

## **TITRE : TFÉ 2024 [LBARC2200] -LOCI Bruxelles**

La réaffectation des lieux de culte en logements collectifs.

Quel type et quelle densité de logement est-il envisageable dans les lieux de culte désacralisés ? Le cas de l'église Saint-Hubert à Watermael-Boitsfort.

Etudiant : DEPOTTE Rémy

Copromoteur-expert : FRAAS Serge

Copromoteur 2 : GILLIS Christophe

Copromoteur 3 : VANDENBROUCKE David

Date de présentation : 17 juin 2024

### **RESUME**

Les églises catholiques sont en déclin de fréquentation et des moyens conséquents pour les préserver sont nécessaires. Bruxelles est en demande de créations de logements collectifs permettant d'accueillir un plus grand nombre de résidents. Deux problématiques différentes, mais auxquelles une solution commune pourrait se dégager : désacraliser et réaffecter à d'autres utilisations ces édifices en lieux d'échanges ou d'habitations en tenant compte de leur historique. La première partie de ce travail analysera le type de reconversion possible. La seconde partie traitera de la typologie et des principes qualitatifs des logements collectifs. La compatibilité entre le type de reconversion et les logements collectifs sera analysée dans la troisième partie. Enfin, une mise en pratique sera réalisée avec l'église Saint-Hubert de Watermael-Boitsfort.

### **MOTS-CLEFS**

Eglise (TT) - Logement (TS) - Reconversion de bâtiment (EP) – Evaluation (TG) – Patrimoine architectural ( TA) – Circulation intérieure ( TG)

## Déclaration de déontologie à intégrer au travail de mémoire

Considérant que le plagiat est une faute inacceptable sur les plans juridique, éthique et intellectuel :

Reconnaissant que le Règlement Général des Etudes et Examens de l'UCLouvain précise la notion de plagiat et décrit les procédures et sanctions liées à sa pratique : <https://uclouvain.be/fr/etudier/reglement-general-des-etudes-et-des-examens.html> ;

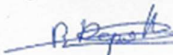
Notant que les étudiant-e-s sont sensibilisé-e-s aux questions d'intégrité intellectuelle durant leur parcours académique et que le site web de l'UCLouvain met à disposition des ressources spécifiques sur le sujet : <https://uclouvain.be/fr/etudier/lutter-contre-le-plagiat.html> ;

Je déclare sur l'honneur que ce travail de fin d'étude a été écrit et dessiné de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (dessins, maquettes, idées, phrases, graphes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Fait à Rixensart

Le 03/06/2024

Signature de l'étudiant-e





Master en architecture à finalité spécialisée

TFE « En et Sur L'architecture ».

**Dimension : « Héritages ».**

Dossier de recherche théorique

**La réaffectation des lieux de culte en logements collectifs.**  
Quel type et quelle densité de logement est-il envisageable dans les lieux de culte désacralisés ? Le cas de l'église Saint-Hubert à Watermael-Boitsfort.



*Figure 1 : Eglise St Hubert de Watermael-Boitsfort*

*Depotte Rémy*

Expert : Mr Serge Fraas  
Co-promoteurs : Mr Christophe GILLIS.  
Mr David VANDENBROUCKE.  
Mme Cécile MAIRY

---

Année académique 2023-2024



## **Remerciements**

Je tiens à adresser mes remerciements à Monsieur Serge Fraas, mon promoteur, qui a accepté de m'accompagner dans ce travail de fin d'études et dont les judicieux conseils, ont contribué à alimenter ma réflexion.

Je voudrais également exprimer ma gratitude envers :

Mes co-promoteurs Madame Cécile MAIRY, Messieurs Christophe GILLIS et David VANDENBROUCKE qui m'ont encadré durant toute l'année.

A toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à l'aboutissement de ce travail.

Un tout grand merci particulier à :

À Victoria, nos familles et nos amis pour leur soutien inconditionnel tout au long de mes études.



# INTRODUCTION

L'Église chrétienne s'est organisée dès les premiers siècles de notre ère et a exercé notamment en Europe de l'Ouest une forte influence sur l'Etat et sa population. Souvent au cœur des villes et des villages, les églises sont des repères orchestrant le territoire qui les entoure. Durant cette ère, un grand nombre de lieux de culte se sont vu érigés.

À l'heure actuelle, comme le montre le centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), le nombre de pratiquants décroît au fil des années. Cependant, la quantité d'églises en fonction ne diminue pas de manière proportionnelle à cette baisse et l'entretien de ces édifices est souvent trop onéreux pour les fabriques d'église qui font alors appel à leur commune pour les soutenir. Malheureusement, les institutions ne sont parfois pas en mesure de les aider. Se pose alors la question de ce qu'il doit advenir de ce patrimoine culturel chargé d'histoire.

Pour lutter contre le délabrement, certaines églises font alors l'objet d'une désacralisation qui est une pratique utilisée au Canada ou encore dans les pays anglo-saxons qui ont fait face aux mêmes problématiques, il y a quelques années. Cela a permis la préservation de nombreuses églises tout en leur assignant une fonction capable de les redynamiser. Il existe 4 types de reconversion les plus souvent envisagés que ce soit pour un usage culturel, associatif, sportif, ou encore y intégrer des logements.

Une problématique actuelle, à Bruxelles comme dans d'autres villes, est le manque de logements. Le besoin de résidences dépassant largement l'offre du marché, entraîne une augmentation des prix, amplifiant la difficulté d'accessibilité aux logements. Notre capitale est en demande de créations de logements collectifs permettant d'accueillir un plus grand nombre de résidents que ne le pourraient des logements privés pour une même emprise au sol.

Nos villes et nos églises font donc face à des problématiques différentes, mais auxquelles une solution commune pourrait se dégager.

Afin de sauver notre patrimoine culturel, ne serait-il pas possible de saisir l'opportunité que nous offrent les églises vacantes pour répondre aux besoins de la ville en matière de logement ?

Pour répondre à cette question, ma réflexion s'est faite en plusieurs étapes :

Après une analyse des lieux de cultes et du type de reconversion possible de ces édifices dans le premier chapitre de ce travail de fin d'études, nous nous pencherons dans le chapitre 2 sur le logement collectif en portant un regard sur leurs typologies et leurs principes qualitatifs pour en chapitre 3 avoir tous les éléments qui permettront de retirer une compatibilité entre ces derniers. Enfin, cette réflexion sera mise en pratique sur un cas d'étude qu'est l'église Saint-Hubert de Watermael-Boitsfort. Mon choix s'est porté sur cet édifice, car il fait actuellement l'objet d'une reconversion en logements. Il est un bon exemple pour explorer les possibilités d'intégration de logements collectifs au sein des églises, dans un contexte de désaffectation religieuse dû à des coûts d'entretien trop élevés.



# METHODOLOGIE

Ce travail de fin d'études traite de la reconversion d'églises en logements collectifs. Pour répondre à la question : « Quel type et quelle densité de logement est-il envisageable dans les lieux de culte désacralisés ? », je me suis d'abord imprégné de toutes les notions théoriques liées à la revalorisation de lieux culturels catholiques et des logements collectifs en m'appuyant sur l'étude de données historiques et contemporaines.

Les lectures historiques ont permis de mieux appréhender le contexte et les enjeux de la reconversion d'églises, les lectures contemporaines comme les travaux de fin d'études d'étudiants en architecture de l'UCL m'ont permis d'observer les évolutions et les tendances actuelles dans le domaine des logements collectifs. Les conférences, articles et conversations ont apporté des éclairages complémentaires et des points de vue variés, me permettant de confronter et de discuter des idées.

Je pense ici à mon promoteur Monsieur Serge Fraas, architecte dans un bureau d'architecture citoyen basé à Bruxelles, centré sur l'humain et ses besoins. Sa vision du collectif m'a permis d'élargir ma réflexion et d'enrichir mon analyse.

Une autre rencontre avec Monsieur Stanislas Carboneille, travaillant dans la fabrique d'église de Watermael-Boitsfort, qui m'a ouvert les portes de l'église Saint-Hubert et fourni toute une série de documents historiques. Il m'a aussi mis en lien avec le cabinet d'architectes qui gère actuellement la possible reconversion du lieu. Le cabinet nous a donné tous les plans du monument.

La consultation d'un livre : « L'avenir de nos églises », m'a permis d'appréhender l'importance historique des édifices religieux, mais aussi de comprendre le processus menant à leur désacralisation. Aussi, la lecture du mémoire de Tom Perrin sur la mise au point d'un outil permettant l'évaluation des églises m'a ouvert à l'analyse des reconversions d'églises. De même que la lecture du livre de Gérald Ledent m'a fait comprendre les principes qualitatifs des logements collectifs. La consultation aussi des sites des communes a été une source intéressante pour comprendre les phases d'évolution de la construction d'une église.

Sans oublier, bien évidemment, les enseignements donnés par la faculté d'architecture LOCI.

## TABLE DES MATIERES

|       |                                                       |    |
|-------|-------------------------------------------------------|----|
| 1     | La revalorisation de lieux cultuels catholiques ..... | 1  |
| 1.1   | Les lieux de culte .....                              | 1  |
| 1.1.1 | Origine du plan type des églises .....                | 1  |
| 1.1.2 | Scénographie et caractère sacré .....                 | 1  |
| 1.1.3 | Flux et limites des espaces .....                     | 3  |
| 1.2   | Du sacré au profane .....                             | 5  |
| 1.2.1 | La dé/sacralisation .....                             | 5  |
| 1.2.2 | La désaffectation .....                               | 5  |
| 1.2.3 | Causes .....                                          | 7  |
| 1.3   | Enjeux de la reconversion .....                       | 9  |
| 1.3.1 | L'église symbole de tradition .....                   | 9  |
| 1.3.2 | Nécessité économique .....                            | 9  |
| 1.3.3 | Réaffecter pour conserver .....                       | 11 |
| 1.4   | Evaluation patrimoniale .....                         | 11 |
| 1.4.1 | Valeurs de Riegl .....                                | 13 |
| 1.4.2 | Evaluation des lieux de culte .....                   | 13 |
| 1.4.3 | Outil d'évaluation .....                              | 15 |
| 1.5   | Type de reconversion .....                            | 19 |
| 1.5.1 | Usage culturel .....                                  | 19 |
| 1.5.2 | Usage associatif .....                                | 21 |
| 1.5.3 | Usage sportif .....                                   | 23 |
| 1.5.4 | Logements .....                                       | 25 |
| 1.6   | Synthèse .....                                        | 27 |
| 2     | Vivre en collectivité .....                           | 29 |
| 2.1   | Origine .....                                         | 29 |
| 2.1.1 | L'existenzminimum .....                               | 29 |
| 2.1.2 | Le logement collectif .....                           | 31 |
| 2.2   | Typologie de logements collectifs .....               | 33 |
| 2.2.1 | Logements conventionnels .....                        | 33 |
| 2.2.2 | Co-housing .....                                      | 35 |
| 2.2.3 | Co-living .....                                       | 37 |
| 2.2.4 | Logements intergénérationnels .....                   | 39 |

|       |                                                                 |    |
|-------|-----------------------------------------------------------------|----|
| 2.2.5 | Colocation .....                                                | 41 |
| 2.3   | Principes qualitatifs des logements collectifs.....             | 43 |
| 2.3.1 | Autonomisation .....                                            | 43 |
| 2.3.2 | Polyvalence .....                                               | 45 |
| 2.4   | Synthèse.....                                                   | 47 |
| 3     | Regard croisé.....                                              | 49 |
| 3.1   | Intervention.....                                               | 49 |
| 3.1.1 | La charte de Venise.....                                        | 49 |
| 3.1.2 | Les églises appropriées .....                                   | 53 |
| 3.1.3 | Degré et types d'interventions.....                             | 55 |
| 3.2   | Compatibilité entre église et logements collectifs .....        | 59 |
| 3.2.1 | Espace commun et privé.....                                     | 59 |
| 3.2.2 | Quel type de logement collectif privilégier ? .....             | 61 |
| 3.2.3 | La transcendance .....                                          | 65 |
| 3.2.4 | Vision d'intervention.....                                      | 69 |
| 3.3   | Synthèse.....                                                   | 73 |
| 4     | Conclusion générale.....                                        | 75 |
| 5     | Cas d'étude : l'église Saint-Hubert de Watermael-Boitsfort..... | 77 |
| 5.1   | Historique de l'église.....                                     | 77 |
| 5.1.1 | L'église Sainte-Philomène et Saint-Hubert .....                 | 77 |
| 5.1.2 | Situation récente.....                                          | 79 |
| 5.2   | Evaluation de la valeur patrimoniale.....                       | 81 |
| 5.2.1 | Valeurs de représentations.....                                 | 81 |
| 5.2.2 | Valeurs intrinsèques.....                                       | 81 |
| 5.2.3 | Valeurs physiques.....                                          | 83 |
| 5.2.4 | Interprétation.....                                             | 83 |
| 5.3   | Intentions conceptuelles.....                                   | 85 |
| 5.3.1 | Rapport au quartier .....                                       | 85 |
| 5.3.2 | Rapport public /privé .....                                     | 85 |
| 5.3.3 | Les logements.....                                              | 89 |
|       | Bibliographie .....                                             | 91 |
|       | Annexe .....                                                    | 99 |





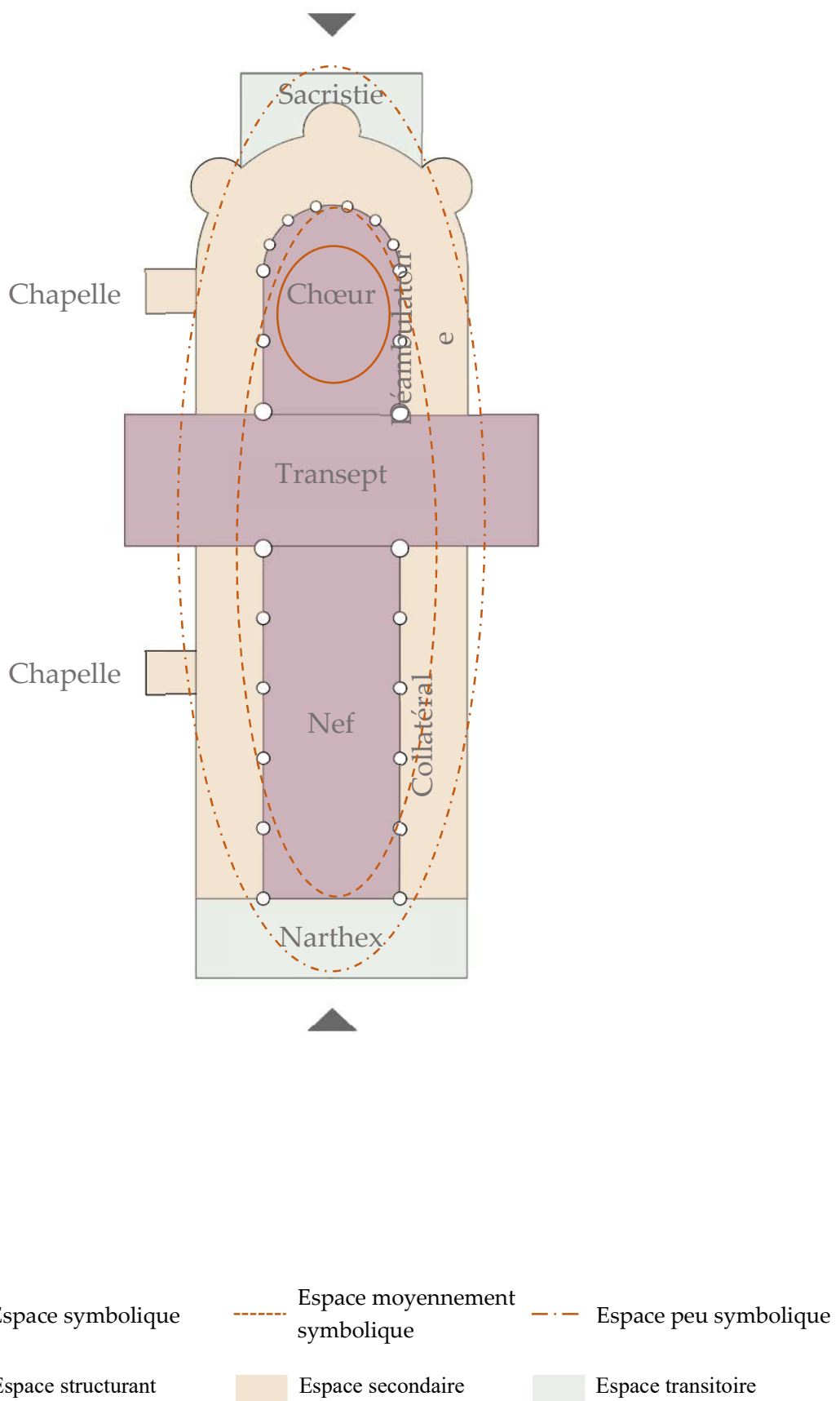


Figure 2 – Plan type d’une église



# **1 LA REVALORISATION DE LIEUX CULTUELS CATHOLIQUES**

Dans ce premier chapitre, pour comprendre la revalorisation des lieux cultuels catholiques, empreints de sacré et chargés d'histoire, l'analyse des flux et des espaces de ces lieux seront discutés tout comme la compréhension du processus et des enjeux de la reconversion. Par l'intermédiaire d'outils basés sur les valeurs de Reigel, l'évaluation de cette reconversion et son type seront discutés.

## **1.1 LES LIEUX DE CULTE**

### **1.1.1 Origine du plan type des églises**

Aux premiers siècles du catholicisme, les chrétiens se réunissaient dans les maisons les plus spacieuses dont l'une des pièces était destinée au culte. La religion catholique devenant de plus en plus répandue, des lieux de plus grandes tailles réservés à ces usages ont dû être établis. (Spiri, 2003) Ces premiers édifices se calquaient sur l'architecture des temples romains de forme rectangulaire. Au fur et à mesure des siècles et des réformes de la religion, un langage ornemental et scénique se créa, avec les colonnes, les voûtes, les vitraux et la surélévation de l'autel, le plaçant ainsi en évidence, mais plus difficilement accessible ou encore l'orientation de l'édifice sur l'axe est-ouest en lien avec la lumière. A cause de la constante augmentation du nombre de fidèles, l'agrandissement des églises est nécessaire et l'usage de transepts fait alors son apparition. A partir du 8<sup>ème</sup> siècle, cette forme en croix des églises se répand pour l'analogie au corps crucifié du Christ. Cette forme de croix a peu évolué au cours du temps, c'est davantage le style architectural qui s'est développé à travers les siècles. À la suite du Concile Vatican 2 de 1962 à 1965, l'église a subi d'importantes réformes, dont l'ouverture à la modernité. (Concile du Vatican, 1963, 122-130) Cette ouverture s'est vu apparaître dans l'architecture des églises de manière plus franche, où des formes moins conventionnelles et détachées de la forme en croix ont émergé.

### **1.1.2 Scénographie et caractère sacré**

Une église, (Fig.2) quel que soit son style architectural possède une nef, un chœur et généralement un transept. La nef et le chœur sont finalement les deux parties structurant les églises et nécessaires à la pratique du culte catholique. La première, étendue par le transept permet d'accueillir les fidèles. Le chœur est le lieu vers lequel se dirige les prières des fidèles et est le centre des cérémonies. Si le plan type des églises a doucement évolué vers le plan en croix caractéristique d'un grand nombre d'églises, ce n'est pas anodin. Le cheminement depuis l'entrée principale jusqu'au chœur de l'église tend à mettre en scène le visiteur. Cette mise en scène, suivant le style architectural de l'église peut se faire à travers différents procédés. (Ridel, 2018)

Les églises romanes, sobres en ornements, possèdent une architecture monumentale avec d'épaisses colonnes et des voûtes arrondies voire en berceaux accompagnant les fidèles durant la traversée jusqu'au chœur.

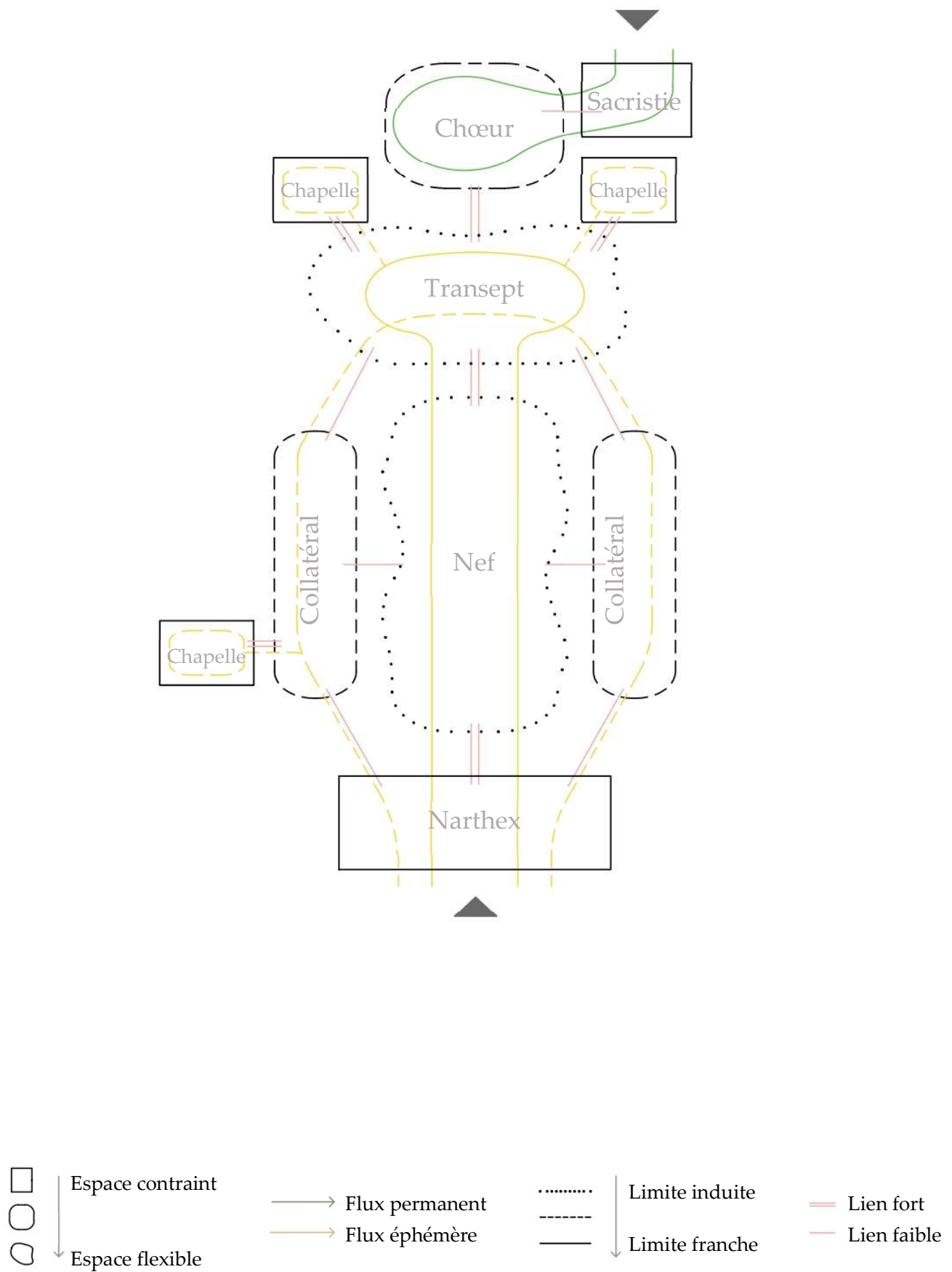


Figure 3 – Eglise type décomposée

L'édifice est généralement de teinte claire et muni de vitraux semi-circulaires lui donnant une atmosphère aérée et immaculée.

Les églises gothiques sont de hauteurs plus imposantes et accompagnées de nombreux détails ornementaux. Cette abondance d'informations visuelles et son échelle qui n'est pas à taille humaine rendent la traversée mystique. De plus, celles-ci sont munies de voûtes brisées et généralement accompagnées de vitraux de même forme, représentant les différentes scènes bibliques, plongeant les visiteurs dans une atmosphère sacrée.

Les églises baroques sont identifiables par leurs références à l'architecture antique en extérieur comme en intérieur avec des frontons, colonnes, corniches, etc. Bien que composées des mêmes parties que les autres églises, leurs formes sont parfois plus arrondies et compactes. Elles sont généreusement munies d'ornementations à l'image des églises gothiques à la différence qu'elles sont teintées de couleurs vives voire de fresques rendant la traversée intrigante dans un espace polychrome.

Les églises néo-gothiques sont reconnaissables par leurs similitudes avec les églises gothiques, mais plus récentes. Elles sont moins usées par le temps avec des façades en meilleur état. Leurs caractéristiques intérieures lors de la traversée sont les mêmes à la différence que l'ornementation peut être moins enrichie dû à un savoir-faire qui n'est plus le même qu'à l'époque des édifications des églises gothiques.

La scénographie et le caractère sacré peuvent donc suivant le style architectural se transmettre à travers différents moyens. L'usage, qui est identique pour toutes les églises rend le chœur, le lieu le plus symbolique et de ce fait la nef, l'espace de recueillement, l'est également. Ensuite, le volume que possèdent les différentes parties qui composent l'édifice, peut donner des atmosphères et sensations différentes. Le dernier est l'ornementation, variant dans chacun des styles architecturaux précités, influe également sur l'atmosphère donnée au lieu pouvant être riche en informations voire simpliste, ou encore, claire, sombre, teintée d'une multitude de couleurs.

### **1.1.3 Flux et limites des espaces**

Les églises sont pensées de manière à accueillir deux types de flux différents. (Fig. 3) Le premier évoqué précédemment est celui des fidèles et des visiteurs pénétrant par l'entrée principale, et accédant à la nef via le narthex, un lieu de transition clos. La nef est souvent accompagnée de collatéraux de hauteurs et surfaces moins importantes dans lesquels se trouvent de temps à autre, accolées des chapelles dédiées à des personnalités bibliques. En fin de parcours, se trouve le transept, l'extension de la nef. Le second flux est celui des personnes organisant les cérémonies (prêtre, diacres, enfants de cœur, etc.) entrant par la sacristie, un espace utilitaire et donnant accès au chœur de l'église.

Les églises comportent donc des parties destinées à des usages différents et de ce fait ayant chacune des limites propres. Ces limites peuvent être induites à l'image de la nef ouverte sur les collatéraux et le transept ou plus franches comme dans le narthex et la sacristie.

Ces espaces peuvent également être plus flexibles ou contraints. Quand on se trouve dans la nef, les collatéraux semblent en être la prolongation. La sensation n'est plus la même une fois situé dans les collatéraux qui semblent séparés et davantage contraints en spatialité donnant une

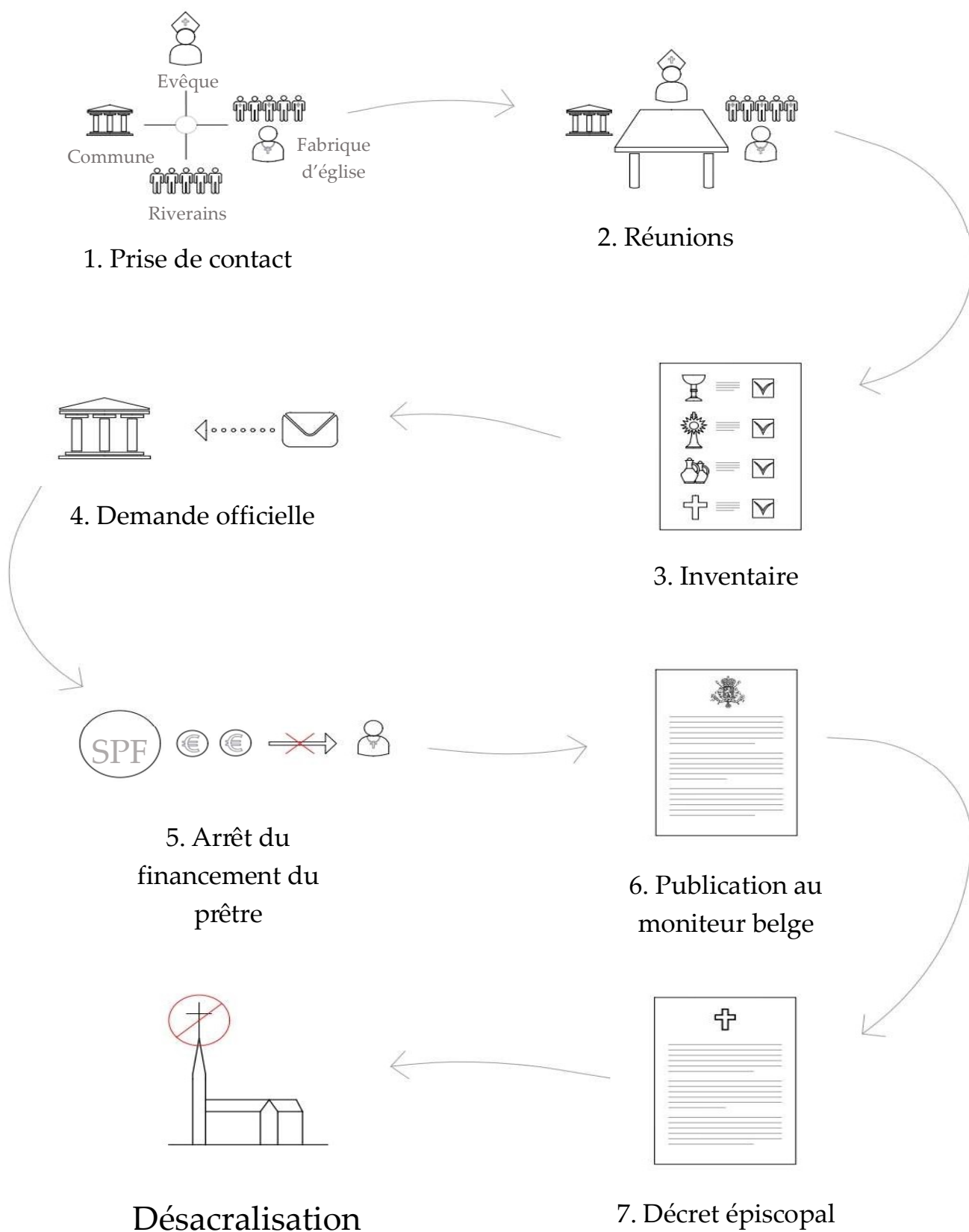


Figure 4 – Processus de la désaffectation

impression d'espace plus clos. Ce même phénomène peut se faire ressentir au sein du transept et du chœur. La sensation d'espace contraint peut être encore plus importante dans les chapelles, le narthex ou la sacristie.

## **1.2 DU SACRÉ AU PROFANE**

La reconversion de lieux de culte est un processus qui prend du temps du fait de son caractère sacré et généralement public. En effet, beaucoup de catholiques ont des souvenirs, un passif, des attaches à l'église. Certains procédés sont obligatoires avant même de pouvoir parler de reconversion.

### **1.2.1 La dé/sacralisation**

Pour les pratiquants, une église n'est pas qu'un simple édifice construit dans lequel se regroupent des personnes d'une même communauté. Le lieu a, au préalable, fait l'objet d'une consécration (sacralisation). Il s'agit d'un rituel religieux qui a pour but de faire passer le statut de l'édifice du profane au sacré et le rendant apte à accueillir des célébrations religieuses communes. Ce rituel est dirigé par l'évêque et les futurs prêtres des lieux, accompagné de chants, prières, aspersion des murs, l'onction des croix, la consécration de l'autel et finalement la première prière eucharistique. (Hennique, 2017)

A l'inverse, la désacralisation, est un rituel religieux arrivant en fin de vie d'un lieu de culte, afin de le rendre à nouveau profane et capable d'accueillir une fonction autre que religieuse. Cette cérémonie est également menée par l'évêque avec la mise en avant de la couleur violette faisant référence au deuil. La désacralisation, bien qu'elle nécessite l'accord juridique de l'évêque, reste davantage un acte spirituel qui peut être total ou partiel au sein de l'édifice. (Rivet, 2015)

### **1.2.2 La désaffectation**

La désaffectation, quant à elle, est un acte juridique qui rend officiel le passage du sacré au profane d'un lieu de culte auprès de l'Etat. Il s'agit d'un processus bien défini réunissant différents intervenants et pouvant être synthétisé en 7 étapes : (FRW, 2021, p 3-4) (Fig. 4)

1. La prise de contact informelle avec les différents partis (commune, paroissiens, fabrique d'église, curé, évêque, citoyens...) afin de les informer et de les consulter se faisant à l'aide de visites, questionnaires, participation à d'éventuels futurs projets.
2. La fabrique d'église, l'administration communale et le diocèse examinent ensemble la demande de désaffectation. Les réunions sont résumées dans des procès-verbaux afin d'officialiser l'intervention des parties dans la démarche. A l'aide de ces procès-verbaux, le diocèse émet son avis quant à la désaffectation du lieu de culte.
3. Réaliser l'inventaire des biens de la fabrique d'église si ce n'est déjà fait en précisant l'état de conservation de chacun d'entre eux. Cela signifie que le lieu de culte est finalement dépourvu de tout mobilier liturgique.

### Évolution de la pratique religieuse catholique en Belgique (1977-2022)

|                     | 1977   | 1996   | 2007   | 2009  | 2016    | 2018    | 2019    | 2021    | 2022    |
|---------------------|--------|--------|--------|-------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Baptêmes            | 85,2 % | 68,1 % | 54,6 % | –     | 42,1 %  | 38,1 %  | 36,4 %  | 31,2 %  | 38,1 %  |
| Mariages            | 77,7 % | 50,2 % | 25,6 % | –     | 17,6 %  | 15,0 %  | 13,5 %  | 9,9 %   | 14,3 %  |
| Funérailles         | 83,7 % | 77,7 % | 58,4 % | –     | –       | 43,4 %  | 41,3 %  | 37,2 %  | 36,0 %  |
| Pratique dominicale | 29,4 % | 13,1 % | –      | 5,0 % | < 4,5 % | < 3,6 % | < 3,3 % | < 2,5 % | < 2,5 % |

Baptêmes : nombre de baptêmes administrés par rapport au nombre de naissances déclarées à l'état civil.

Mariages : nombre de mariages religieux par rapport au nombre de mariages civils.

Funérailles : nombre de funérailles religieuses par rapport au nombre de décès.

*Figure 5 – « Sixième rapport annuel de l'église de Belgique : entre renouveau et vieux démons. »*

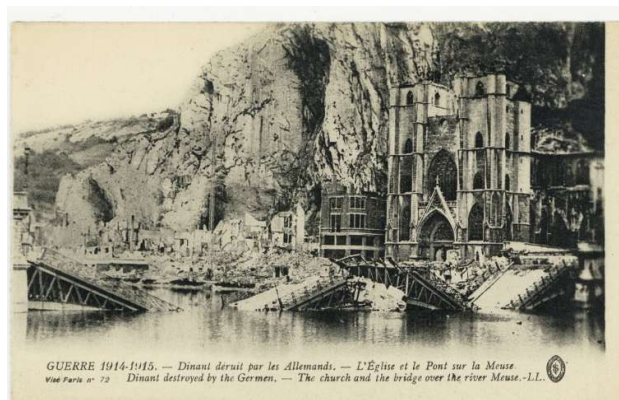
*Les analyses du CRISP*

4. L'introduction d'une demande officielle de désaffectation auprès du gouvernement régional. La demande notifie le lieu de culte, l'avis rendu par le diocèse à la suite des réunions des intervenants, le devenir des biens mobiliers, ...
5. Le gouvernement régional et le prêtre doivent ensuite aviser en parallèle le ministre de la Justice, car le SPF justice a la charge de la rémunération de celui-ci. Cela permet d'officialiser le fait que le prêtre n'est plus affecté à ce lieu de culte et qu'il doit donc être réaffecté ailleurs.
6. La décision du gouvernement régional est ensuite envoyée aux différentes parties et publiée au Moniteur belge.
7. Afin d'officialiser la désaffectation, le diocèse émet un décret épiscopal de désaffectation. S'en suit alors la désacralisation du lieu de culte.

### **1.2.3 Causes**

La désacralisation est une démarche encore peu utilisée dans le cadre de reconversion en Belgique. Cependant, c'est une pratique qui est vouée à devenir plus courante. Cela est en grande partie dû à la diminution conséquente du nombre de pratiquants catholiques au fil des ans. Si fin des années 70, le nombre de pratiquants dominicaux (pratiquants réguliers des lieux de cultes) était de presque 30 % de la population, aujourd'hui, il représente moins de 2,5 % des habitants belges selon le CRISP. (Fig. 5) À la suite de la crise Covid, il faut tout de même noter que si le pourcentage de pratiquants dominicaux n'a pas évolué, le nombre de baptêmes et de mariages a, quant à lui, légèrement augmenté. Cette forte diminution de pratiquants au sein de lieux de culte crée débats sur le devenir de ces édifices sous-utilisés.

Auparavant, la désacralisation menait presque toujours à la déconstruction du lieu. De nos jours, on tend plutôt à privilégier la reconversion. Dans les pays anglo-saxons et principalement au Canada, c'est un moyen qui a déjà fait ses preuves afin de permettre la reconversion partielle ou totale de lieux de culte tout en préservant ce patrimoine culturel.



*Dinant, 14-18*



*Pervise, 14-18*



*Ramscapelle, 14-18*

*Figure 6 – Galerie limédia : Eglises prises pour cible durant la guerre*

## **1.3 ENJEUX DE LA RECONVERSION**

Les églises ont souvent joué un rôle important dans l'histoire des pays occidentaux, cela explique qu'elles ont généralement influencé l'aménagement du territoire qui les entoure. Bien qu'elles soient chargées d'histoire, des moyens conséquents pour les préserver sont nécessaires et cela pose question.

### **1.3.1 L'église symbole de tradition**

La Belgique, comme certains de ses pays voisins, possède un passé catholique qui a exercé une forte influence sur son développement, autant au niveau politique, territoriale que dans les us et coutumes des habitants. La Belgique, à travers les siècles et avant même qu'elle ne soit formée a appartenu à différents empires. Ces différentes politiques, ont parfois renforcé l'emprise de la religion catholique, mais l'ont également de temps à autre malmenée. Etrangement, c'est sous la période autrichienne (deuxième partie du 18<sup>ème</sup> siècle), sous l'égide de l'empereur Joseph II, pourtant réfractaire envers l'Eglise que se sont construit et modifié un très grand nombre d'églises au style néoclassique. (Coomans, Noppen et K. Morisset 2006, p 46) Assez récemment, ce sont la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale qui ont fortement endommagé le patrimoine culturel. En effet, les églises étaient prises pour cible, car les soldats sur le terrain les utilisaient généralement comme poste d'observation. (Fig. 6)

Ces enveloppes matérielles sont des vestiges du passé, chargées d'histoire, au-delà du caractère sacré qu'elles transparaissent. Pendant des siècles, ces lieux ont été au centre des vies de nombreuses personnes. L'église était un point essentiel des villages et communes où se regroupaient les habitants de manière hebdomadaire les dimanches, mais également de manière plus ponctuelle les jours de mariage, d'enterrement, de communion ou de procession. Ces jours étaient bien souvent les moments les plus importants de la vie de la plupart des gens de l'époque. Les jours de congé, il y a peu, dépendaient encore du calendrier catholique et étaient synonyme de retrouvailles familiales.

### **1.3.2 Nécessité économique**

Aujourd'hui, la Belgique possède un nombre trop important d'églises pour le nombre de pratiquants réguliers. L'entretien de leurs biens s'avère de plus en plus difficile et légalement, les communes doivent prendre le relais des coûts de restauration si les fabriques d'église sont dans l'incapacité de les payer entièrement, mais :

« Concrètement, dans le contexte actuel, il ne se passe quasiment rien ; nombre de communes ont d'autres priorités, notamment de sécurité et de police, et préfèrent « décider de ne pas décider ». Dans cette situation d'attentisme, les derniers pratiquants vieillissent et les bâtiments se dégradent. » (Coomans, Noppen et K. Morisset 2006, p 66)

C'est pourquoi le classement accordé à certains lieux est parfois l'unique possibilité de leur préserver la fonction de culte, car suivant le type de classement qu'il soit public ou privé,

| NIVEAUX<br>DE CLASSEMENT                       | PRIVE                                                                                  |                                                          | PUBLIC                                                                                 |                                                          |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
|                                                | DROITS                                                                                 | DEVOIRS                                                  | DROITS                                                                                 | DEVOIRS                                                  |
| NON<br>CLASSE                                  | Aucun                                                                                  | Entretien de l'édifice                                   | Financement allant de 30 ou 35%.<br>Rallonge possible de 10% de la commune.            | Entretien de l'édifice                                   |
| INSCRIPTION<br>A L'INVENTAIRE<br>DU PATRIMOINE | Aucun                                                                                  | Entretien de l'édifice                                   | Aucun                                                                                  | Entretien de l'édifice                                   |
| INSCRIPTION<br>A LA LISTE<br>DE SAUVEGARDE     | Aucun                                                                                  | Contrôle des travaux ou modifications par la C.R.M.S.    | Aucun                                                                                  | Contrôle des travaux ou modifications par la C.R.M.S.    |
| BATIMENT<br>CLASSE                             | Financement allant de 60 ou 80%.                                                       | Contrôle des travaux ou modifications par la C.R.M.S.    | Financement de 60% par la région<br>20% par la province<br>20% par la commune          | Contrôle des travaux ou modifications par la C.R.M.S.    |
| CLASSEMENT<br>U.N.E.S.C.O.                     | Financement des travaux, autres frais et frais de propriété à un pourcentage variable. | Contrôle des travaux ou modifications par l'U.N.E.S.C.O. | Financement des travaux, autres frais et frais de propriété à un pourcentage variable. | Contrôle des travaux ou modifications par l'U.N.E.S.C.O. |

*Figure 7 – Perrin, Tom. 2016. Tableau des subventions du patrimoine*

différents taux de subsides sont accordés. Cependant, le classement d'un édifice religieux n'influe pas sur l'éventuelle désacralisation de celui-ci. Le classement d'une église peut être total, faire partie d'un ensemble, voire être partiellement sauvegardé si, seule une, ou plusieurs parties du monument sont considérées dignes d'intérêt public.

Il existe 5 types de classement possibles (Fig. 7) : (Perrin 2016 : p 31-38) :

- Non classé – L'édifice n'est pas considéré comme suffisamment digne d'intérêt pour en obliger sa sauvegarde.
- Dans l'inventaire du patrimoine – Vise à mettre l'édifice en évidence afin qu'il soit davantage protégé, mais ne constitue pas une protection en soit.
- Dans la liste de sauvegarde – Permet la protection urgente d'un édifice sur une durée temporaire d'un an, afin qu'il soit considéré comme classé.
- Classé comme monument – Protège l'édifice et le considère comme d'une importance majeure à l'échelle nationale.
- Classé à L'UNESCO – Protège l'édifice et le considère comme d'une importance majeure à l'échelle mondiale.

Bien que les subsides visant à entretenir un édifice religieux via l'état soient les plus courants, il est possible d'en disposer suivant deux autres moyens. Le premier est le mécénat par le biais de fondations privées prêtes à adhérer au projet de restauration ou d'entretien de l'édifice. La fondation Roi Baudouin met par exemple en avant des fonds pouvant potentiellement participer à l'entretien d'édifices religieux dans leur entièreté ou en partie suivant des critères propres à chacun d'entre eux. Le second est les legs pouvant être réalisés au profit de la fabrique d'église ou de la commune à laquelle la personne défunte était attachée.

### **1.3.3 Réaffecter pour conserver**

Dans le cas d'édifices classés ou pas, dont les moyens manquent à leur entretien, le choix de la désacralisation est donc préférable d'un point de vue culturel. Que l'on soit croyant ou non, il s'agit d'une part du passé qui mérite d'être préservée.

La désacralisation/désaffectation partielle ou totale permet donc, d'accepter une nouvelle fonction qui va réactiver le lieu, mais aussi permettre de générer suffisamment de revenus pour entretenir celui-ci.

Cette nouvelle fonction devra cependant être en accord avec le lieu et tirer avantage du caractère culturel, spatial voire sacré qu'il peut transmettre.

## **1.4 EVALUATION PATRIMONIALE**

Dans le cadre d'une éventuelle réaffectation, l'évaluation de la valeur de l'édifice est primordiale afin d'en connaître tous ses aspects. (Valeur historique, artistique, symbolique, de potentialité, etc.) Aloïs Riegl, un historien d'art et président de la Commission autrichienne des monuments et site du 19<sup>ème</sup>, jeta les bases des valeurs émanant d'un monument. Juriste et philosophe de formation, il publia en 1902 « Der moderne denkmalkultus » (trad : Le culte moderne des monuments) dans lequel il différencie un monument d'un monument historique.

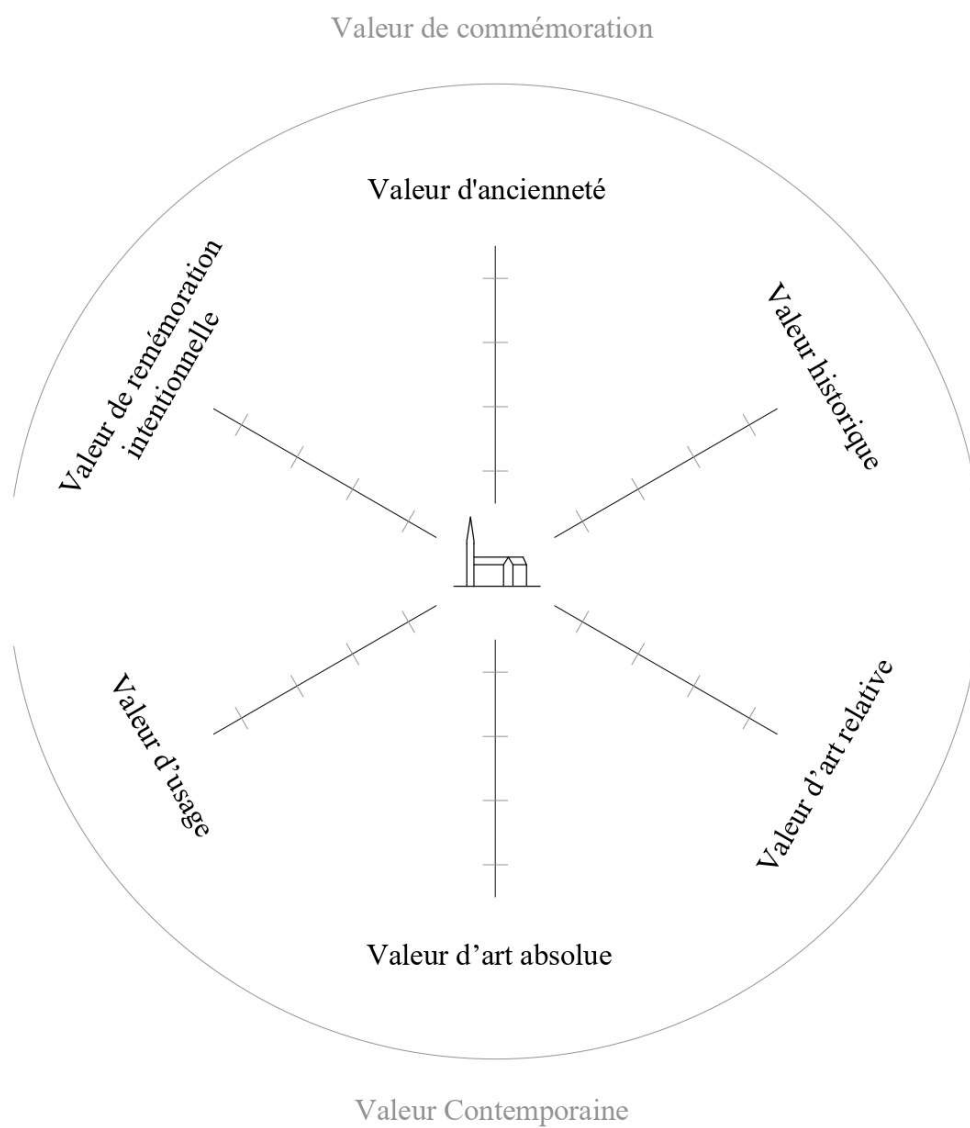


Figure 8 – Valeur de Riegel

Selon lui, le premier n'est pas forcément remarquable, mais a acquis par son âge, son contexte historique ou sa valeur culturelle, une signification particulière, il incarne l'histoire « a priori ». Le second, désigne un monument officiellement incontesté et protégé en raison de son importance historique, architecturale ou culturelle, il incarne l'histoire « a posteriori ». (Riegl, 1903)

### 1.4.1 Valeurs de Riegl

*Valeurs de commémoration : (Fig. 8)*

Valeur d'ancienneté – Associée aux signes de vieillissement et de dégradations causés par le temps. Finalement, l'âge est un facteur important, mais les aléas traversés par le monument, l'ayant amené à son état actuel le sont tout autant.

Valeur historique – Représente l'importance qu'est l'œuvre en tant que témoin d'un moment précis du passé. Etant figée, l'œuvre représente le stade d'un courant artistique, les conditions sociales de l'époque, l'influence politique, etc.

Valeur de remémoration intentionnelle – A la différence de la valeur historique, ici, cette valeur représente l'intention qu'avait l'auteur de commémorer une vision précise de manière éternelle. Selon lui, si l'intention initiale n'est plus d'actualité, cela devient un témoin du passé, à contrario, si elle est toujours citée comme référence alors elle possède une grande valeur de commémoration intentionnelle.

*Valeurs contemporaines :*

Valeur d'usage – Evalue l'utilité qu'a un monument à l'instant présent. L'utilité peut se caractériser par son aspect pratique s'il est capable d'accueillir une fonction d'ordre actuel ou d'ordre intellectuel, s'il est d'utilité dans la formation culturelle.

Valeur d'art absolue – Représente ce que transcende l'œuvre par son esthétique, sa technique et son originalité appréciable en dehors de son contexte historique.

Valeur d'art relative – A contrario de la valeur d'art absolue, cette valeur représente la valeur que possède une œuvre dans son domaine. Elle peut fluctuer en fonction de la manière dont elle est perçue par la société à l'heure actuelle. (Dolff-Bonekämper 2020, p 67-69)

### 1.4.2 Evaluation des lieux de culte

Il était important d'explicitier les préceptes d'Aloïs Riegl, car ils sont souvent pris en référence par les méthodes permettant d'évaluer la valeur d'un édifice et plus particulièrement celle des églises. Ces différentes valeurs visent à mettre en avant certaines qualités propres à un édifice qui peuvent être parfois en opposition.

« Ainsi on pourrait déduire que la valeur d'ancienneté, pourrait exclure la valeur de nouveauté et entamer la préséance de la valeur d'usage et de la valeur historique tandis que la valeur d'usage contrarie bien souvent la valeur d'art relative et la valeur historique etc... » (Cleys et Vandenbrouck, 2020, p 103)

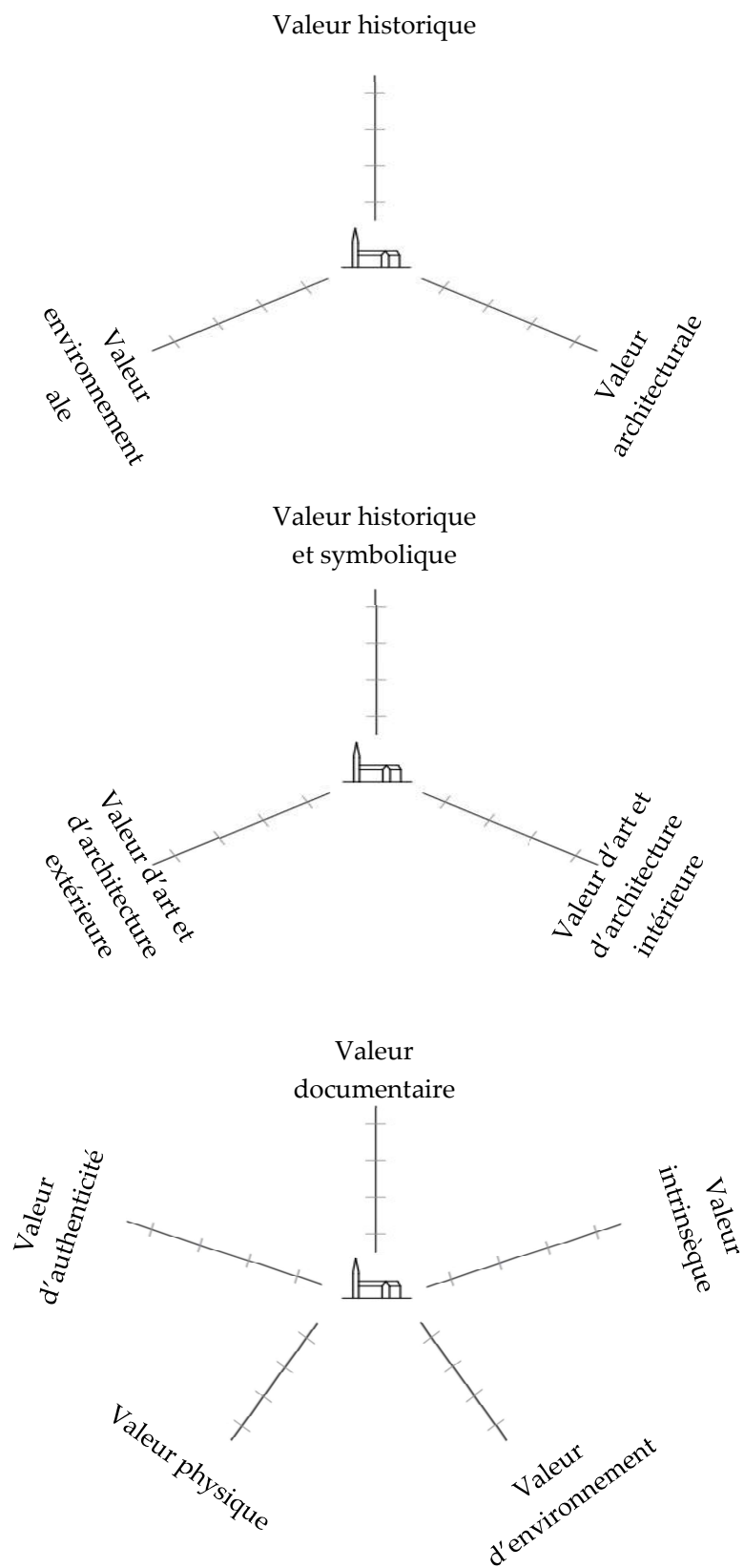


Figure 9 – Evolution des méthodes d'évaluation

Un étudiant de l'université catholique de Louvain-la-Neuve en architecture a travaillé en 2016 sur un TFE intitulé « *Quelles sont les dimensions et les caractéristiques à prendre en compte dans l'évaluation du potentiel patrimonial des églises ?* » et se penche sur les diverses méthodes qui ont été mises en place. Les premières d'entre-elles ont été réalisées au Canada où la problématique s'est éveillée plus tôt. (Perrin 2016 : p 104-119)

Ces méthodes (Fig. 9) au départ simplistes consistaient à évaluer selon 3 échelles de critères de valeurs (historiques, environnementales et architecturales) l'église afin de pouvoir définir la nécessité de restaurer l'édifice. Ces trois critères sont cependant trop larges pour permettre d'en avoir une vision globale dans l'objectif d'en évaluer les qualités. Ce même procédé a ensuite été tenté avec des valeurs plus spécifiques à l'église en elle-même (historiques/symboliques, d'art/d'architecture extérieure et d'art/d'architecture intérieure). Également simpliste, cette seconde méthode considère la dimension de la symbolique. Comme nous avons pu le voir précédemment, bien qu'il s'agisse d'un aspect immatériel, il est d'une grande importance concernant les églises.

Une autre méthode mise en avant par Jean Simard, au Canada repose quant à elle sur davantage de critères (documentaires, intrinsèques, authenticité, états physiques et environnementaux). Si elle ne prend pas en compte la dimension symbolique, elle met ici en avant la dimension physique de l'église, c'est-à-dire la prise en compte de l'état actuel de l'église en plus de quatre autres valeurs.

Selon ces mêmes principes, d'autres méthodes encore ont vu le jour en complexifiant le nombre de caractéristiques. Agir d'une telle façon permet de mettre en avant, plus clairement, les qualités historiques et architecturales, l'état physique ou encore le potentiel technique. Ces valeurs peuvent être plus importantes dans certains domaines ou être mises en opposition, à l'image des valeurs qu'Aloïs Riegl met en évidence.

### **1.4.3 Outil d'évaluation**

Suivant cette approche, l'étudiant Tom Perrin met en avant que c'est la multitude de valeurs qui permet de saisir toute les facettes d'une église. Il clarifie les valeurs en 3 catégories distinctes (valeurs de représentation, intrinsèques et physiques), chacune précisée par 3 valeurs spécifiques. (Perrin 2016 : p 130-145) (Fig. 10)

#### *Valeurs de représentation :*

Valeur de position – Définit la valeur que possède l'édifice en tant que repère physique dans son environnement et son emprise sur l'organisation territoriale autour de lui. De la rue au paysage.

Valeur communautaire – Définit la valeur que possède l'édifice en tant que pôle culturel par l'échelle de provenance des fidèles. Du quartier à l'échelle nationale.

Valeur symbolique – Définit la valeur que possède l'édifice en tant qu'influence historique. De l'histoire du quartier à l'histoire nationale.

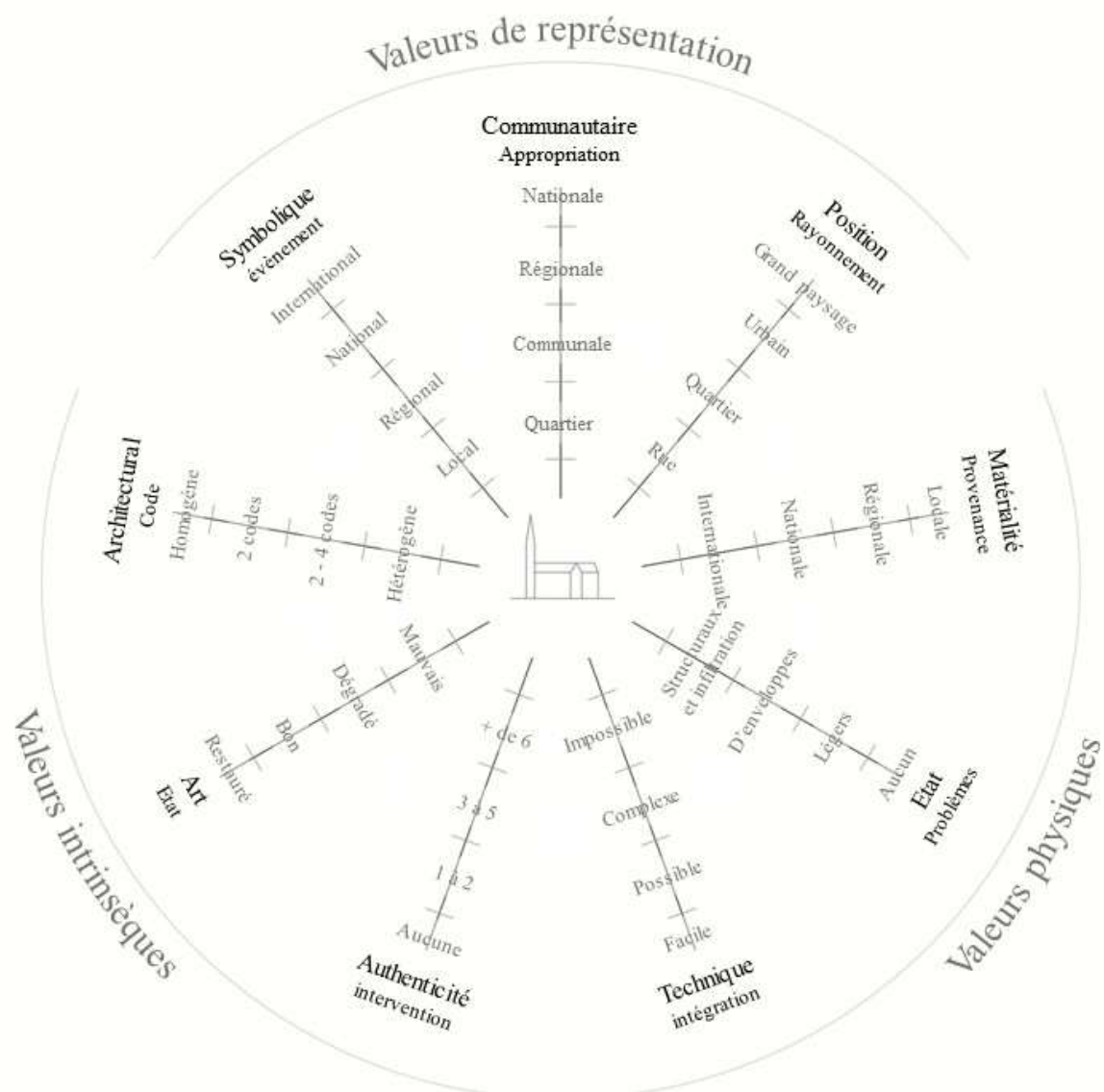


Figure 10 – Outil d'évaluation : Tom Perrin

### *Valeurs intrinsèques :*

Valeur architecturale – Définit la valeur de l'édifice suivant qu'il soit homogène ou hétérogène dans le ou les styles architecturaux qui le composent. De plus de 3 codes à un unique.

Valeur d'art – Définit la valeur de l'édifice suivant l'état actuel des ornementsations qui le composent (voûtes, colonnes, vitraux, etc). De délabré à parfaitement conservé.

Valeur d'authenticité – Définit la valeur de l'édifice suivant son authenticité par rapport à son état d'origine. De plusieurs fois restauré à authentique.

### *Valeurs physiques :*

Valeur de matérialité – Définit la valeur de l'édifice suivant la provenance des matériaux qui le composent. D'une provenance internationale à locale.

Valeur d'état physique – Définit la valeur de l'édifice suivant l'état structurel de celui-ci. De graves problèmes structurels et/ou infiltration à un parfait état.

Valeur technique – Définit la valeur de l'édifice suivant la capacité d'intégration de nouvelles techniques dans celui-ci. D'impossible à facile.

En conclusion, l'outil prend en compte :

- la symbolique de l'édifice dans l'histoire, le territoire, et pour les usagers ;
- la qualité architecturale à travers son style architectural, l'état actuel de son ornementation, mais aussi comparé à celui d'origine ;
- son état physique par son intégrité, sa matérialité et son potentiel avenir.

Il faut tout de même noter que selon les prescriptions des autres outils, incluant celui-ci, il est demandé que l'évaluation soit réalisée par un comité d'experts de différents domaines. Cela permet d'avoir des notes objectives dans chacune des valeurs et donc une vision globale de l'édifice plus juste. Si l'outil avait été utilisé sur de multiples échantillons, il permettrait également de pouvoir comparer les résultats de chacun d'entre eux. Malheureusement, ce n'est pas encore le cas, mais suivant les points forts de l'évaluation, cela peut induire l'approche de restauration la plus adaptée ou encore de savoir si la conversion du lieu l'est également.

### *Exemple :*

Une valeur physique importante peut logiquement induire vers une reconversion impactant peu la structure de l'édifice, car son état actuel lui suffit. A l'inverse, une faible valeur imposerait d'agir de manière forte pour en permettre sa sauvegarde.

Une valeur symbolique importante induit quant à elle qu'un certain nombre de personnes possèdent une attache importante à l'édifice. Une éventuelle reconversion devra prendre en compte cette symbolique dans la nouvelle fonction apportée au lieu.

Une valeur intrinsèque importante induit que l'édifice possède une valeur d'art importante et que le type d'intervention choisie dans une éventuelle reconversion devra la préserver.

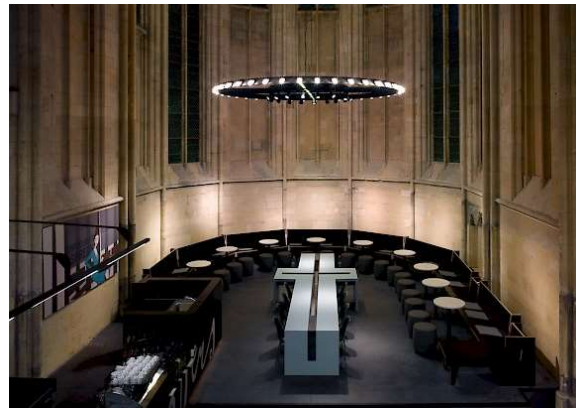


*Figure 11 - Merx + Girod*

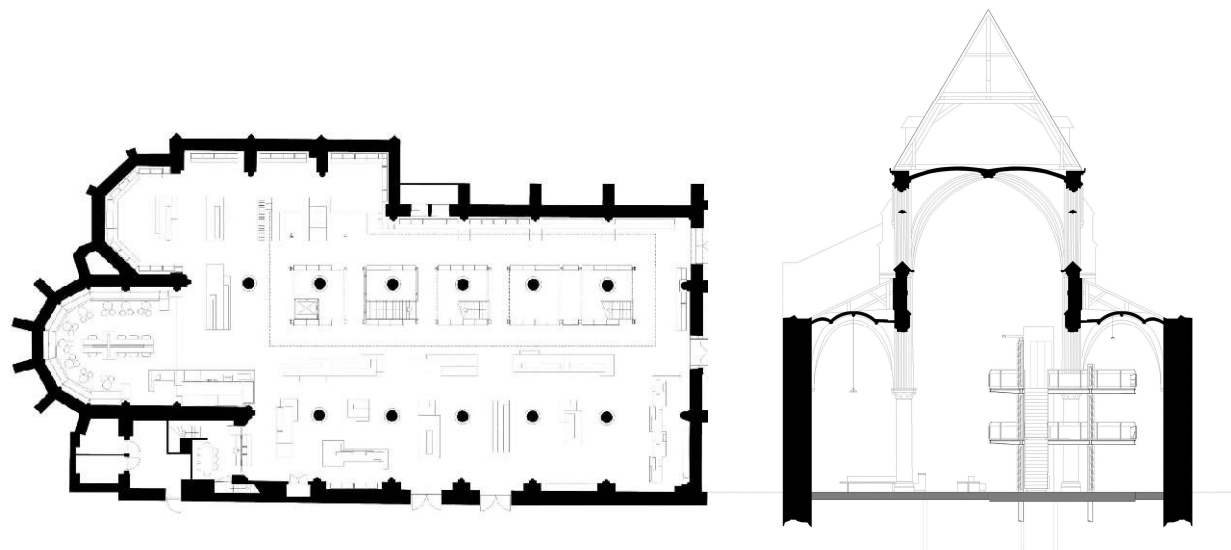


*Figure 12 - Merx + Girod*

## 1.5 TYPE DE RECONVERSION

Reconvertir les églises est donc un moyen de préserver les lieux, mais quelles fonctions leur destiner ? Que ce soit au Canada, dans les pays anglo-saxons, en Belgique ou dans les pays voisins, divers usages ont été expérimentés. Ceux-ci prennent généralement parti de la composition du lieu pour en tirer un maximum d'avantages, que ce soit par la compatibilité des anciens usages du lieu, des caractéristiques typologiques et spatiales ou encore des relations à leur contexte environnant. Bien évidemment, les reconversions peuvent être totales, mais également partielles voire temporaires. Parmi les reconversions réalisées, 4 catégories d'usages se distinguent, mais qu'elles sont les compatibilités de celles-ci avec le lieu ?

### 1.5.1 Usage culturel

La muséification d'une église peut s'avérer intéressante comme nouvel usage, c'est par exemple le cas de l'abbaye de Villers-la-Ville, fondée en 1146 qui est devenue un pôle catholique central dans la région avant d'être abandonnée à la Révolution française puis préservée et en partie restaurée à partir du 19<sup>ème</sup> siècle.

Cependant, généralement, les églises désacralisées possèdent rarement un intérêt historique ou architectural suffisant à cette unique utilisation. La reconversion en lieu culturel peut également se faire à travers des fonctions comme des salles d'exposition, de bibliothèque, médiathèque ou encore comme espace scénique. L'avantage de tels usages est qu'ils permettent généralement de conserver les grands espaces et ornements qui composent le lieu ainsi que de tirer parti de l'atmosphère calme, propice à la réflexion et la contemplation.

Souvent citée comme référence de reconversion d'édifice religieux, l'église dominicale de Maastricht accueille à l'heure actuelle une bibliothèque. (Fig. 11 et 12) Ayant une surface limitée au sol pour accueillir l'entièreté de la bibliothèque, l'ajout de niveaux était nécessaire. Les architectes ne voulant pas diviser le volume avec des planchers ont opté pour l'insertion d'une structure métallique détachée de celle de l'édifice. Cette structure est placée de manière asymétrique, se limitant à l'un des collatéraux et empiétant légèrement dans la nef centrale afin de préserver une vision complète de l'église dans la longueur et la hauteur lorsqu'on y entre par l'accès principal. Finalement, la scénographie et donc le flux visiteur initial est préservé avec une traversée menant au chœur de l'église qui a sa fonction revisitée en bar illuminé par les vitraux et tirant parti de la forme arrondie du chœur. Cette fonction peut être considérée comme souple, car elle peut s'adapter à de nombreuses formes d'espace. L'insertion de la structure secondaire est à cheval entre la nef ouverte et l'un des collatéraux plus contraint. La sensation au sein de la structure se vit alors différemment que l'on soit dans la nef, un espace de circulation ou dans le collatéral, un espace plus intimiste et de repos.



*Figure 13 – Acte 59*

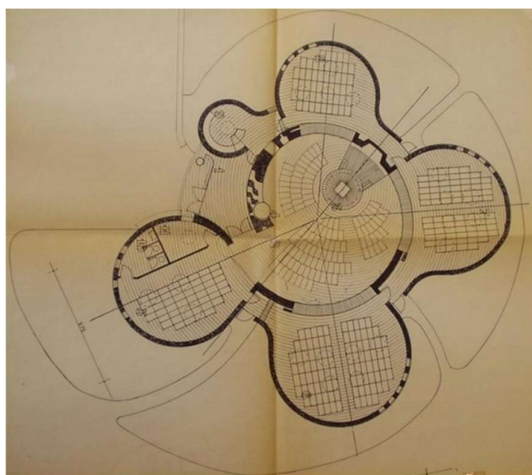


*Figure 14 – Le carnet de Jimidi*

### 1.5.2 Usage associatif

Les lieux de cultes, quelle que soit la religion, sont par définition des lieux communautaires et de partage, une reconversion en un lieu associatif ne manque donc pas de sens. Cependant, ce cas de reconversion s'est vu moins souvent réalisé. Cela s'explique du fait que généralement le recours à la reconversion soit dû à un manque de moyens des pouvoirs publics et l'accueil d'associations n'a évidemment pas pour objectif de réaliser des revenus privés. L'usage d'une église à destination d'associations induit donc que sa reconversion soit principalement due à une sous-utilisation du lieu et que celle-ci ne nécessite pas d'interventions trop importantes.

Ce fut le cas à Hem, en France, où l'église Saint-André a été vendue à la mairie pour un euro symbolique. Il s'agit d'une église du 20<sup>ème</sup> siècle, de forme atypique, avec en son centre, un grand espace circulaire servant de lieu de prière autour duquel viennent se greffer d'autres sous-espaces, circulaires. Pacte 59, une association pour personnes défavorisées a ainsi pu prendre possession des lieux à moindre coût. (Fig. 13 et 14) L'espace central est utilisé comme lieu de vente où une épicerie solidaire distribue les sous-espaces, avec un point de vente de produits plus spécialisés qui demande moins de surface comme la vente de vêtements ou encore un petit salon de coiffure. Du fait de l'agencement préexistant, l'association n'a pas dû cloisonner l'espace pour y intégrer les fonctions. Les hauteurs, quant à elles, n'étaient pas trop imposantes et s'accordaient parfaitement à l'échelle de la petite épicerie.

Le flux au sein de l'église est préservé par l'accès principal menant au chœur qui accueille la fonction d'épicerie. Ici aussi, la fonction flexible du rayonnage des produits permet de s'intégrer dans le chœur et la nef. Les sous-espaces contraints contiennent quant à eux les fonctions de salon de coiffure et de cabines d'essayage requérant davantage d'intimité.

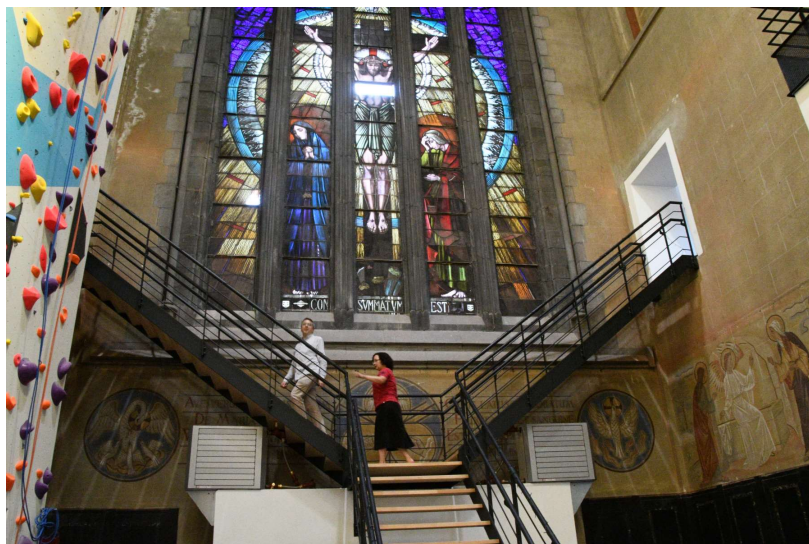


Figure 15 – Bruxelles secrète

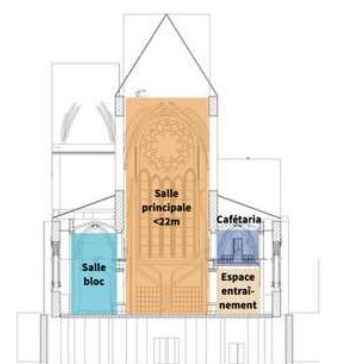
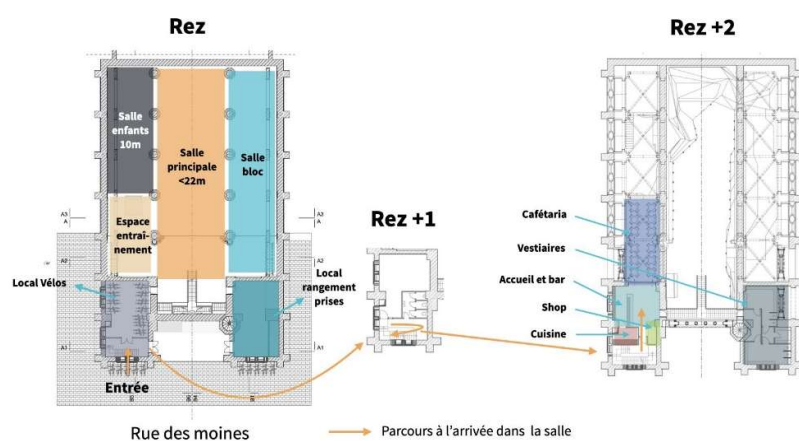


Figure 16 - Maniak

### 1.5.3 Usage sportif

Lorsque l'on pense à la reconversion d'églises, à première vue, le choix de halls sportifs n'est pas le plus évident, cependant, c'est assez fréquent. Bien qu'il n'y ait pas de lien entre l'ancien et le nouvel usage, la grande spatialité qu'offre une église par ses dimensions est propice à cette reconversion. De plus, les ouvertures généralement présentes en hauteur de nef permettent de rendre naturellement lumineux le hall.

A Bruxelles, l'église Saint-Antoine de Padoue (Fig. 15) s'est récemment vue reconvertie en salle d'escalade suite à sa désacralisation partielle. L'accès ne se fait pas par l'entrée principale, mais par l'un des collatéraux dans lequel se trouve l'accueil, les vestiaires, une zone de petite restauration et un espace enfant. Le second collatéral sert quant à lui de stockage et de zones d'escalade en bloc (des voies de 3-4 mètres de hauteur maximum). Ici, (Fig. 16) un cloisonnement a donc été réalisé entre les collatéraux et la nef principale qui est laissée dégagée pour y placer les voies d'escalade. Bien que la hauteur soit divisée dans les collatéraux, les colonnes, les voûtes et les vitraux ont été conservés tandis que dans la nef, c'est la hauteur complète qui est davantage mise en avant, donnant une autre perception du lieu lors de l'activité d'escalade.

Le flux initial au sein de l'église dans ce cas-ci n'est pas vraiment respecté. Cependant, un parallèle peut être fait sur les nouvelles fonctions davantage contraintes ainsi placées dans les collatéraux. Les grandes voies d'escalade pouvant s'adapter à tout lieu ayant suffisamment de hauteur, elles sont donc assez logiquement compatibles avec la nef, bien que sa limite initialement ouverte ne soit plus respectée.

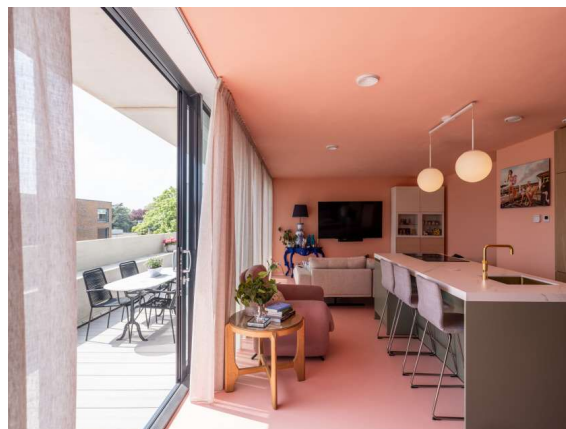
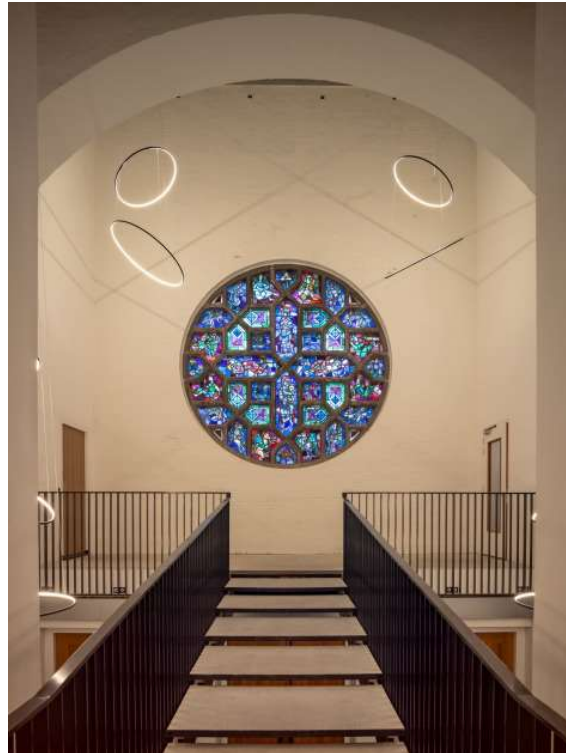


Figure 17 - Architecten



Figure 18 - Architecten

## 1.5.4 Logements

La reconversion de lieux de culte en logement, fait débat, car certains s'interrogent sur le fait de privatiser un bien-fondé initialement pour une communauté. Il est vrai que la majorité des cas d'églises reconverties en logements se sont faits au Canada. La plupart d'entre elles l'ont été pour devenir un unique et grand loft luxueux destiné à une minorité de privilégiés. Dans nos pays, la reconversion en un unique logement luxueux serait moins appropriée dû aux plus grandes dimensions de nos églises. Cependant, quelques exemples d'hôtels ou de logements collectifs commencent à émerger dans nos pays.

Réaliser des logements à destination d'hôtels ou de logements collectifs induit forcément la subdivision du volume intérieur de l'église, que ce soit de manière totale ou partielle. L'insertion de logements limitée à l'intérieur de celle-ci permet de préserver au maximum l'enveloppe, mais a pour conséquence de fortement nuire à la spatialité intérieure. A l'inverse, l'ajout de logements par le biais d'extensions permet de conserver un maximum la spatialité intérieure mais nuit à l'enveloppe de l'église.

A Rotterdam, (Fig. 17 et 18) dans une église d'après-guerre, les architectes ont opté pour une proposition qui se situe proche du premier choix pour respecter les demandes de la ville qui souhaitait préserver les façades monumentales. Par le biais d'un ajout de volumes en toiture et de logements dans les collatéraux, l'église accueille au total 33 habitations. L'accès se fait par les entrées préexistantes, c'est-à-dire la porte monumentale en façade et les deux entrées secondaires proches du transept. Les entrées sont reliées entre elles par un couloir qui préserve toute la hauteur initiale de l'église, mais dessert également les différents logements. Bien qu'il ait fallu morceler le volume intérieur, les architectes ont voulu préserver un maximum d'artefacts dans les logements tels que les rosaces, les colonnes, les arcs ou encore les vitraux.

Le flux au sein de l'église, bien qu'il soit réinterprété reste finalement identique avec l'entrée par l'accès principal donnant sur la nef, lieu de distribution. Ici, l'obligation de conserver l'enveloppe et d'intégrer des logements apparentés à des espaces contraints oblige à faire fi des limites intérieures préexistantes.



## 1.6 SYNTHÈSE

L'architecture des lieux de culte catholique a connu une évolution significative au fil des siècles, reflétant à la fois les besoins des fidèles et les réformes de la religion. Cependant, la diminution du nombre de pratiquants a conduit à une réflexion sur le devenir de ces lieux de culte et leur reconversion.

Les évaluer suivant des valeurs et outils contemporains permet alors d'appréhender toutes leurs spécificités et de mettre en évidence les points d'attention à avoir dans le cadre d'un éventuel changement d'affectation.

Il est, par exemple, possible de constater que la volonté de reconversion de ces lieux de culte en logements aura pour conséquence évidente de privatiser des lieux initialement destinés à un usage public.

C'est pourquoi, conserver une fonction publique à certains espaces pourrait permettre de préserver la relation que les habitants du quartier entretiennent avec l'église, tout en créant un meilleur lien entre le projet et son quartier.

Décomposer l'église suivant ses limites, flexibilités, contraintes et flux pourrait permettre de mettre en évidence les caractéristiques des espaces qui la composent et d'y intégrer de nouvelles fonctions possédant des caractéristiques similaires. Cette réflexion pourrait constituer un début de piste pour l'intégration de logements collectifs au sein de l'église.



## 2 VIVRE EN COLLECTIVITÉ

Dans ce deuxième chapitre, une analyse du vivre en collectivité se fera par une description des différentes typologies des logements collectifs, décortiquées, suivant leur degré de collectivité, leur échelle et leurs implications fonctionnelles.

### 2.1 ORIGINE

Aujourd'hui, le terme « logement collectif », a une connotation dans le mode de vie qui lui aussi doit-être collectivisé en totalité ou en partie. Mais cette vision de ce principe de vie où certaines fonctions initialement privées sont collectivisées est en réalité récente. La définition de logement inclut également ceci :

« Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. » (Larousse, 2023)

C'est-à-dire que le fait d'avoir un hall d'entrée qui distribue deux logements distincts suffit à ce qu'ils répondent à la définition de logements collectifs. L'habitat en collectivité existe donc depuis la préhistoire, mais avec les changements de cultures et les évolutions sociales à travers les siècles, l'idéal de la famille nucléaire est devenu la norme, voire un idéal à atteindre rendant plus individuel notre mode d'habiter.

#### 2.1.1 L'existenzminimum

Cette pression d'idéal nucléaire s'est principalement fait ressentir à partir du modernisme (Lemaire, Brice 2020 : p 17) où la nécessité de densifier de manière rationnelle était urgente.

En 1929, s'est tenu le CIAM de Frankfort, regroupant certains des plus grands architectes de l'époque comme Le Corbusier, Karl Moser, Victor Bourgeois et bien d'autres. Ces architectes praticiens et théoriciens se sont penchés sur le sujet pour y trouver une solution accessible à tous, le logement minimum. Le terme existenzminimum fait alors son apparition, il s'agissait alors de définir :

« Une superficie minimale et une habitabilité maximale', c'est-à-dire « un logement qui ne descend pas sous les standards nécessaires à la survie biologique, et qui fournit à l'habitant suffisamment de lumière, d'air, et un sentiment d'espace ouvert » (Lemaire, Brice 2020 : p 25)

Durant la période qui suivit, des immeubles à la forme de tour ou de barre se sont érigés, aidés par les nouvelles techniques de construction industrielle. Ces typologies permettent d'accueillir beaucoup de logements avec un coût plus faible à la réalisation tout en réduisant l'emprise au sol que nécessiterait un même nombre de logements unifamiliaux. Cependant, cela a mené à certains projets excessifs où la priorité était de placer un maximum de familles le plus rapidement possible et sans forcément chercher à ce que ces logements soient qualitatifs. Le côté pratique était davantage mis en avant avec une standardisation de typologie de logements pour une répliquabilité rapide.



| Valeur d'ancienneté                                                                                                                                       |                                                                                                       |                                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cuisine<br>                                                              | Salle à manger<br>   | Salle de séjour<br>        |
| Entretien ménager<br>                                                   | Salle de bain<br>   | Salle de jeu<br>          |
| Services<br>                                                           | Salle de sport<br> | Cellule individuelle<br> |
| <div><div></div><div>Fonctions collectives et centralisées</div></div> |                                                                                                       |                                                                                                              |

Figure 19 – Karel Teige, existenzminimum traduit et schématisé

En 1932, Kareil Teige a publié : « The minimum dwelling », un livre mettant en avant que les architectes modernistes de l'époque, voyaient l'habitat minimum comme une réduction des maisons unifamiliales qu'ils côtoyaient habituellement. (Lemaire, Brice 2020 : p 25 - 29) En avance sur son temps, Teige proposa de ne pas voir l'habitat minimum comme cette réduction de maisons bourgeoises, mais comme un nouveau type d'habitat. Ces grands ensembles de logements en barre et en tour répliquent parfois, par centaines ou plus encore, des salons, des cuisines, des séjours, des espaces enfant et autres pouvant être fusionnés. En effet, Teige, étant marxiste, avait une vision extrême du logement collectif, devant avoir une partie individuelle réduite à l'espace de nuit et de petits séjours tandis que le reste devait être mutualisé. (Fig. 19)

### **2.1.2 Le logement collectif**

De nos jours, le schéma de familles nucléaires est encore répandu, mais n'est plus le seul car nombreux sont les cas de familles recomposées, monoparentales voire sans enfant. Les logements collectifs, autrefois modernes, sont aujourd'hui, souvent obsolètes, à cause de leurs immuabilités et fuient par les personnes plus aisées, regroupant ainsi les habitants les plus défavorisés.

Les compositions des ménages étant plus diversifiées, de nouveaux types de logements collectifs ont fait leur apparition. Si auparavant, un logement collectif se contentait d'une simple distribution partagée menant aux appartements privés, il existe désormais des logements collectifs où certaines fonctions sont mutualisées. Le degré de collectivité peut être maximal avec des cellules privées se contentant d'une simple chambre à l'image d'une colocation d'étudiants comme imaginée par Kareil Teige.

Il faut cependant noter que comme les colocations qui visent principalement les étudiants, certains logements collectifs ne sont pas faits pour plaire à tout le monde. (Fraas, 2024) Généralement, lorsqu'il y a des espaces mutualisés, des règles implicites ou explicites doivent être mises en place pour permettre la bonne entente au sein du logement. Le partage de fonctions habituellement personnelles à l'avantage de réduire la surface privée ce qui peut avoir son importance sur les frais de location ou d'achat du bien. Cela permet également suivant les chartes des logements collectifs de partager les tâches, mais implique de ce fait, des devoirs entre les colocataires ou copropriétaires desquels on ne peut se dédouaner.

Il peut également y avoir des logements collectifs avec un degré de collectivité un peu moindre comme le co-housing, le co-living ou le logement kangourou. Dans ces trois types de logements collectifs, les pièces mutualisées peuvent être : un espace extérieur, un séjour, une cuisine, une salle à manger, un espace polyvalent, une salle de sport, une bibliothèque ou plusieurs d'entre eux. Dans certains cas, la partie collective contient des fonctions mutualisées pour permettre le partage et les rencontres, mais les logements privés restent quant à eux complets afin de préserver une intimité.

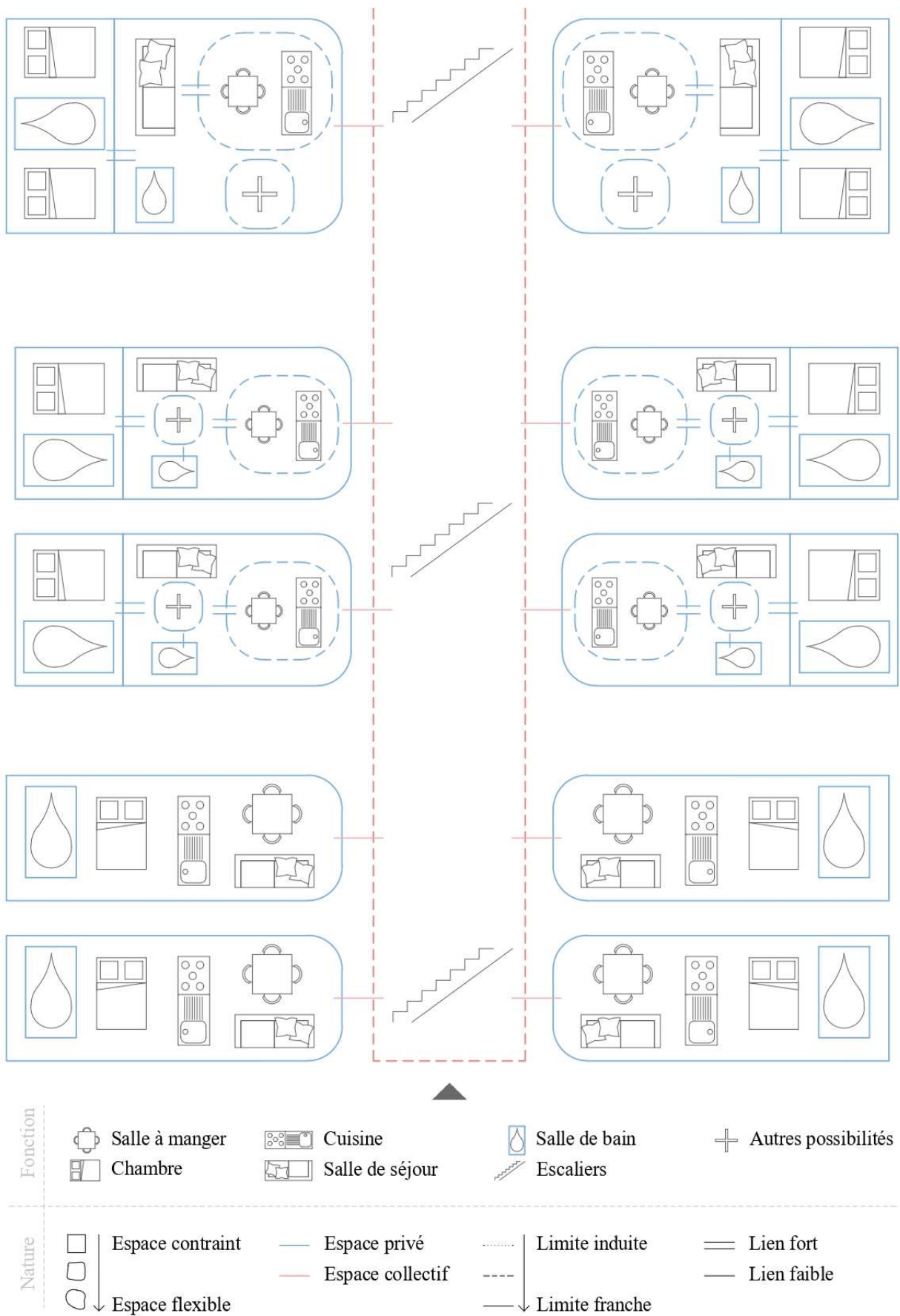


Figure 20 – Logements conventionnels

## 2.2 TYPOLOGIE DE LOGEMENTS COLLECTIFS

Comme précisé précédemment, il existe des logements collectifs avec des degrés de mutualisation variables. Parmi eux, 5 typologies principales se distinguent en fonction de ce degré. Le sujet des habitats groupés alternatifs, bien qu'il soit intéressant, ne sera pas explicité ici. Finalement, ces logements sont généralement des variantes de modes de vie où le fonctionnement est davantage centré sur la question de valeurs ou de projets communautaires qui ont une mise en place similaire avec l'une de ces 5 catégories. Ces typologies seront décortiquées, suivant leur degré de collectivité, leur échelle et leurs implications fonctionnelles.

### 2.2.1 Logements conventionnels

#### *Degré de collectivité*

Les logements collectifs conventionnels (Fig. 20) sont les plus répandus. Ces logements n'ont en commun que les espaces de circulation comme le hall, les distributions verticales et horizontales menant aux différents appartements. Les logements, quant à eux, fonctionnent de manière individuelle et sont isolés dans un espace contraint, comprenant toutes les fonctions utiles à une habitation ordinaire. Aussi, tout type de personnes peut habiter au sein d'un immeuble, c'est pourquoi généralement, il contient différentes échelles de logements même si organisés de la même manière.

#### *Echelle*

Ce groupement de logements peut se matérialiser sous trois formes : une barre, une tour, en plots voire un mixte de ces formes. Il suit l'échelle du projet et peut accueillir un grand nombre de logements en raison à sa hauteur qui peut être imposante. Ces types de formes, minimisent l'emprise au sol, mais la base est souvent aménagée d'un socle induit par la matérialité ou des dispositifs architecturaux et végétaux. Cela permet de limiter l'espace public de l'espace commun des habitants.

#### *Implications fonctionnelles*

Si ces appartements sont souvent similaires, c'est pour permettre leur alignement en hauteur afin d'optimiser les conduites techniques. Si les typologies en plots et / ou en barres permettent d'obtenir des cellules privées à double orientation au minimum, les logements en barres sont soit traversants, soit orientés dans l'axe est-ouest afin de maximiser la luminosité tout au long de la journée. Comme dans tout logement, les accès doivent être praticables par tous ce qui implique la mise en place de différents dispositifs PMR à travers des rampes, portes et ascenseurs. Une attention particulière doit se porter aussi sur les flux au sein du bâtiment pour répondre aux normes incendie. C'est pourquoi, il arrive souvent d'observer des cages d'escaliers de secours supplémentaires, intérieures ou extérieures.

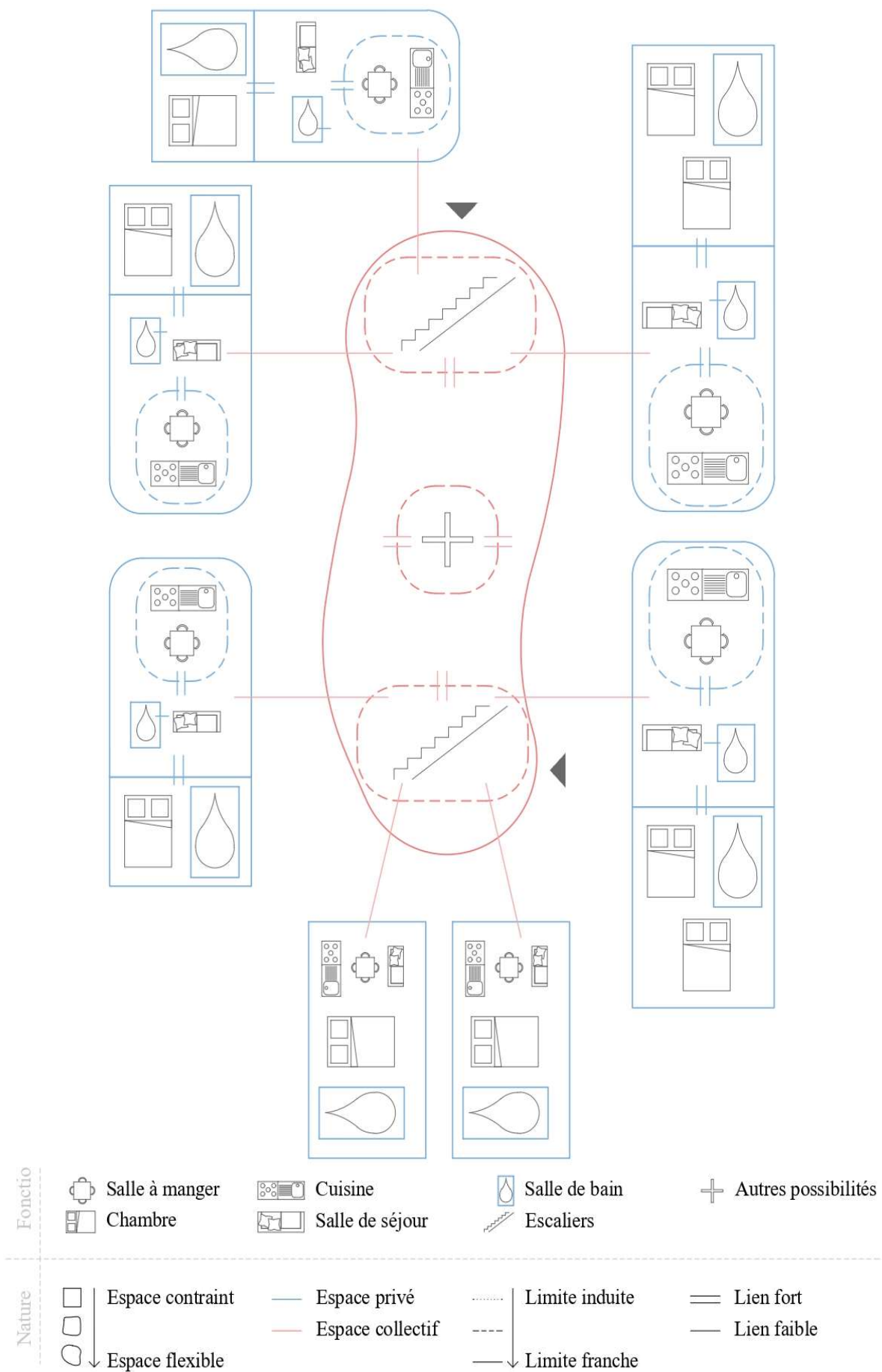


Figure 21 – Co-housing

## 2.2.2 Co-housing

### *Degré de collectivité*

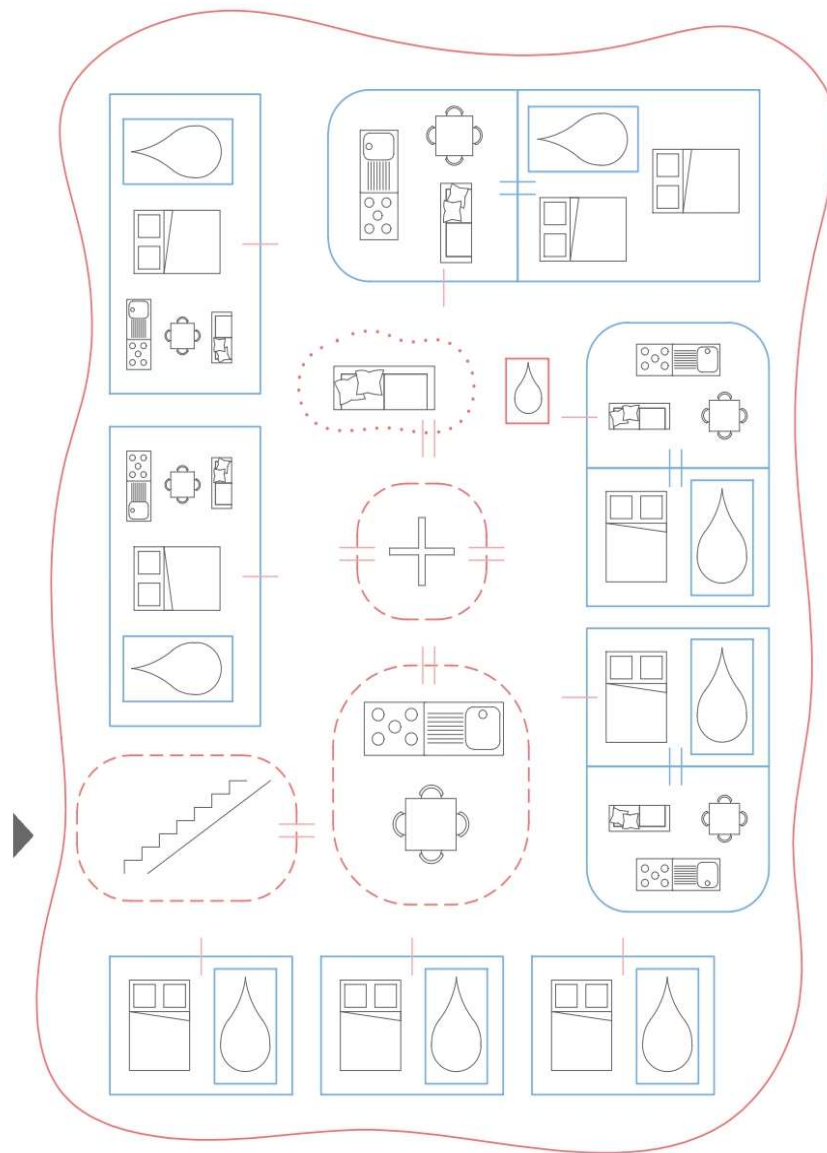
Le co-housing (Fig. 21) est le second degré de collectivité après les logements conventionnels, où les habitants ont un appartement doté de l'ensemble des fonctions « standards » pour pouvoir vivre en autonomie, cependant, il possède certaines fonctions mutualisées pour favoriser le partage. Comme les logements conventionnels, où les habitants mutualisent les mêmes espaces de distribution auxquels viennent se greffer une ou plusieurs fonctions qu'on ne trouve pas forcément dans un logement conventionnel, tels qu'une cuisine partagée, un espace enfant, un jardin, un atelier, un espace de co-working, etc.

### *Echelle*

A la différence des logements collectifs conventionnels, les logements en co-housing possèdent généralement un espace extérieur commun et séparé de l'espace public. Cette limite entre le commun et le public est franche par le biais de l'immeuble lui-même, de séparations ajourées ou non, voire de végétation. Les logements en co-housing peuvent être de l'ordre d'une dizaine, avec généralement une hauteur moins importante que les logements sous forme de tour, car les fonctions collectives se retrouvent le plus souvent au REZ. Leurs formes peuvent être plus variables avec des configurations en plots ou en îlots de quartier.

### *Implications fonctionnelles*

L'accès aux immeubles se fait soit depuis la voie publique ou depuis l'espace commun donnant accès aux circulations qui distribuent ensuite les logements. Tout comme les logements collectifs conventionnels, les appartements de co-housing peuvent être facilement alignables du fait de leur répétitivité optimisant les conduites techniques. Les accès doivent également pouvoir être praticables par tous et répondre aux normes incendie, par le biais d'ascenseurs, de cages d'escaliers de secours. Si le nombre de cellules privées est plus restreint que dans un groupement de logements conventionnels, c'est en grande partie dû à l'organisation entre locataires vis-à-vis des espaces mutualisés qui doivent rester communautaires, à petite échelle. Ces fonctions mutualisées ont l'avantage de pouvoir s'adapter en termes de flexibilité à l'espace qui les contient avec des limites davantage ouvertes que les cellules privées.



| Fonction | Salle à manger   | Cuisine          | Salle de bain  | Escaliers   | Autres possibilités |
|----------|------------------|------------------|----------------|-------------|---------------------|
|          | Chambre          | Salle de séjour  |                |             |                     |
| Nature   | Espace contraint | Espace privé     | Limite induite | Lien fort   |                     |
|          | Espace flexible  | Espace collectif | Limite franche | Lien faible |                     |

Figure 22 – Co-living

### 2.2.3 Co-living

#### *Degré de collectivité*

Le logement en co-living (Fig. 22) est un mode de vie proche du co-housing, où les parties privées peuvent être complètes pour vivre en autonomie, mais peuvent également ne pas l'être. C'est-à-dire qu'il peut y avoir au sein du même lieu d'habitation différentes typologies de cellules privées. Les parties mutualisées contiennent alors obligatoirement les fonctions manquant à la cellule privée la plus minimale auxquelles peuvent s'ajouter d'autres fonctions complémentaires qui ne se trouveraient pas dans un logement conventionnel.

#### *Echelle*

C'est une typologie encore peu pratiquée en Belgique, mais déjà mise en place dans les pays nordiques, en Suisse ou encore en Allemagne. Tout comme le co-housing, une limite plus franche est réalisée entre les espaces extérieurs publics et communs. Les immeubles de co-living sont cependant de plus petites tailles que ceux du co-housing, car, davantage de fonctions sont collectivisées, ce qui nécessite une gestion entre locataires importante.

#### *Implications fonctionnelles*

La différence par rapport aux deux précédentes catégories est la circulation distribuant les logements. L'accès peut se faire via une distribution sous forme de coursière, mais également via l'espace commun qui contient les fonctions mutualisées. Comme les espaces privés sont moins réguliers étant donné le nombre de typologies différentes, leurs alignements sont subtils afin que les arrivées techniques soient optimisées. Dans les cellules privées, hormis la zone de nuit et la salle d'eau, les fonctions comme la cuisine, la salle à manger ou le séjour sont de taille plus minimaliste. Réduire les cellules privées permet que les espaces communs soient plus généreux. Si les cellules privées restent des espaces contraints aux limites franches, les fonctions communes sont davantage ouvertes et flexibles.

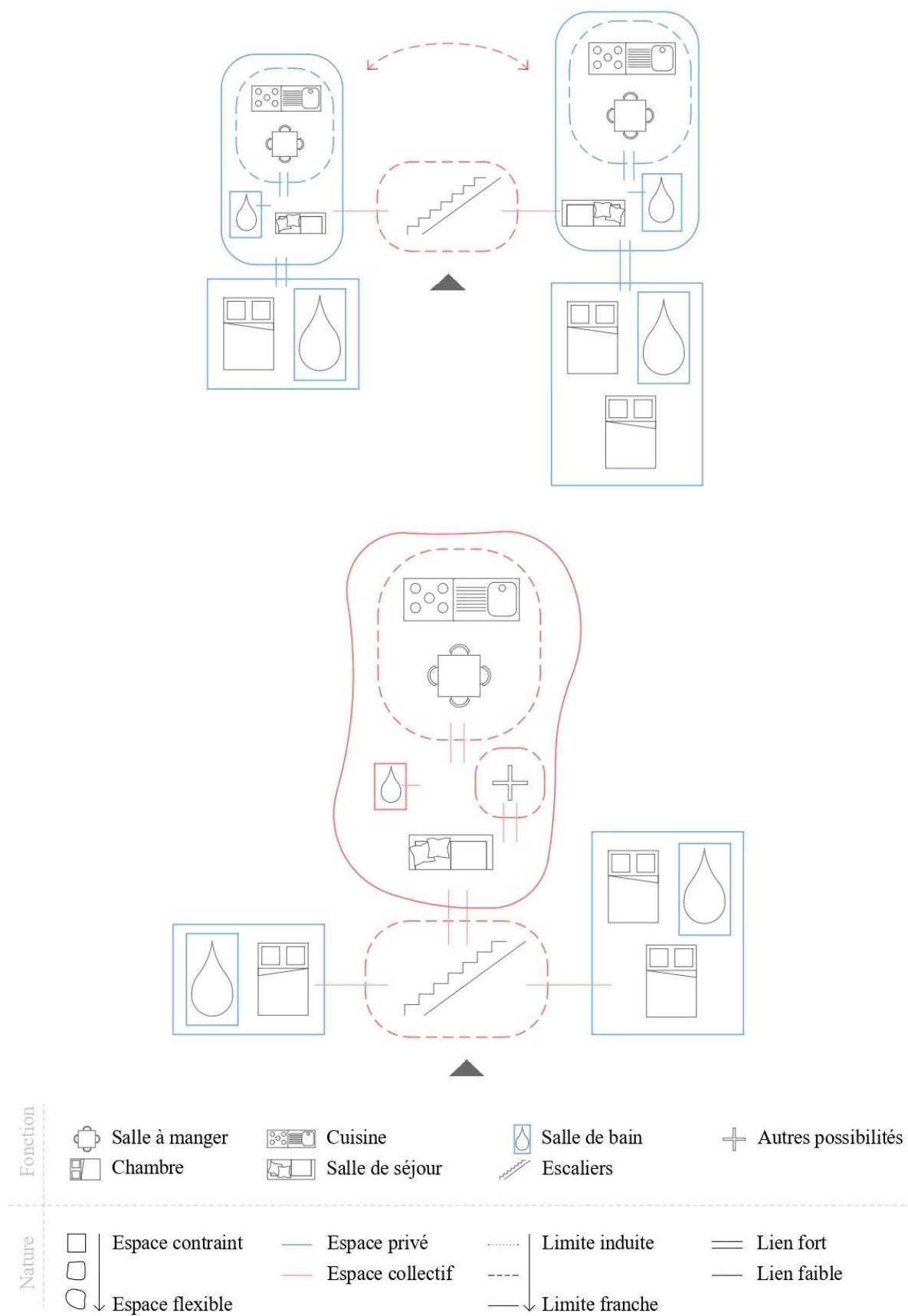


Figure 23 – Logement kangourou

## 2.2.4 Logements intergénérationnels

### *Degré de collectivité*

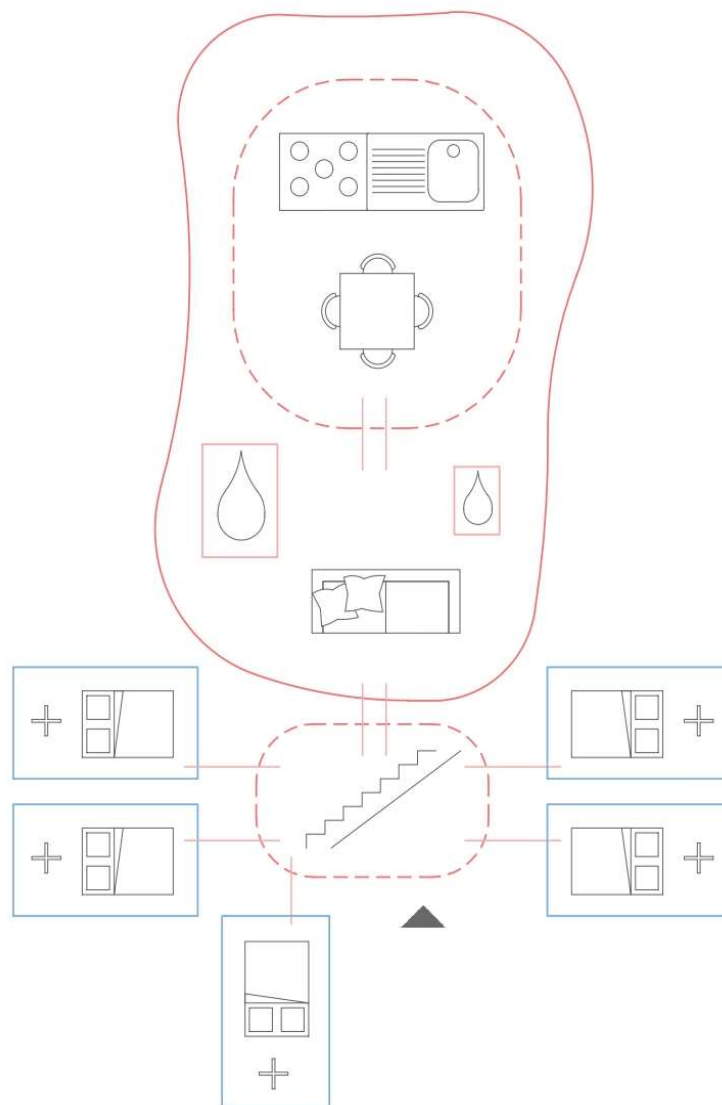
Les logements intergénérationnels ou kangourou (Fig. 23) sont des habitations où au sein d'un même logement vivent une ou plusieurs personnes âgées avec un ménage, un(e) jeune travailleur/euse ou un étudiant. L'avantage est aussi bien pour la ou les personnes âgées que pour les cohabitants, d'avoir une présence et de l'aide dans la vie quotidienne. Le degré de collectivité peut être minime avec une simple distribution aux logements, mais aussi total avec toutes les fonctions partagées hormis l'espace de nuit.

### *Echelle*

Ces logements sont souvent à l'unité, avec une échelle plus humaine. Ils peuvent être conçus dans cet objectif, mais il s'agit souvent, à l'heure actuelle, de simples logements répartis entre les personnes âgées au REZ et les cohabitants à l'étage. Il arrive aussi que ce soient deux habitations distinctes mises en relation par le retrait ou le percement de murs. L'avantage d'un logement de cette conception est que les parties communes sont de plus grandes tailles afin de pouvoir accueillir l'ensemble des locataires et permettre parfois de recevoir des fonctions complémentaires. A contrario, un logement standard subdivisé réduit les surfaces des fonctions complétant la zone de nuit et la salle d'eau.

### *Implications fonctionnelles*

Etant en partie destiné à des personnes âgées, un regard particulier doit être porté sur l'accessibilité vers et au sein du logement. L'aménagement doit prendre en compte un usage éventuel avec chaise roulante de part des circulations dégagées et fluides. Un mobilier adapté doit donc être choisi en conséquence afin de garantir un confort de vie optimal à destination de la ou les personnes âgées suivant leur état physique.



| Fonction | Salle à manger   | Cuisine          | Salle de bain  | + Autres possibilités |
|----------|------------------|------------------|----------------|-----------------------|
|          | Chambre          | Salle de séjour  | Escaliers      |                       |
| Nature   | Espace contraint | Espace privé     | Limite induite | Lien fort             |
|          | Espace flexible  | Espace collectif | Limite franche | Lien faible           |
|          |                  |                  |                |                       |

Figure 24 – Colocation

## 2.2.5 Colocation

### *Degré de collectivité*

La colocation (Fig. 24) est la typologie d'habitation avec le degré de collectivité maximale. Principalement destinée aux étudiants ou aux jeunes travailleurs/euses, seules les chambres voire une salle d'eau constituent l'espace privé des cohabitants. C'est un mode de vie répandu chez les jeunes car il permet de réduire les frais de location tout en partageant des moments avec d'autres personnes de même âge. Un établissement explicite ou implicite de règles est alors nécessaire pour permettre la bonne entente et la gestion du lieu entre les colocataires.

### *Echelle*

Tout comme les logements kangourou, il s'agit souvent de logements à échelle plus humaine. Ils accueillent, en général, au maximum une dizaine de personnes, dans des logements initialement prévus pour cela ou dans des habitations standards réaménagées. A Bruxelles, nombreux sont les cas de colocations d'anciennes maisons de maître disposant de beaucoup pièces.

### *Implications fonctionnelles*

De plus petites tailles, l'accès se fait généralement depuis l'espace public menant directement à la pièce commune principale. A celle-ci, les fonctions annexes viennent se greffer et la distribution des espaces privés se fait depuis cet espace commun ou par le biais de couloirs. Les chambres n'étant pas nécessairement équipées de salles d'eau, leur emplacement est plus libre tandis que les espaces mutualisés sont regroupés pour optimiser les arrivées techniques.

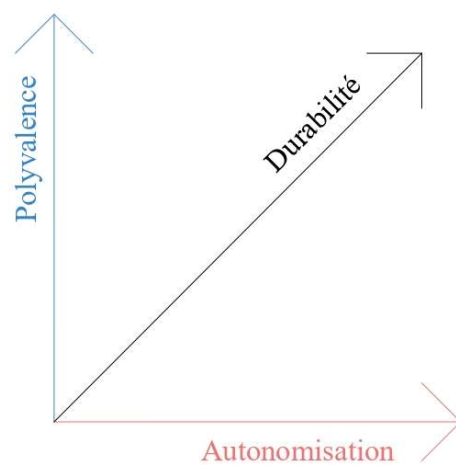


*Figure 25 – La durabilité : fonction de la polyvalence et de l'autonomisation*

## **2.3 PRINCIPES QUALITATIFS DES LOGEMENTS COLLECTIFS**

Comme l'ont démontré les logements collectifs de l'époque moderne, ceux-ci ont pu répondre aux besoins du moment. Malheureusement, avec l'évolution sociétale, les changements de modes de vie et de pensées, leur immuabilité leur fait défaut. Alors se pose la question de ce qu'est la durabilité et comment y parvenir dans l'architecture.

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » (Gro Harlem Brundtland, 1987)

Dans le livre « Sustainable dwelling » de Gérald Ledent, Chloé Salembier et Damien Vanneste cherchent à définir ce qui rend durable un logement collectif. Ils mettent en avant que pour qu'un logement soit durable, celui-ci doit permettre l'évolutivité socio-spatiale à travers deux principes, l'autonomisation et la polyvalence. (Fig. 25)

### **2.3.1 Autonomisation**

L'autonomisation ou empowerment se définit comme tel :

« La capacité des individus et des collectifs à s'impliquer dans les décisions qui les concernent, en particulier pour sortir des situations de précarité ou de pauvreté » (Géo confluence, 2024)

L'autonomisation des habitants passe donc par leur interdépendance, c'est-à-dire la création de liens entre habitants comme individus, mais aussi groupes sociaux ou groupes générationnels. Avant même de pouvoir parler d'implication des habitants, pouvoir accueillir au sein du logement différentes compositions de ménage comme les auteurs le suggèrent dans l'ouvrage est donc primordiale. (Ledent, Salembier et Vanneste, 2019 : p 12-19) Cela se caractérise par une proposition de logements de différentes échelles et appropriables de différentes manières favorisant ainsi la mixité sociale.

Les espaces communs deviennent alors les leviers permettant l'implication des habitants. Le logement collectif est alors plus qualitatif s'il contient des fonctions complémentaires favorisant les rapprochements sociaux que ce soit culturel, sportif, loisir, projet communautaire, car se loger n'est pas le seul besoin de l'Homme.

L'usage d'une diversité de typologies et de degrés de collectivité permet de cibler des types d'habitants différents, et donc, créateur d'interdépendance. C'est, accueillir au sein d'un même logement collectif différents modes d'habiter qui créera une plus grande mixité sociale. (Fig. 26)

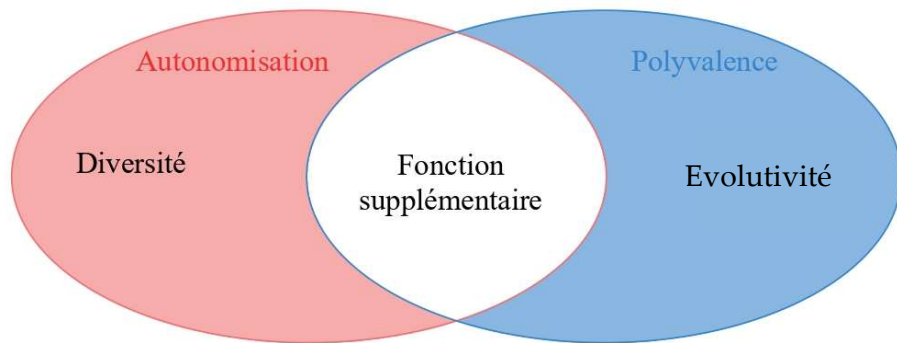


*Figure 26 – Moyen d'exprimer l'autonomisation et la polyvalence*

### 2.3.2 Polyvalence

La polyvalence est un concept plus facile à apprivoiser en tant qu'architecte, car il fait référence à la capacité qu'a un espace à pouvoir accepter différents usages actuels ou futurs.

Cette polyvalence des espaces peut se faire de différentes façons. L'interprétation simpliste de la polyvalence serait de proposer des espaces spacieux, possiblement libres de cloisons afin que toutes les fonctions puissent s'y intégrer. Mais cela peut se réaliser de manière plus fine à l'image de l'architecte Sophie Delhay mettant en avant l'usage de cloisons amovibles. L'architecte joue subtilement avec celles-ci afin de rendre possible l'extension d'espaces sur d'autres et ainsi, créer de multiples possibilités d'usages suivant le désir des habitants. Une chambre peut ainsi s'ouvrir sur l'espace de séjour privé, le séjour privé pourrait potentiellement s'ouvrir sur un séjour commun, multipliant les façons d'habiter le logement. (Fig. 26)

D'autres méthodes ont été utilisées comme dans le projet du bureau LAN (40 housing units) où les habitants du logement collectif achètent un appartement pouvant évoluer dans le temps. Les architectes ont imaginé des logements possédant une double hauteur pouvant accueillir de petits ménages. La structure a en revanche été pensée pour que les habitants, puissent, s'ils le souhaitent, construire un étage supplémentaire très facilement suivant l'évolution du ménage en nombre et/ou des moyens financiers.

L'évolutivité dans le temps, à court et à long terme, permet une meilleure appropriation du logement par les habitants. Un logement collectif au degré plus élevé réduit l'échelle des cellules privées au profit des espaces communs. Cette mutualisation permet cependant que la partie commune bénéficie de fonctions auxquelles un logement standard n'aurait pas accès en temps normal. Ces fonctions supplémentaires sont une valeur ajoutée pour l'ensemble des locataires.



## 2.4 SYNTHÈSE

L'évolution vers le logement collectif moderne a été influencée par la pression de l'idéal de la famille nucléaire, notamment à partir du modernisme. Le concept théorique d'existenzminimum est alors apparu en parallèle, définissant un logement comme devant offrir une superficie minimale et une habitabilité maximale en collectivité.

Aujourd'hui, les logements collectifs modernes sont parfois obsolètes et abritent souvent les populations les plus défavorisées. Cependant, de nouveaux types de logements collectifs ont émergé pour répondre à la diversité des compositions familiales à l'image du principe d'existenzminimum. Ces logements peuvent varier en degré de collectivité, allant de simples logements partageant des espaces de circulation à des logements où un grand nombre de fonctions sont mutualisées.

Les diversités de typologie et de mode d'habiter au sein d'un même lieu sont des facteurs importants pour induire une mixité sociale. Les cellules privées, dans leur recherche d'intimité requièrent une typologie d'espaces plus contraints et aux limites plus franches alors qu'à contrario, les espaces communs semblent s'adapter à une plus grande variété d'espaces grâce à leur souplesse et leur échelle.

L'analyse se poursuivra par un regard croisé sur les deux thématiques introduites par les précédents chapitres et donc, de déterminer comment il est possible d'intégrer du logement collectif au sein d'une église.



### **3 REGARD CROISÉ**

Le nombre d'églises désacralisées est voué à évoluer dans les années à venir. La nécessité de logements en région urbaine est quant à elle d'actualité et mettre à profit ces édifices culturels vacants afin de répondre aux besoins de la ville est une opportunité. Se posent alors différentes questions : Comment aborder ce patrimoine que sont les églises pour y intégrer du logement tout en respectant les lieux ? Quel degré de collectivité et de densité est le plus approprié pour celles-ci ? C'est sur ces questions que ce troisième chapitre va se porter en s'appuyant sur la charte de Venise qui propose les fondements auxquels toute intervention sur des édifices riches en signification se doivent d'adhérer.

#### **3.1 INTERVENTION**

##### **3.1.1 La charte de Venise**

La charte, écrite en 1964, est le résultat de la concertation d'experts concernant la conservation et la restauration des monuments, complétant et affinant ainsi la charte d'Athènes de 1931. Son objectif est de poser un cadre déontologique sur l'approche à adopter vis-à-vis des monuments. (Monumental, 2021, p 8-15) Si la reconversion d'églises en logements collectifs induit d'agir de manière conséquente sur l'édifice, il faut tout de même préciser qu'une intervention de ce type serait de ce fait difficilement réalisable sur des édifices classés et ayant une importance culturelle trop grande. Cependant, il est tout de même possible de respecter les principes de ces chartes afin de conserver au mieux l'intégrité des églises.

La charte de Venise repose sur 16 articles succincts définissant dans un premier temps un monument comme étant une œuvre majeure ou mineure représentative d'un intérêt culturel pouvant être isolé ou faire partie d'un ensemble. Elle souligne l'importance de les préserver en faisant appel à toutes les disciplines et techniques disponibles dans le cadre de leur conservation et leur restauration. Elle insiste également sur l'importance de préserver l'authenticité des monuments, c'est-à-dire de respecter leur intégrité, leur conception initiale, leur matérialité et leur contexte.

L'article 5 éclaircit le sujet quant aux changements d'usage comme tel :

« La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société ; une telle affectation est donc souhaitable, mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes. » (ICOMOS, 1964, p 2)

La reconversion d'église en logements collectifs permet d'accueillir une fonction utile à la société et d'autant plus encore aujourd'hui, étant donné le besoin de logements en ville. L'usage des flux, des volumes, des limites constituant les différentes parties d'un tel édifice peut alors, être une piste pour permettre d'en reprendre au mieux ses codes et de respecter ses caractéristiques préexistantes.



L'article 9, précise que le recours à une intervention doit porter la marque de son temps tout en étant en accord avec la valeur esthétique et historique du monument. Ainsi que le 13, citant le recours à l'ajout de volumes extérieurs :

« Les adjonctions ne peuvent être tolérées que pour autant qu'elles respectent toutes les parties intéressantes de l'édifice, son cadre traditionnel, l'équilibre de sa composition et ses relations avec le milieu environnant. » (ICOMOS, 1964, p 2)

Agir de manière contemporaine permet de respecter ces deux derniers articles sachant qu'une telle reconversion peut nécessiter l'ajout d'extensions. Cependant, si l'intervention fait l'usage d'ajouts de volumes, ceux-ci doivent dialoguer avec les abords et respecter la composition initiale de l'édifice.

Cette charte de Venise a été complétée par différentes chartes, notamment :

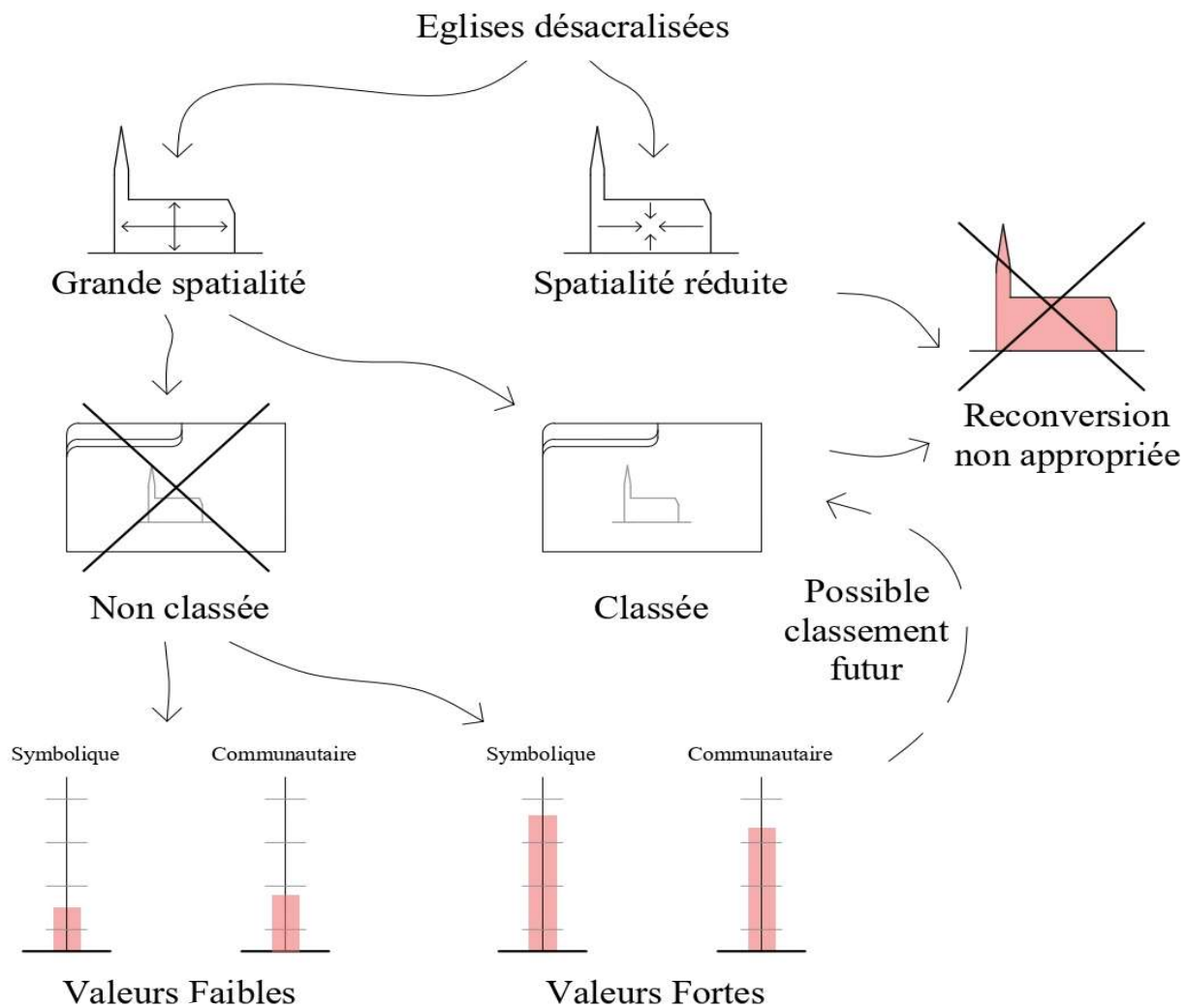
La Déclaration de Paris qui énonce en 2011, en 5 axes, les principes et les valeurs visant la protection et la conservation du patrimoine culturel en mettant en évidence l'importance de la transmission de celui-ci et du besoin de la participation de la société civile. Un bel exemple d'autonomisation est décrit dans le point 3, « *Tourisme et développement* ». La Déclaration énonce l'importance de l'implication des populations locales pour que le développement du tourisme soit durable.

« Favoriser l'appropriation par les populations locales de leur patrimoine et des projets touristiques ; encourager leur autonomisation et leur participation à la conservation du patrimoine, aux processus de planification et aux prises de décision. La participation des habitants, avec leur perception propre, leurs priorités et leurs orientations est une des conditions préalables au développement du tourisme durable. » (ICOMOS, 1964, p 3)

La Charte de Burra apporte en 2013, des lignes directrices pour la conservation des lieux et des biens proposant une séquence d'analyses, de prises de décision et d'intervention. Dans le point 15, un œil est porté sur la réversibilité du changement. Il suggère une intervention avec un concept de réversibilité dans la conservation du patrimoine de telle manière qu'avec les technologies futures un retour à l'état d'origine du bâti puisse être retrouvé.

« Les changements qui réduisent la valeur culturelle devraient être réversibles et être renversés dès que les circonstances le permettront. » (ICOMOS, 1979, p 11)

Comme mis en évidence à travers le premier chapitre, la reconversion d'une église en logements tend à privatiser un lieu qui était initialement public. Accepter que celle-ci puisse conserver une fonction publique aussi petite soit-elle, permet de conserver le caractère public mais également créer davantage de liens entre le projet et son quartier, renforçant ainsi le principe d'autonomisation. Cependant, le critère de réversibilité énoncé dans la charte de Burra est difficilement applicable dans un projet de reconversion en logements. Sachant cela, il faut donc se pencher sur la question de « quelle église peut être appropriée à une telle reconversion ? ».



Analyse sur  
base de

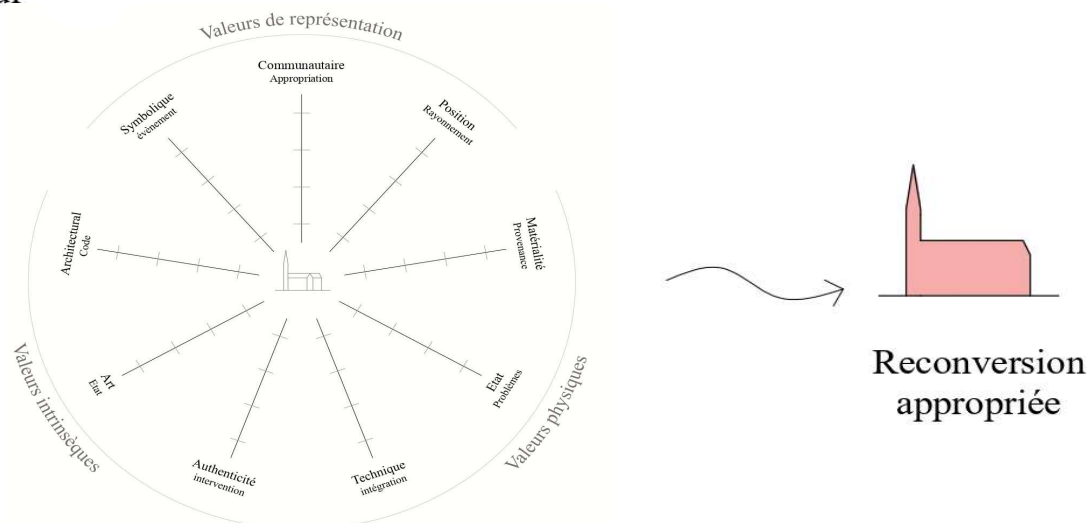


Figure 27 – Les églises appropriées

### 3.1.2 Les églises appropriées

Avant de parler des caractéristiques détaillées pouvant influencer le fait qu'une église soit appropriée à une reconversion en logements collectifs, le premier critère à analyser sera sa spatialité. Car comme dit précédemment, si la reconversion en logements individuels s'est souvent vue réalisée au Canada, cela est principalement dû à leur volume très réduit. En Belgique, les églises sont très souvent de taille généreuse et donc plus aptes à accueillir un plus grand nombre de logements.

Chaque église est unique du fait de son histoire, sa symbolique et ses caractéristiques intrinsèques. Certaines ont un intérêt culturel ou artistique si important que leur reconversion en logements s'avère d'emblée impensable. A Bruxelles, c'est par exemple le cas des églises classées par la commission des monuments et sites. Une intervention sur une église de ce type doit répondre à de nombreuses contraintes et conditions qu'il serait impossible de respecter pour le bien des logements. (Perrin 2016 : p 31-38)

Les églises (Fig. 27) possiblement visées sont donc les édifices non classés, cependant, toutes n'y sont pas appropriées. L'intérêt d'évaluer l'église à l'aide de l'outil de Tom Perrin est de pouvoir définir leurs valeurs représentatives, intrinsèques et physiques. L'une des premières nécessités à travers l'évaluation est que les valeurs symboliques et communautaires ne soient pas trop importantes car si l'édifice est considéré comme ayant joué un rôle marquant dans l'histoire et attire donc de nombreux visiteurs, une reconversion en logements peut nuire à son intérêt culturel. On peut cependant considérer que si tel est le cas, l'édifice est probablement déjà classé.

Ensuite, si les valeurs d'état et technique sont faibles, c'est-à-dire que l'église possède de nombreux problèmes physiques et que l'insertion de projets en son sein est difficile, cela peut justifier d'agir de manière plus franche, mais du coup, impliquer également des coûts plus conséquents qui pourraient entraver la réalisation d'un projet qu'il soit destiné à du logement ou non.

Les autres valeurs sont des curseurs qui mettront en avant les points d'intérêt à considérer, avec notamment la valeur architecturale, d'art, d'authenticité et matérielle. Par exemple, si la valeur d'art est importante et donc que les détails architecturaux que possède l'église sont dignes d'intérêt alors les conserver au maximum devient l'une des priorités.

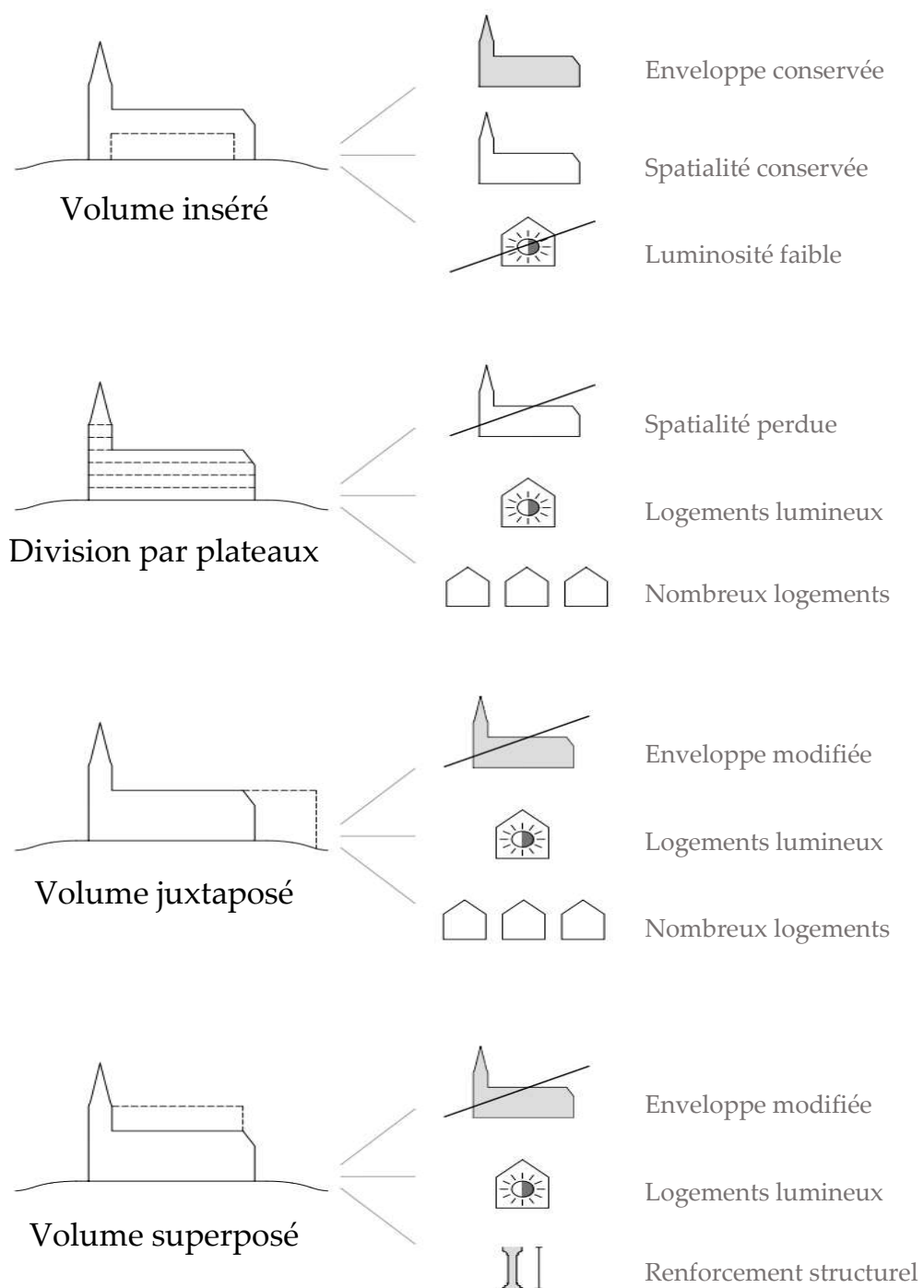


Figure 28 – Types d'intervention

### 3.1.3 Degré et types d'interventions

Une fois la reconversion d'une église en logements collectifs envisagée, se pose la question de comment agir pour intégrer ces logements dans l'édifice ? A travers les différents types de reconversion parcourus précédemment et les travaux réalisés sur le sujet, 5 types en ressortent, cependant, tous ne sont pas appropriés à la fonction de logement. (Daube, 2012, p 49-66) Les principales contraintes sont le lien entre l'existant et les logements, mais également le rapport à la lumière naturelle.

#### *Volume inséré*

Le premier type est l'insertion d'un ou plusieurs volumes au sein de l'église, permettant de placer une distance entre ceux-ci et l'enveloppe de l'édifice, et ainsi, la préserver de toute modification. Le point sensible de cette manière d'agir est l'apport de lumière à l'intérieur des volumes, qui pourra difficilement être directe. Cette solution, utilisée pour l'ensemble du projet, est donc à exclure, mais pourrait être envisagée pour certaines fonctions collectives dans le cadre d'une intervention mixte.

#### *Division par plateaux*

L'ajout de plateaux (Fig. 28) au sein de l'église est le moyen le plus pragmatique d'y placer un grand nombre de logements. Cet ajout aura cependant pour conséquence de morceler l'édifice et donc de nuire à sa spatialité intérieure ainsi qu'aux détails architecturaux qui le composent. Le rapport à la lumière est ici aussi une contrainte, car les églises sont souvent orientées sur l'axe est-ouest, c'est-à-dire que nombreuses sont les cellules privées qui seront alors mono-orientées. L'intégrité de l'enveloppe semble obligatoirement engagée pour permettre de multiplier les apports de lumière. Une telle solution, impactant la spatialité intérieure et restant contraignante pour l'enveloppe n'est pas réellement souhaitable même si elle permet le regroupement d'un plus grand nombre de logements.

#### *Volume juxtaposé*

L'ajout d'un volume juxtaposé (Fig. 28) permet de se détacher de la conception initiale de l'édifice en matière de dispositif constructif. Cette intervention permet donc également d'accueillir un plus grand nombre de logements. La conservation de la spatialité intérieure aura pour conséquence de modifier de manière significative son volume extérieur, et de ce fait, l'enveloppe de l'édifice. Un important travail sur l'esthétique et la forme du volume ajouté doit être fait afin qu'il soit en accord avec l'édifice comme préconisé dans la charte de Venise. L'avantage d'accepter l'ajout d'une extension et son intervention contemporaine sont les solutions d'apport de lumière qui peuvent être plus franches.

#### *Volume Superposé*

Le recours à un volume superposé (Fig. 28) est semblable à la juxtaposition dans les conséquences. Dans ce type d'intervention, une complexité supplémentaire est à prendre en compte. Il s'agit du renforcement de la structure préexistante afin qu'elle soit en mesure de supporter le volume ajouté.

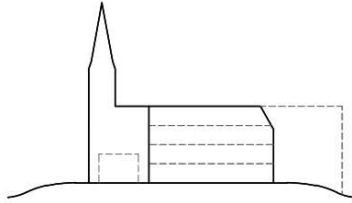


*Figure 29 – Intervention mixte*

### *Mixte*

Chacune des interventions précédentes possède ses qualités et défauts, que ce soit dans le nombre de logements pouvant être intégrés, la conservation de l'enveloppe ou le volume de l'église, la spatialité intérieure et les détails architecturaux. Une intervention mixte (Fig. 29) permet en fonction des caractéristiques de l'église sur chacun de ces points, de respecter un maximum l'édifice. Finalement, c'est le recours à des interventions plus franches tel que l'ajout de volumes qui permet de conserver la spatialité intérieure. La modification du volume extérieur n'est pas forcément négative s'il dialogue avec l'édifice, et peut au contraire, renforcer l'intervention comme étant un parti pris. Le recours à un volume inséré peut en être complémentaire et accueillir des fonctions autres que les cellules privées.

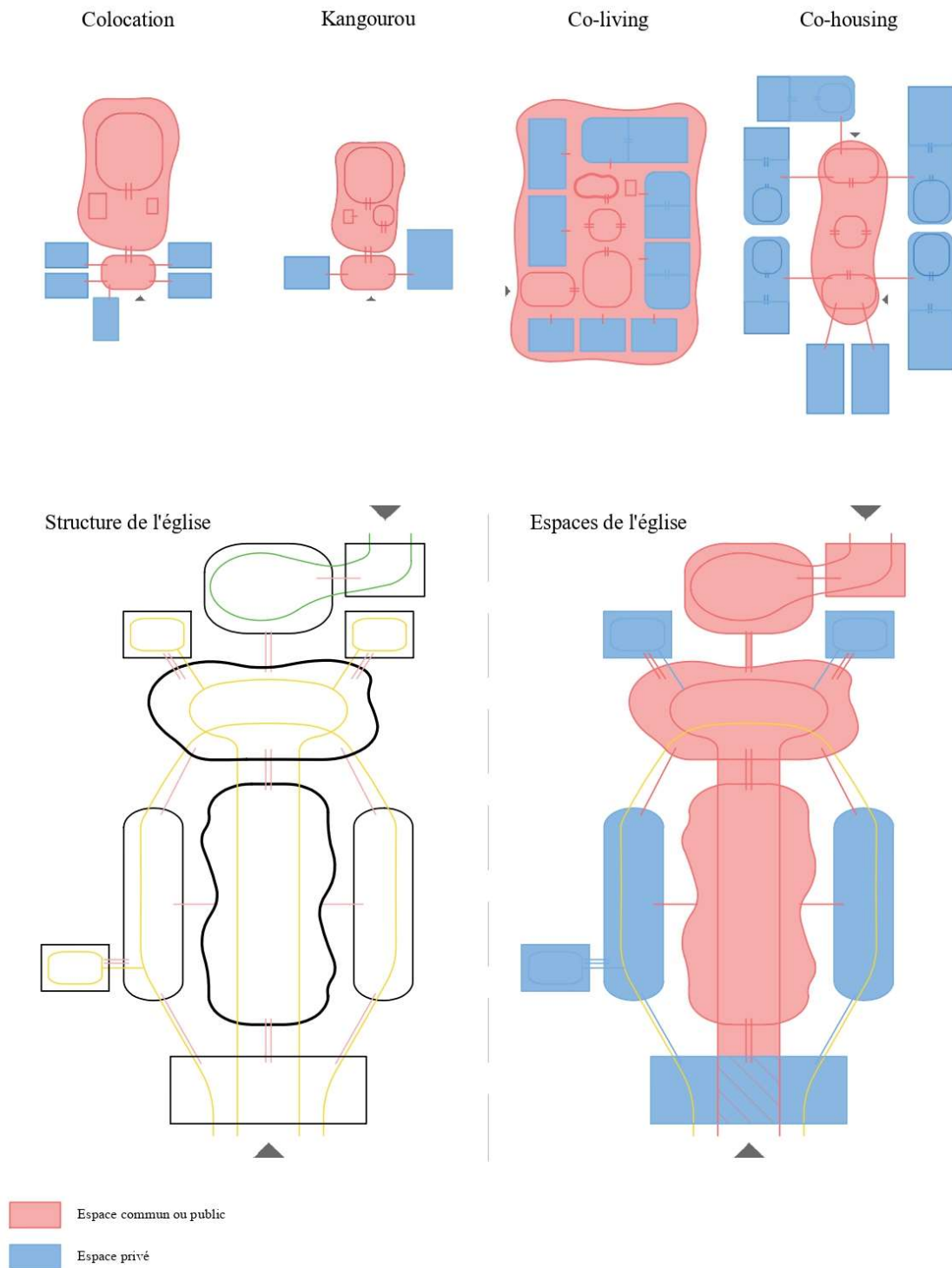


Figure 30 – Compatibilité entre les espaces des logements collectifs et d'une église

## **3.2 COMPATIBILITÉ ENTRE ÉGLISE ET LOGEMENTS COLLECTIFS**

L'intégration de logements collectifs au sein d'une église ne doit pas être considérée comme un projet immobilier ayant à disposition une enveloppe où l'objectif est d'y placer le plus grand nombre de logements possible. (ref Dweling) Les précédents chapitres ont mis en évidence qu'une église possède une symbolique, des caractéristiques spatiales et d'anciens usages dont il est possible de tirer parti afin de rendre un tel projet plus sensible et respectueux de l'édifice.

### **3.2.1 Espace commun et privé**

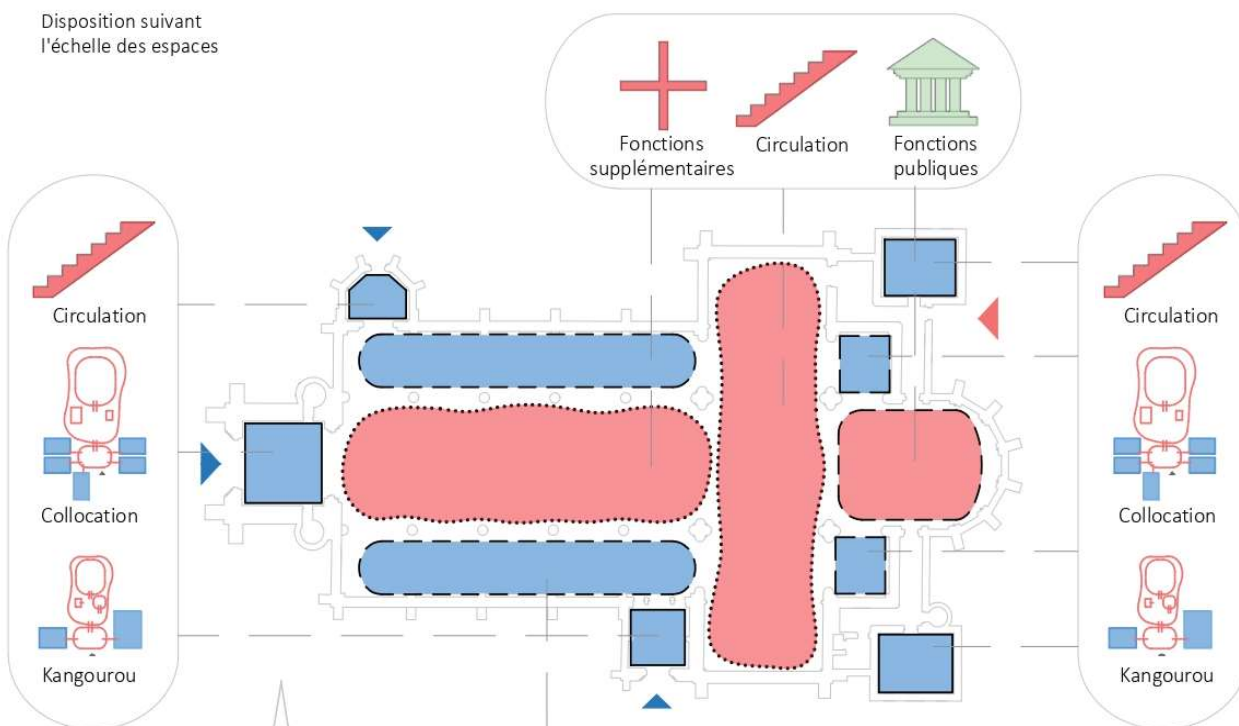
Le principe de décortiquer les parties qui composent les églises et les différents modes d'habiter en collectivité permet de mettre en avant certains points communs de ces deux fonctions qui pourraient initialement paraître éloignés.

Comme nous l'avons constaté dans le précédent chapitre, ce sont les espaces communs qui possèdent une plus grande flexibilité ainsi que des limites plus ouvertes suivant les fonctions qui les composent. Au sein de l'église, (Fig. 30) à travers les différents projets de reconversion vus, ce sont les espaces structurants tels que la nef, le transept et le chœur qui possèdent ces mêmes caractéristiques en plus d'être dotés d'une symbolique importante. Ces parties gagneraient à accueillir les fonctions mutualisées, car similaires sur ces points, mais également centrés dans l'édifice, une caractéristique profitable aux espaces communs. Le choix d'intégrer du logement collectif au degré de collectivité plus fort dans une église prend ici tout son sens. Car les logements conventionnels partagent uniquement les circulations qui ne tireraient pas avantage de ces espaces s'ils n'étaient destinés qu'à cet usage. A l'inverse, mutualiser davantage de fonctions permet d'agrandir l'échelle des parties communes qui peuvent alors profiter au maximum de grands volumes comme la nef, le transept et le chœur. De plus, une subdivision moindre de ces parties permet une intervention intégrant les détails architecturaux qui les enrichissent. Symboliquement, ils étaient initialement conçus pour accueillir des communautés qui à nouveau accueilleraient des fonctions porteuses du même objectif.

Les cellules privées, à contrario, sont des espaces contraints aux limites franches, avec des petites surfaces et généralement disposées aux abords des fonctions mutualisées qui sont quant à elles centrées. Ce parallèle peut également être fait au sein des églises avec les collatéraux, les chapelles et la sacristie entourant la nef, le transept et le chœur. Bien évidemment, une seule cellule privée est de trop petite taille pour combler ces différentes parties, les subdiviser afin d'en accueillir davantage est inévitable. Le narthex possède un caractère différent, contraint et positionné en début de flux, il joue le rôle de sas pour les églises qui gagnerait à conserver cette même fonction pour les logements collectifs.

Comme mis en évidence à travers les précédents chapitres, une reconversion d'église en logements nécessite une intervention forte. Agir en disposant les espaces communs et privés en ce sens permet de respecter au mieux l'intégrité de l'édifice que ce soit à travers les usages, le flux, les limites, les échelles et la flexibilité des espaces.

Disposition suivant  
l'échelle des espaces



Disposition suivant  
les usagers ciblés

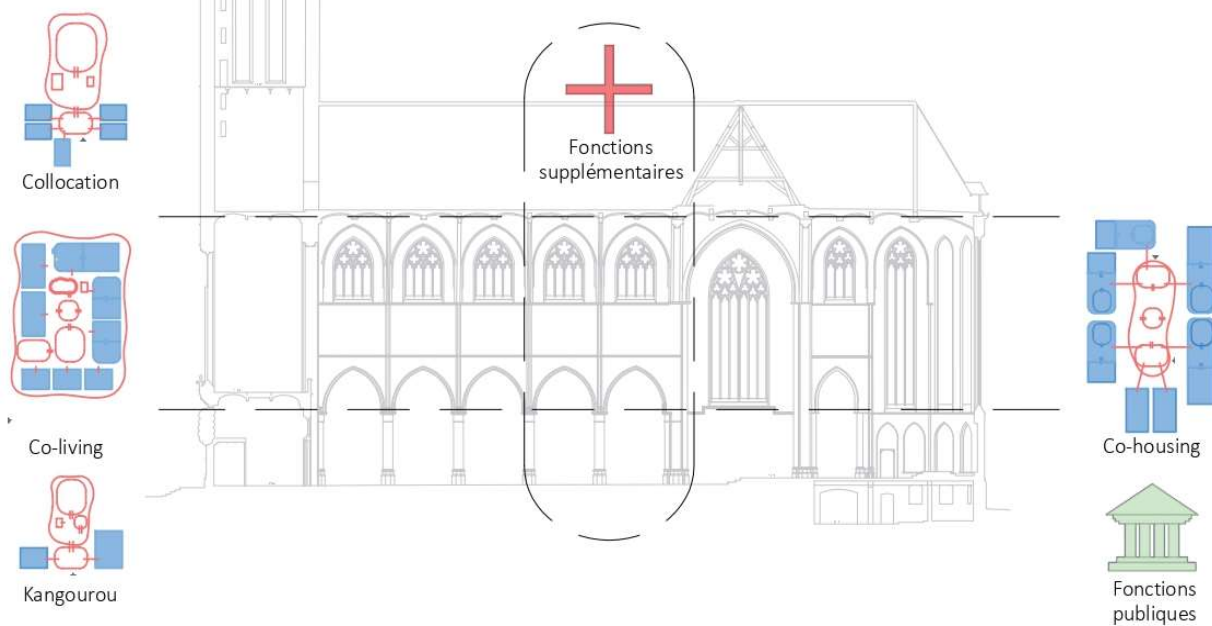


Figure 31 – Logements collectifs à privilégier

### 3.2.2 Quel type de logement collectif privilégier ?

La grande spatialité qu'offrent les églises est l'opportunité d'intégrer divers degrés de collectivité. C'est l'acceptation d'une multitude de modes de vie et d'échelles de logements qui permettra de maximiser une certaine mixité sociale comme mis en évidence à travers le précédent chapitre. Etant donné l'infinité d'églises existantes et les choix d'interventions possibles, définir quel type de logements est le plus approprié pour quelle partie d'église reste théorique. Cependant, suivant l'échelle et les acteurs de ces modes d'habiter, croisés aux différents espaces de l'église, il est possible de cibler des dispositions idéales. On peut observer en plan l'église (Fig. 31) pour permettre de disposer les espaces communs et privés suivant les limites et flexibilité, mais l'observer également en coupe, ici, est plus adapté.

#### *Echelle*

Les logements en co-housing et co-living sont de taille plus imposante du fait qu'ils mettent en relation un plus grand nombre de cellules privées. A l'inverse, les logements kangourou et en colocations sont de taille plus restreinte. Le premier dans un souci de lien social fort entre une personne âgée et un petit nombre d'accompagnants de confiance. Le second, pour une meilleure gestion des communs dû au grand degré de collectivité.

En coupe, les combles deviennent un volume dont il est possible de prendre possession afin d'intégrer davantage de logements car ils sont d'une grande surface tout comme les collatéraux. Ceux-ci peuvent donc permettre d'accueillir ces différents types de logements qu'ils soient de grande ou de petite taille.

Selon l'église, le clocher peut possiblement se voir intégrer des logements. L'usage de celui-ci produira de petites surfaces dont le fonctionnement des logements devra se faire en duplex, voire triplex. Les logements kangourou, en colocation ou une cellule privée de co-living ou co-housing peuvent s'adapter à cet espace. Cependant, le recours au clocher pour y insérer des cellules privées induit la création d'une circulation verticale comprenant des escaliers et un ascenseur. Les surfaces créées au sein du clocher sont généralement insuffisantes pour permettre d'accueillir ces deux fonctions, la circulation verticale se verra alors sortir du volume initial de l'édifice afin de les desservir.

#### *Usagers*

Les logements kangourou ciblent directement les personnes âgées, les disposer en REZ est préférable afin de réduire au maximum leurs déplacements pour atteindre leur domicile. Ceux-ci peuvent tout de même fonctionner en duplex afin que le ou les étages supérieurs accueillent les personnes accompagnantes avec lesquelles les personnes âgées seront directement en lien. Dû à leur taille restreinte comparées à d'autres types de logements collectifs, les parties d'église en REZ seront capables de les accueillir.

A l'inverse, les colocations étant principalement destinées aux étudiants ou aux jeunes travailleurs, seront de préférence, envisagées aux derniers étages dans l'hypothèse où d'autres types de logements collectifs sont au sein de l'église. De ce fait, des accès adaptés en fonction du niveau d'étage sont nécessaires. Les combles ou le clocher envisagés en duplex et triplex seront alors les parties les plus adaptées.

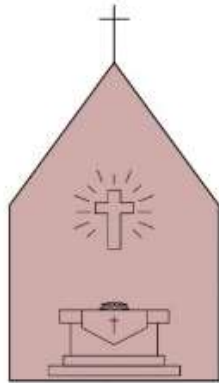


Les colocations seront de préférence envisagées aux derniers étages, étant principalement destinées aux étudiants ou aux jeunes travailleurs. Leur imposer un déplacement un peu plus long permet de ménager les habitants plus âgés vivant aux étages inférieurs. De ce fait, des accès adaptés en fonction du nombre de niveaux sont nécessaires. Les combles ou le clocher envisagés en duplex et triplex seront alors les parties les plus adaptées.

Le co-housing et le co-living quant à eux sont donc justifiés aux niveaux intermédiaires. Les collatéraux restent les parties les plus adaptées à ces modes d'habiter nécessitant davantage de surface.

Finalement, si ce sont les échelles des espaces contraints qui permettent de définir les lieux, les plus appropriés pour les cellules privées, ce sont principalement les habitants auxquels ils sont destinés qui précisent leurs positions les uns par rapport aux autres.

## LE SACRE



Composition tirant partie des qualités architecturales préexistantes.

## SYMBOLIQUE



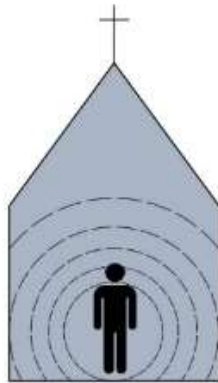
## ORNEMENTATION



## DÉTAILS ARCHITECTURAUX

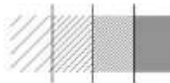


## LA SPATIALITÉ

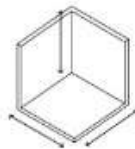


Usage des contraintes spatiales comme levier de composition.

## LIMITES



## DIMENSIONS



## OUVERTURES



Figure 32 – La transcendance par le sacré et la spatialité

### 3.2.3 La transcendance

Que l'on soit croyant ou non, une église ou tout autre lieu de culte peut transcender un visiteur de différentes manières. Le terme transcendance se définit comme tel :

« Existence des fins du sujet en dehors du sujet lui-même ; caractère d'une cause qui agit sur quelque chose qui est différent d'elle, qui lui est supérieur. »  
(Larousse, 2024)

La transcendance peut s'exprimer de différentes manières, à travers la conservation du caractère sacré, de la spatialité ou de la concomitance entre anciens et nouveaux usages. Chacune de ces catégories peut être décortiquée selon 3 points d'attention afin d'user de cet aspect de transcendance. (Fig. 32)

#### *La transcendance par le sacré*

- La symbolique : il s'agit de la conservation de symboliques préexistantes telle que l'importance du chœur ou de la nef restant au centre du projet.
- L'ornementation : il s'agit de la conservation d'éléments décoratifs détachés de la structure.
- Les détails architecturaux : il s'agit de la conservation d'éléments tels que les colonnes, les voûtes, les arcs-boutants, etc.

Dans l'ornementation, lors d'une reconversion en logements, les éléments qui laissent apparaître sans aucune ambiguïté leur lien avec la religion chrétienne sont à exclure. Par exemple des vitraux représentant des scènes bibliques sont à questionner, car ils pourraient être une entrave à la mixité sociale. En revanche, des vitraux polychromes, dépourvus de références religieuses peuvent être préservés.

#### *Transcendance par la spatialité*

- Limites : il s'agit de la conservation des limites préexistantes des parties constituant les églises. A l'image des espaces contraints et limités de manière franche qui sont plus adaptés aux cellules privées.
- Dimensions : il s'agit de la conservation des dimensions initiales de l'édifice. Par exemple, la conservation d'une hauteur complète au sein d'un espace collectif.
- Ouvertures : il s'agit par exemple, de la conservation des ouvertures de vitraux présents dans l'église.

Un lien peut être réalisé avec les interventions par ajouts de volumes qui permettent de maximiser la conservation de la spatialité et de ce fait, d'une part de transcendance. Pour rappel, ces extensions doivent cependant dialoguer avec la composition du lieu et notamment la spatialité intérieure suivant l'article 13 de la charte de Venise.

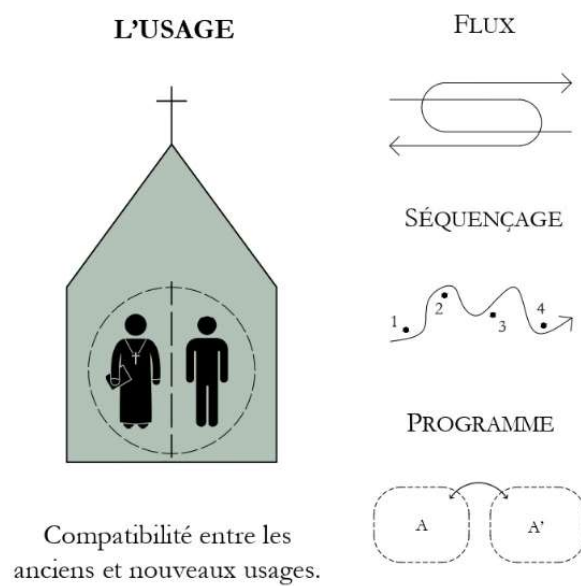


*Figure 33 – La transcendance par l'usage*

*Transcendance par l'usage* (Fig. 33)

- Flux : il s'agit de la conservation des flux préexistants du lieu tels que les accès qu'ils soient principaux ou secondaires.
- Séquençage : il s'agit de la conservation ou la réinterprétation du cheminement scénique propre aux églises, le passage par le narthex, la nef et le transept pour se diriger vers le chœur.
- Programme : il s'agit de destiner un espace à une fonction plus moderne mais proche de celle auquel il était destiné. Par exemple, disposer un espace scénique dans le chœur de l'église.

Agir en respectant certains de ces points d'attention permet d'être en accord avec l'article 5 de la charte de Venise. Celui-ci mettait en avant, qu'une fonction utile à la société pouvait être intégrée au sein de l'édifice et qu'elle devait respecter l'ordonnance du lieu.

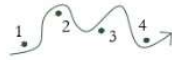
## CIRCULATION

### FLUX



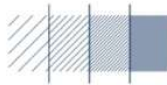
Valoriser les espaces et circuits de transition.

### SÉQUENÇAGE



Valoriser les cheminements préexistants.

### LIMITES



Respecter les niveaux d'intimité.

## LUMIERE

### SYMBOLIQUE



Valoriser le travail de la lumière préexistant.

### DIMENSIONS



Respecter les proportions spatiales suivant le flux de lumière.

### OUVERTURES



Valoriser les flux de lumière naturelle par les ouvertures préexistantes.

Figure 34 – Vision d'intervention (circulation et lumière)

### 3.2.4 Vision d'intervention

Adhérer à l'ensemble des précédents points d'attention n'est évidemment pas réalisable, cependant, certains d'entre eux sont compatibles et gagnent à être utilisés ensemble. Voici quatre exemples de vision d'interventions dont on peut se servir au cours du projet. Celles-ci peuvent être utilisées individuellement ou bien se combiner au travers du traitement de différents espaces du projet.

Une vision mettant l'accent sur la circulation se concentrera sur : (Fig. 34)

- Les flux : valoriser les zones de transition
- Le séquençage : valoriser les cheminements préexistants
- Les limites : respecter les niveaux d'intimité

Cela peut se traduire par la conservation du narthex comme étant un lieu d'entrée et de transition. Ensuite, préserver le parcours nef, transept avec une finalité au chœur, complète parfaitement ce scénario préservant ainsi la scénographie initiale des églises. Une telle perception pourrait, cependant, réinterpréter cette scénographie à travers une vision plus contemporaine qui revisiterait la traversée de ces parties d'églises à l'image de la bibliothèque de Maastricht. Les vues créées depuis la structure ajoutée offrent de nouvelles façons de contempler l'espace tout en préservant le parcours du narthex au chœur.

Une vision mettant l'accent sur la lumière se concentrera sur : (Fig. 34)

- La symbolique : valoriser le travail de la lumière préexistant
- Les dimensions : respecter les proportions spatiales suivant le flux de lumière
- Les ouvertures : valoriser les flux de lumière naturelle par les ouvertures préexistantes

Les apports de lumière au sein de l'église se font généralement à deux niveaux. Depuis les vitraux présents dans les collatéraux, à hauteur plus humaine et les vitraux disposés à plus haut niveau comme dans la nef. Cependant, certains espaces comme le chœur jouit généralement d'une lumière plus abondante. L'usage d'un tel espace dans son intégralité gagne à accueillir une fonction commune importante, mise en avant à travers la lumière.

## MATERIALITE

### ORNEMENTATION



Conserver les éléments matériels ayant une valeur symbolique.

### DÉTAILS ARCHITECTURAUX



Respecter l'intégrité architecturale.

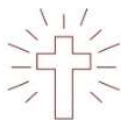
### DIMENSIONS



Valoriser la matière dans son ensemble.

## FONCTION

### SYMBOLIQUE



Valoriser le lien entre le sacré et le degré de collectivité.

### DIMENSIONS



Valoriser la compatibilité des surfaces.

### PROGRAMME



Respecter une compatibilité pour la programmation.

Figure 35 – Vision d'intervention (matérialité et fonctions)

Une vision mettant l'accent sur la matérialité se concentrera sur : (Fig. 35)

- L'ornementation : conserver les éléments matériels ayant une valeur symbolique
- Les détails architecturaux : respecter l'intégrité architecturale
- Les dimensions : valoriser la matière dans son ensemble

Intégrer du logement dans une église aura un impact important, cependant, agir de manière subtile avec la matière de celle-ci permet de conserver son caractère d'origine ainsi que son évolution dans le temps. A l'intérieur du logement, cela peut se traduire par une conservation d'éléments visibles telle que la matérialité des murs d'église, des colonnes, des voûtes ou encore des vitraux. L'intervention contemporaine se distinguera alors davantage, mettant en avant ces détails et matières constituant l'édifice.

Une vision mettant l'accent sur les fonctions se concentrera sur : (Fig. 35)

- La symbolique : valoriser le lien entre le sacré et le degré de collectivité
- Les dimensions : valoriser la compatibilité des surfaces
- Le programme : respecter une compatibilité entre anciennes et nouvelles fonctions

Analyser une église et un logement collectif suivant leur échelle, leur flexibilité a permis de mettre en avant la compatibilité des fonctions qui les composent. Un exemple peut être le positionnement des fonctions communes et privées suivant les espaces flexibles et contraints. La nef, le transept et le chœur sont des espaces structurants et possèdent une valeur sacrée importante. Initialement conçu afin de regrouper les communautés, leur garder la fonction d'espace commun et fédérateur prend alors également une valeur symbolique.



### 3.3 SYNTHÈSE

Les différentes chartes citées ont permis de relever des principes à respecter dans le cadre d'une intervention touchant à un patrimoine bâti. Cependant, il faut tout de même noter que l'aspect de réversibilité dans une éventuelle reconversion en logements est difficilement réalisable. C'est pourquoi, il est nécessaire de s'assurer que l'édifice soit suffisamment spacieux et qu'il ne soit pas inscrit sur une liste de défense de patrimoine avant même de l'évaluer avec les outils mentionnés précédemment.

Dans un premier temps, la comparaison entre les structures des fonctions de l'église et des logements a permis de révéler que la reconversion d'une église est plus adaptée à des logements aux curseurs de collectivité plus élevés. L'usage de grands espaces communs permet de maximiser la compatibilité entre anciens et nouveaux usages respectant l'intégrité du lieu. A l'inverse, les logements conventionnels auront tendance à morceler l'édifice au détriment des qualités qui le compose. Dans un deuxième temps, il a été possible de désigner les parties d'églises les plus aptes à accueillir les cellules privées et les espaces communs. Et dans un dernier temps, cette comparaison a également servi à déterminer que chacune des typologies de logements possède des caractéristiques spécifiques telles que l'échelle et le profil des usagers pouvant servir à préciser leurs positions au sein de l'église.

Enfin, mettre en avant le principe de transcendance a permis d'éclaircir les points d'attention à avoir afin de conserver un maximum l'intégrité du lieu, mais également de définir des lignes directrices pour le projet.



## 4 CONCLUSION GÉNÉRALE

---

Ce travail, divisé en trois parties, a permis d'appréhender les enjeux, contraintes, compatibilités et points d'attention liés à une reconversion d'église en logements collectifs.

La première partie a pour objectif de décomposer le sujet des églises et leur reconversion de manière générale. Celles-ci ont évolué suivant les besoins de la pratique catholique et des réformes à travers les siècles. En Belgique, à l'heure actuelle, la religion fait face à une baisse de pratiquants qui fait de ces édifices, des lieux sous-utilisés dont l'entretien s'avère compliqué. Cependant, si leur reconversion est un moyen de les préserver, leur conception initialement d'utilité publique, pose question quant à une éventuelle intégration privée de logements. Celle-ci n'est pas à exclure mais peut au contraire être renforcée par l'ajout d'une fonction publique au sein du projet afin de préserver le lien des riverains avec l'édifice et ajoutant une plus-value aux logements.

La seconde partie retrace l'histoire des logements collectifs et leur évolution au cours des dernières décennies. Divers modes d'habiter se sont créés depuis l'époque du modernisme avec des logements pouvant ne partager qu'une simple distribution, l'ensemble des fonctions hormis l'espace de nuit ou encore des paliers intermédiaires. Mutualiser davantage de fonctions permet spatialement de créer de grands espaces pouvant même accueillir des fonctions d'ordinaire absentes dans la composition d'un logement standard. Accepter différents modes de vie et donc différents usagers au sein d'un même projet peut également renforcer et enrichir la mixité sociale en son sein.

La dernière partie croise le regard posé sur les deux précédentes. Analyser les fonctions composant les églises et les logements suivant les flux, contraintes, flexibilité et leur échelle a permis de mettre en évidence que le choix d'y intégrer des logements collectifs s'avère plus approprié. Partager de plus grands espaces communs permet de mettre à profit et de conserver un maximum l'intégrité de l'édifice que ce soit par les usages, la spatialité ou le caractère sacré. Des logements conventionnels, au contraire, auraient pour conséquence de morceler l'église, perdant alors l'une de ses qualités principales, sa spatialité.

Ces différents éléments de réponse à travers les chapitres permettent d'éclairer le sujet quant au type de logement et degré de collectivité le plus approprié au sein d'une église. Cependant, une reconversion en logements nécessite d'intervenir de manière conséquente sur celle-ci. L'usage d'outils tels que présentés dans ce travail permet alors d'évaluer et de définir si une telle reconversion est justifiée et d'aiguiller vers les édifices les plus appropriés. Il s'agit alors de placer le curseur au juste milieu pour que la préservation de l'édifice poussée à l'extrême ne nuise pas aux logements, ou inversement, que les logements prennent le pas sur l'édifice.



*Figure 36 – L'église Saint-Hubert de Watermael-Boitsfort, 1920*

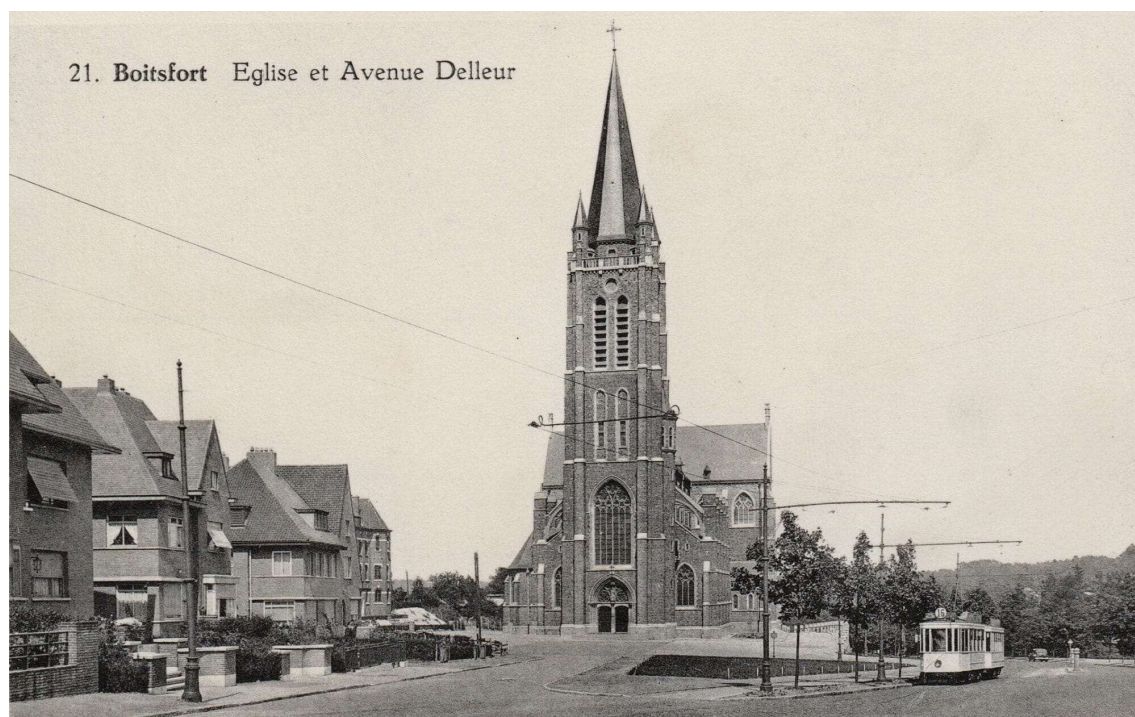


*Figure 37 – L'église Saint-Hubert de Watermael-Boitsfort, 1960*

## **5 CAS D'ÉTUDE : L'ÉGLISE SAINT-HUBERT DE WATERMAEL-BOITSFORT**

---

### **5.1 HISTORIQUE DE L'ÉGLISE**

#### **5.1.1 L'église Sainte-Philomène et Saint-Hubert**

En 1900, le conseil communal de Watermael-Boitsfort décide de construire une nouvelle église reproduisant celle de l'abbaye d'Aulne. Cette décision s'inscrit dans les projets de Léopold II pour développer la banlieue sud-est de Bruxelles. Le quartier chic envisagé autour du nouveau parc paysager du Jagersveld et de la future avenue Delleur demande alors un édifice religieux plus imposant.

En 1906, le ministre de la Justice et des cultes prend la décision de construire une nouvelle église à Boitsfort, avec des contributions financières de la commune, des paroissiens et de l'État.

L'année suivante, la décision est prise d'implanter l'église sur le plateau du Jagersveld, appartenant à Edmond Parmentier, entrepreneur-promoteur proche de Léopold II. En parallèle, Pierre Langerock propose des plans pour l'église de Koekelberg, cependant seules les fondations sont achevées et les travaux sont finalement interrompus. Ces plans seront alors réutilisés en 1909 par Langerock pour la construction de l'église Saint-Hubert de Boitsfort. Le style néo-gothique de Langerock, marqué par des éléments médiévaux, est alors adapté pour reproduire l'abbatiale d'Aulne.

Les travaux débutent en 1912, mais sont interrompus pendant la Première Guerre mondiale. En 1919, sous l'impulsion du bourgmestre Delleur, les travaux reprennent. Au début des années 1920, l'église n'a pas encore de chœur, la tour est alors seulement construite à mi-hauteur et partiellement couverte d'un toit protecteur avec clocheton. (Fig. 36) Ce n'est qu'en 1931 que les travaux sont achevés, complétant l'église par le clocher, le transept ainsi que le chœur et ses annexes. (Fig. 37)

Malgré son statut de repère urbain et de valeur paysagère pour le voisinage, l'église Saint-Hubert ne sera pas classée par les « Monuments et Sites » en raison de sa "faible valeur historique, esthétique et architecturale". En conséquence, elle bénéficiera de peu ou pas de subventions pour des travaux d'entretien.



*Figure 38 – L'église Saint-Hubert de Watermael-Boitsfort, 1960*



*Figure 39 – L'église Saint-Hubert de Watermael-Boitsfort, le projet*

### 5.1.2 Situation récente

En 2006, en raison de dégradations, un échafaudage (Fig. 38) est installé autour de la tour, restant en place pendant plus de 10 ans, devenant un élément du paysage de Boitsfort. En 2010, des chutes de matériaux à l'intérieur de l'église conduisent la bourgmestre Martine Payfa à fermer l'église au public, exceptée la crypte encore ouverte aujourd'hui. En 2011, une expertise estime qu'une rénovation coûterait 4 840 000 €, une somme trop importante pour le budget communal. Une rénovation-réaffectation par le secteur privé est alors envisagée, entraînant la privatisation de ce bien communal et de l'espace public qui l'entoure. En décembre 2011, un accord de désacralisation de la nef est donné sous réserve de sa resacralisation partielle après les travaux. Le décret de désacralisation est validé en juillet 2016.

Selon le receveur, l'estimation de la valeur de l'édifice pour la vente annoncée est de 1 080 000 €. Des consultations impliquant des étudiants en architecture, des riverains, des professionnels de l'immobilier et un groupe de travail communal ont permis de définir les spécificités du projet. Située en ZICHEE (zone d'intérêt culturel, historique, esthétique et d'embellissement) au sein du PRAS (plan régional d'affectation des sols) et à proximité de la zone Natura 2000 du parc du Jagersveld, des avis et accords régionaux sont nécessaires pour avancer dans le processus.

Malgré une contestation citoyenne, le débat politique entre la majorité et l'opposition s'est concentré sur la question de la préservation d'un lieu de culte et sa possible réaffectation en logements. Plutôt que d'organiser un concours, une vente de gré à gré est prévue avec un projet bien encadré. Après divers échanges et ajustements, une offre de la sprl Bell Tower, un groupe promoteur privé, est déposée en septembre 2016 pour un montant de 1 150 000 € pour l'acquisition de l'édifice et de son périmètre avec pour objectif de réaliser une rentabilité de 20 % sur la vente. La condition suspensive est l'obtention d'un permis mixte d'urbanisme et d'environnement sans recours. Un compromis de vente est finalement signé le 21 décembre 2016.

Le projet envisage de réaffecter l'église Saint-Hubert en espaces collectifs, dont une partie serait louée aux écoles Assomption-Sint Jozef pour leur expansion. Le chœur et le transept serviraient de lieu de culte, tandis que la tour accueillerait 5 appartements, avec une annexe métallique extériorisant l'ascenseur. (Fig. 39) La structure de la nef et du transept serait doublée à l'intérieur pour permettre l'insertion de 36 appartements et studios sur 3 étages. Au total, le projet prévoit 41 studios ou appartements de luxe, allant de 45 à 250 m<sup>2</sup>, avec environ 130 habitants supplémentaires pour le quartier du Jagersveld. De plus, un parking souterrain de 45 places pour voitures et 42 places pour vélos serait construit sous l'espace vert à l'arrière de l'église. Bien que le projet soit globalement accepté, des corrections de détails sont envisagées. La Commission de Concertation a émis un "avis favorable sous réserves", mais cet avis est consultatif. Cependant, le projet n'est finalement pas accepté par la région. Les négociations et les projets sur l'avenir de l'église Saint-Hubert sont encore aujourd'hui en cours.

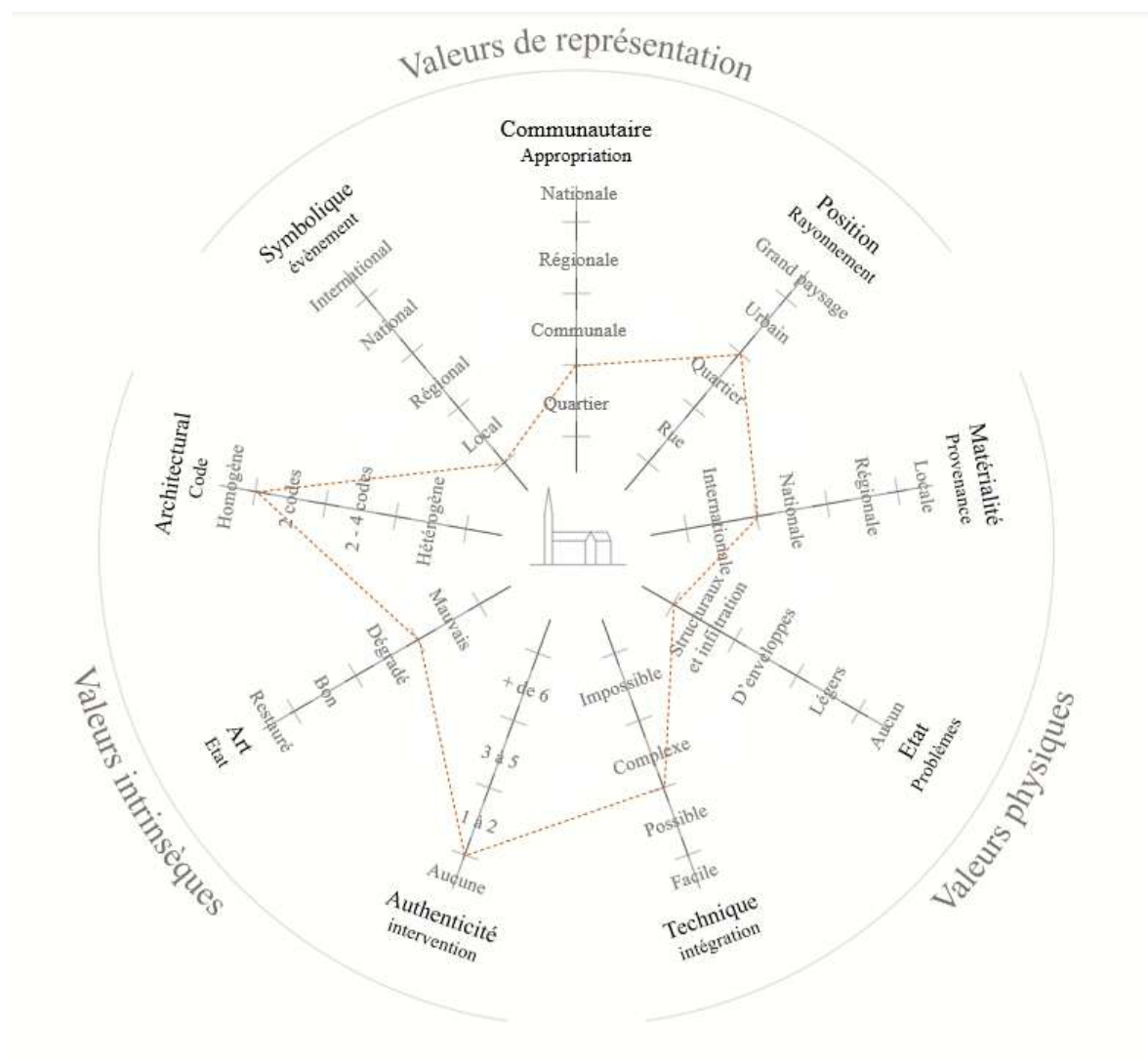


Figure 40 – Evaluation de la valeur patrimoniale

## 5.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

L'église de Watermael-Boitsfort est généreuse en spatialité et le fait qu'elle n'ait pas été jugée suffisamment digne d'intérêt pour être classée, sont les deux premiers critères auxquels répond l'église et nécessaires à une possible reconversion en logements collectifs. Afin d'en permettre une meilleure compréhension, l'évaluer selon les valeurs de représentations, intrinsèques et physiques est alors une première étape. (Fig. 40)

### 5.2.1 Valeurs de représentations

#### *Valeur symbolique*

L'histoire derrière la création d'un lieu de culte à Watermael-Boitsfort fut riche en rebondissements. Cependant, l'église Saint-Hubert, du fait de sa finalisation encore récente dans l'histoire, ne confère pas à l'édifice une importance aussi grande. Finalement, le rayonnement de sa symbolique s'est fait à l'échelle locale.

#### *Valeur communautaire*

Depuis sa création, l'église a été utilisée par les habitants de la commune pour les mariages, baptêmes et funérailles, elle occupe une place centrale dans la vie des habitants. Une fois encore, sa création récente n'attire que des usagers proches de la ville. C'est pourquoi sa valeur communautaire se définit davantage à l'échelle communale.

#### *Valeur de position*

Par son volume imposant ainsi que son clocher d'une hauteur démesurée, l'église est un repère visible de très loin. De plus, sa position le long de l'avenue Delleur qui relie le boulevard du Souverain à la chaussée de la Hulpe en fait un pôle stratégique rayonnant à l'échelle de la capitale.

### 5.2.2 Valeurs intrinsèques

#### *Valeur architecturale*

Bien que l'église se soit construite en différentes phases, un seul et unique code architectural a été maintenu : le style néoclassique. Cette uniformité lui confère une valeur importante car représentative du style qui la compose.

#### *Valeur d'art*

L'église Saint-Hubert est actuellement fermée, à cause de chutes de pierres autour des vitraux à l'intérieur et à l'extérieur de l'édifice, ainsi qu'au plafonnage qui se détache à plusieurs endroits en raison d'infiltrations. Nous pouvons donc considérer que la valeur d'art est dégradée.



### *Valeur d'authenticité*

Depuis sa finalisation en 1931, l'église de Watermael-Boitsfort est restée telle quelle, sans aucune intervention de restauration. Si cela a été envisagé au début des années 2000, l'entrepreneur en charge des travaux de restauration a malheureusement fait faillite. Elle conserve donc authentiques tous les éléments la constituant depuis ses origines, lui donnant une importante valeur.

### **5.2.3 Valeurs physiques**

#### *Valeur de matérialité*

L'origine de l'ensemble des matériaux n'est malheureusement pas documentée, mais on sait que les briques et le parement en pierre proviennent de Zandvoorde près d'Ostende et de Gileppe à Liège respectivement. Leur provenance n'est donc pas de Bruxelles, mais nous pouvons raisonnablement penser que celle des autres matériaux reste également interne au pays.

#### *Valeur d'état physique*

Même si l'édifice ne présente aucun problème structurel actuellement, il subit de nombreuses infiltrations qui risquent d'endommager de manière plus importante l'édifice si aucune intervention n'est réalisée. On peut donc considérer que sa valeur d'état physique est faible.

#### *Valeur technique*

Au sein de l'édifice, les combles de la toiture principale, de la toiture des collatéraux et les pièces accolées à la crypte peuvent éventuellement servir de locaux techniques. Cependant, affecter l'édifice à des logements collectifs reste complexe afin de répondre aux normes techniques.

### **5.2.4 Interprétation**

La faible valeur d'état physique de l'église Saint-Hubert implique qu'elle nécessite une intervention conséquente afin d'en assurer son maintien et son usage. De plus, sa nécessité d'être reconvertie et sa faible valeur de représentation en font un bon exemple pour un cas de reconversion en logements collectifs. Ses valeurs intrinsèques sont quant à elles importantes grâce à son authenticité et son homogénéité stylistique qui devront être prises en compte.

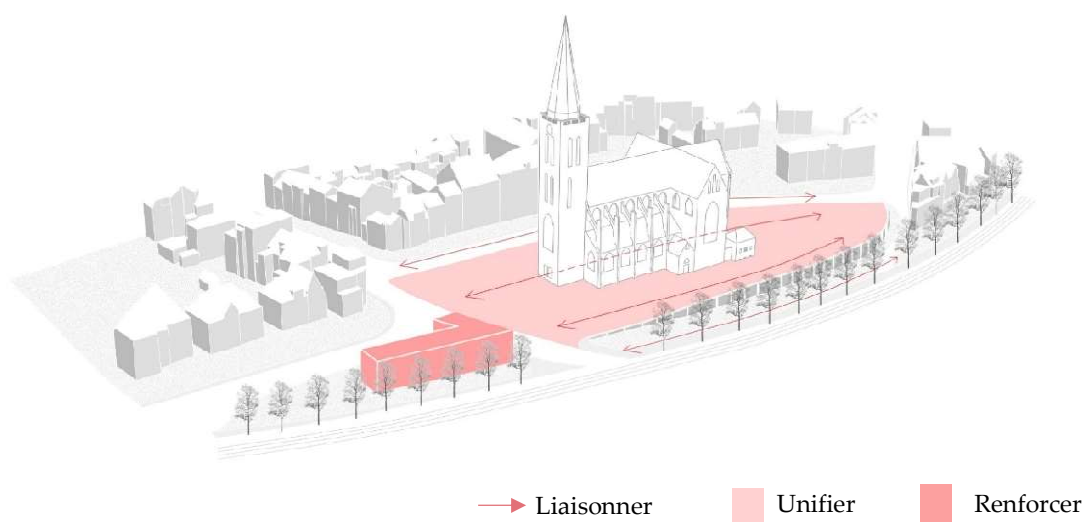


*Figure 41 – Intentions en lien avec le quartier*

## 5.3 INTENTIONS CONCEPTUELLES

### 5.3.1 Rapport au quartier

#### *Unifier*

Si le socle de l'église Saint-Hubert possédait initialement une matérialité unie, ce n'est aujourd'hui plus le cas. Le parvis face à elle, ainsi que le square se trouvant à l'arrière se différencient par des matérialités distinctes. L'avant et l'arrière se trouvent alors encore davantage morcelés par l'imposant volume de l'église et les routes traversant le socle de part et d'autre. Ces deux espaces distincts gagneraient à se voir à nouveau unifiés par une matérialité cohérente tout en gardant leur usage de parvis et de square. (Fig. 41)

#### *Renforcer*

Comme mis en évidence durant le travail, accepter d'intégrer une fonction publique au sein du projet permet de le relier au quartier tout en conservant le lien que pourraient avoir certaines personnes vis-à-vis de l'édifice mais cela peut également se faire à travers ses abords. Si le socle se trouve majoritairement surélevé par rapport à l'avenue, ce n'est plus vraiment le cas sur le parvis où la vue, et un léger dénivelé de la route fuient vers celle-ci. Au sud-ouest du socle se trouve un grand terre-plein où l'ajout d'un bâti permettrait alors de limiter la vue et d'intimiser le parvis de l'avenue. L'église se situe en face d'une école maternelle et primaire. Le choix de compléter ce pôle éducatif par la création d'une crèche à cet endroit ne manque alors pas de sens. (Fig. 41)

#### *Liaisonner*

La rue côté nord est cruciale car elle dessert l'école en face de l'église, tandis que la rue côté sud, en très mauvais état ne dessert aucune fonction et contribue à la division du socle. La modification de l'usage et de la matérialité de la rue sud permettrait alors de liaisonner le parvis et le square pour permettre aux piétons de profiter de la vue sur le parc Jagersveld. La liaison entre la partie avant et arrière de l'église se fera également à l'intérieur à l'aide d'une traversée culturelle, réinterprétant la scénographie initiale du lieu. Le socle sera alors traversable du parvis jusqu'au square suivant, offrant trois ambiances et rythmes différents. (Fig. 41)

### 5.3.2 Rapport public /privé

#### *Flux*

L'église Saint-hubert possède une très grande spatialité intérieure. Les espaces les plus importants sous l'angle symbolique et architectural sont la nef, le croisé du transept et le chœur. C'est pourquoi ces espaces sont les plus appropriés pour y intégrer des fonctions communes et publiques. Mon choix, c'est ici porté sur la création d'une traversée culturelle au REZ à l'image de la galerie de la reine profitant de la spatialité de l'église. Si la nef accueille au REZ un espace d'exposition, le chœur se voit intégrer d'un bar donnant à la fois sur l'espace d'exposition mais également sur le square et profitant de la symbolique du chœur comme lieu de rassemblement.

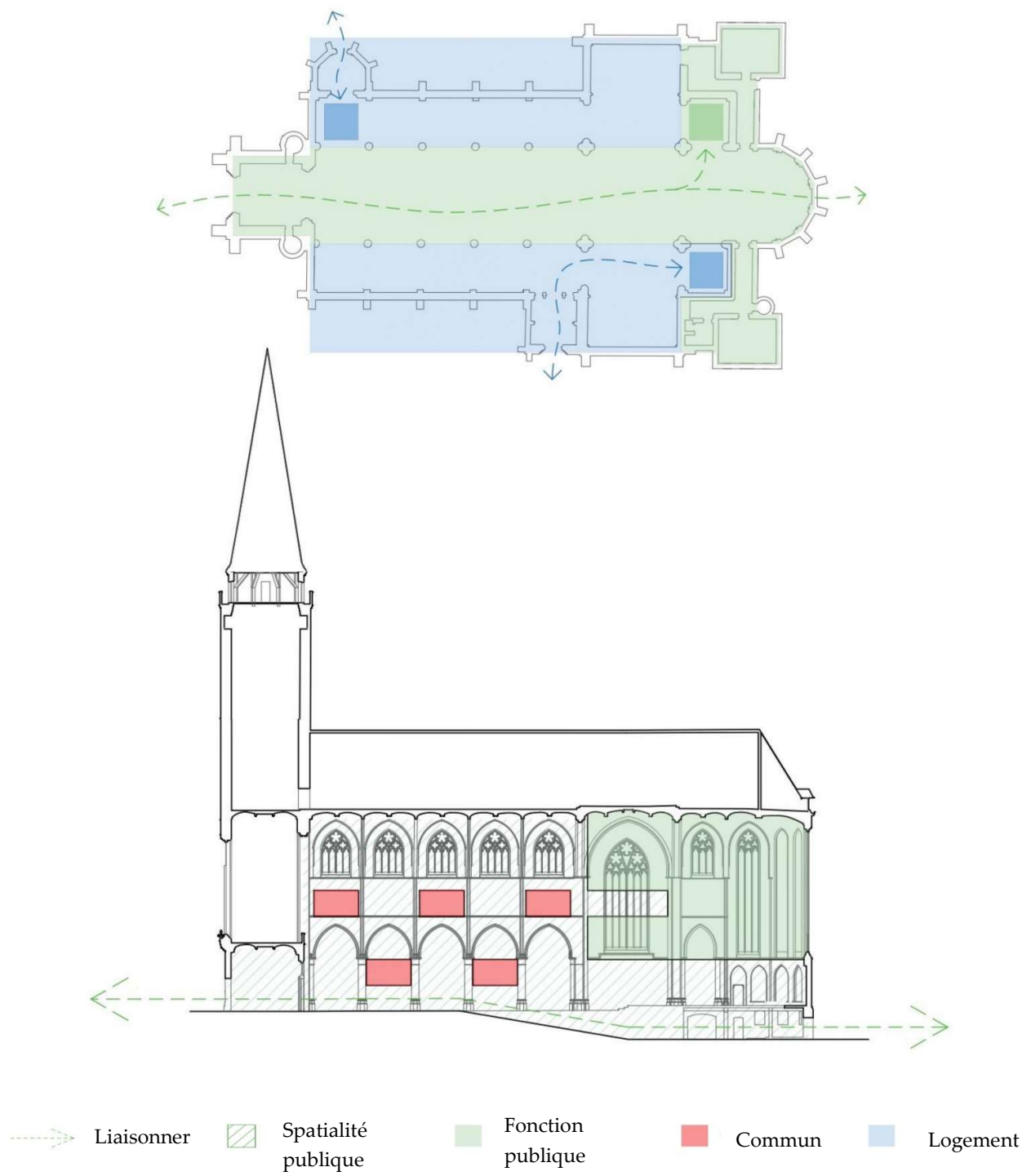


Figure 42 – Intentions entre public et privé

En partie supérieure, un espace de co-working profite de la grande spatialité du lieu et est desservi par l'unique circulation verticale publique située dans l'abside. Les collatéraux et bras de transepts destinés aux logements sont munis d'une chapelle et d'une entrée secondaire. Celles-ci permettent de les desservir de manière autonome de part et d'autre de l'église. Cependant, aux étages, des traversées et volumes traversent la nef et le transept afin d'accueillir des fonctions collectives et de liaisonner les circulations des deux collatéraux. Les flux au sein du projet fonctionnent donc de manière autonome. (Fig. 42)

### *Traversée*

En raison de sa position surélevée, l'église Saint-Hubert possède de nombreux jeux de niveaux dans ses abords. Cette différence est très importante entre le socle et l'avenue, mais au sein même du socle, il en existe également un entre le parvis et le square. La volonté de rendre traversable cette église et donc de liaisonner la partie avant et arrière de l'église doit donc tirer parti de ce dénivelé. Dans cette traversée, une pente est réalisée afin de mener au bar, situé dans l'ancienne crypte et ouvert sur la partie inférieure du chœur. Cette traversée vise à réinterpréter la scénographie initiale avec l'entrée dans le narthex, un espace clos et sombre. Il s'ouvre ensuite sur la spatialité de la nef, traversée en hauteur des volumes contemporains qui sont les espaces collectifs. Débute alors la descente vers le bar accompagnée de petits socles d'expositions, d'espaces de repos ou ludiques pour enfants. La spatialité se réduit alors de nouveau afin de percevoir le même effet que si l'entrée se faisait depuis le bar. (Fig. 42)

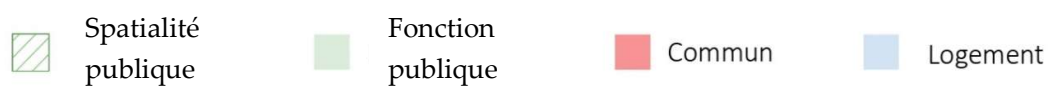
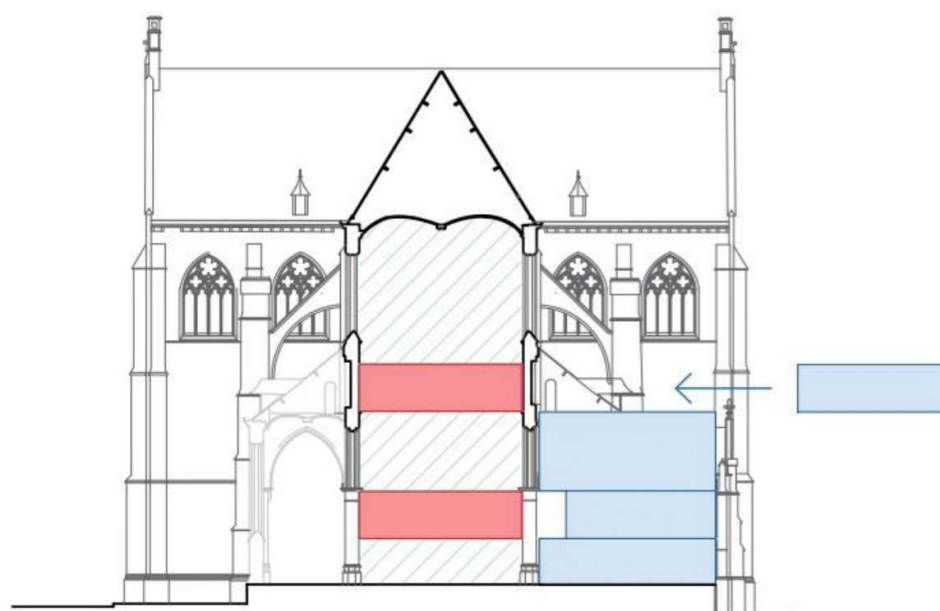


*Figure 43 – Mode d'intervention*

### 5.3.3 Les logements

#### *Intervention*

A travers l'expérimentation par le projet, l'implantation de logements dans l'espace des collatéraux est devenue une évidence afin de conserver l'intégrité du lieu. Cependant, dû à la hauteur imposante des espaces structurants de la nef, du transept et du chœur, les collatéraux ne s'avèrent pas suffisamment spacieux afin que la proportion entre le commun et le privé soit juste. Mon choix s'est alors porté sur la suppression des collatéraux devenant alors obsolètes mais réinterprétés par les logements placés à ces mêmes endroits afin de jouir d'une position favorable. Cela s'apparente donc davantage à une intervention par juxtaposition. (Fig. 43)

Dans le clocher et les bras du transept qui sont contraints de manière plus franche et où l'usage d'extensions n'est pas possible, diviser par plateaux est alors nécessaire. Les espaces communs joignant les collatéraux sont quant à eux des volumes insérés.

#### *Disposition*

L'église étant de grande spatialité peut se permettre d'accueillir les diverses typologies de logements précédemment citées au sein du projet. Disposer les logements à la place des collatéraux permet de réaliser 4 niveaux de logements profitant de la hauteur de la nef mais conservant les vitraux et donc l'apport de lumière naturelle. (Fig. 43) Les deux premiers niveaux des collatéraux et les bras du transept serviront à accueillir les logements kangourou fonctionnant en duplex tandis que les deux niveaux supérieurs serviront aux logements en co-living et co-housing fonctionnant en duplex également. Les collatéraux étant l'espace le plus spacieux, ils peuvent se permettre d'accueillir davantage de typologies. Finalement, le haut du clocher et les combles seront destinés aux étudiants avec des logements en colocation, car plus isolés et donc nécessitant un déplacement plus important.



## BIBLIOGRAPHIE

---

### Ouvrages :

Coomans Thomas, Noppen Luc et K. Morisset Lucie. 2006. *Quel avenir pour quelles églises ? What future for which church ?* Canada : Presses de l'université du Québec.

Coomans Thomas. 2003. *Kerken in neostijlen in vlanderen*. Belgique : Centrum voor Religieus Kunst en Cultuur.

Ledent Gérard, Salembier Chloé et Vanneste Damien. 2019. *Sustainable dwelling*. Belgique : Presse universitaires de Louvain.

Ryckewaert Michael et Sansen Joren. 2021. *Collective housing. A new habitat for living in Brussels*. Belgique : VUBPRESS

### Thèses et mémoires :

Cremer, Lucie. 2018. « Les habitants sont-ils des nouveaux acteurs dans la perpétuation du patrimoine religieux ? L'avenir des églises pris en main par les communautés rurales avec l'aide de l'architecte. ». Mémoire, université d'architecture de Liège.

Dardou, Athénaïs-Amélie. 2022. « Le devenir des églises chrétiennes conciliaires : un patrimoine contemporain malaimé à valoriser ? ». Mémoire, université d'architecture catholique de Louvain-la-Neuve.

Daube, Florence, 2012. « Méthodologie pour la réaffectation d'église catholique. ». Mémoire, université d'architecture de Liège.

Lemaire, Brice. 2020. « Vivre seul ensemble : la reconversion d'immeubles de bureaux « difficilement convertibles » est-elle une opportunité pour offrir des logements innovants de type cluster en milieu urbain ? ». Mémoire, université d'architecture catholique de Louvain-la-Neuve.

Maxwell, Emil. 2023. « Comment faire cohabiter profane et sacré pour pérenniser les églises gothiques ? Le cas de l'église Saint-Jacques de Tournai. ». Mémoire, université d'architecture catholique de Louvain-la-Neuve.

Meynier-Philip, Mélanie. 2019. « Entre valeur affective et valeur d'usage, quel avenir pour les églises paroissiales françaises ? : La région urbaine Lyon Saint-Etienne interrogée par le référentiel du « Plan églises » québécois. ». Thèse de doctorat, université d'architecture de Lyon.

Perrin, Tom. 2016. « Quelles sont les dimensions et les caractéristiques à prendre en compte dans l'évaluation du potentiel patrimonial des églises ». Mémoire, université d'architecture catholique de Louvain-la-Neuve.



## Revues :

Dolff-Bonekämper, Gabi. 2020. « Valeurs de contemporanéité : Pour une revalorisation de la théorie d'Aloïs Riegl. » Revue de l'art 208, p 65-73. URL : <https://www.cairn.info/revue-de-l-art-2020-2-page-65.htm&wt.src=pdf>

Hennique, Norbert. 2018. « La dédicace d'une église. » Revue Célébrer 370, L'espace liturgique. URL : <https://liturgie.catholique.fr/art-de-celebrer/celebrer-espace-liturgique/299410-dedicace-consecration-eglise/#:~:text=Elle%20rappelle%20la%20vocation%20d,%C3%A9glise%20d'un%20village%20rural>

Monumentale, 2021. « La charte de Venise ». Edition du patrimoine. ISBN : 9782757707425

## Chartes :

Concile du Vatican 2, 1963. « Sacrosantum Concilium » Consulté le 7 février. URL : [https://www.vatican.va/archive/hist\\_councils/ii\\_vatican\\_council/documents/vat-ii\\_const\\_19631204\\_sacrosanctum-concilium\\_fr.html](https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19631204_sacrosanctum-concilium_fr.html)

ICOMOS, 1964. « Charte de Venise » consulté le 16 février 2024. URL: [https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/venice\\_f.pdf](https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/venice_f.pdf)

ICOMOS, 1979 « Charte de Burra » consulté le 14 juin 2024. URL: [https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/burra1999\\_fre.pdf](https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/burra1999_fre.pdf)

ICOMOS, 2011 « Déclaration de Paris » Consulté le 14 juin 2024. URL: [https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/GA2011\\_Declaration\\_de\\_Paris\\_FR\\_20120109.pdf](https://www.icomos.org/images/DOCUMENTS/Charters/GA2011_Declaration_de_Paris_FR_20120109.pdf)

## Articles en ligne :

Fondation rurale de Wallonie, FRW. 2021. « Désaffecter une église » Consulter le 9 février 2023. URL: [https://territoires.frw.be/uploads/7/8/3/9/78394446/les\\_%C3%A9glises\\_2021\\_-\\_fiche.pdf](https://territoires.frw.be/uploads/7/8/3/9/78394446/les_%C3%A9glises_2021_-_fiche.pdf)

Ridel, Laurent. 2018. « Reconnaître les styles des églises » Consulté le 11 mai 2023. URL: [https://decoder-eglises-chateaux.fr/wp-content/uploads/2019/12/style\\_architecture\\_eglises.pdf](https://decoder-eglises-chateaux.fr/wp-content/uploads/2019/12/style_architecture_eglises.pdf)

Riegl, Aloïs, 1903. Le culte moderne des monuments. Consulté le 10 février. URL : <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.5>

Rivet, Alexandre. 2015. « Désacralisation et désaffectation des églises – Le grand remplacement religieux. » Consulté le 3 avril 2024. URL : <https://laportelatine.org/actualite/desacralisation-et-desaffectation-des-eglises-le-grand-remplacement-religieux-03-janvier-2015#:~:text=D%C3%A9sacralisation%20et%20d%C3%A9saffectation%20%3A%20d%C3%A9finitions&text=Il%20s'agit%20d'un,comme%20un%20lieu%20de%20culte>

Sägesser, Caroline. 2023. « Sixième rapport annuel de l'église de Belgique : entre renouveau et vieux démons. » Les analyses du CRISP en ligne. URL : [www.crisp.be](http://www.crisp.be)



Spiri, Jean 2003. « Tradition et modernité dans l'architecture religieuse. » Consulté le 7 février 2023. URL : [https://www.eleves.ens.fr/aumonerie/en\\_ligne/paques03/seneve003.html](https://www.eleves.ens.fr/aumonerie/en_ligne/paques03/seneve003.html)

## Cours :

Vandenbrouck, David. 2020. « Notes du cours de théorie de la restauration ». LBARC 1343, Université catholique de Louvain-la-Neuve.

## Illustrations :

Figure 1 – Eglise St Hubert de Watermael-Boitsfort - production personnelle

Figure 2 – Plan de général d'une église - production personnelle

Figure 3 – Eglise type décomposée - production personnelle

Figure 4 – Processus de la désaffectation - production personnelle

Figure 5 – Sägesser, Caroline. 2023. « Sixième rapport annuel de l'église de Belgique : entre renouveau et vieux démons. » Les analyses du CRISP en ligne. URL : [www.crisp.be](http://www.crisp.be)

Figure 6 – Galerie Limédia : Eglises prises pour cible durant la guerre  
<https://galeries.limedia.fr/cartes/les-eglises-endommagees-pendant-la-premiere-guerre-mondiale/>

Figure 7 – Perrin, Tom. 2016. « Quelles sont les dimensions et les caractéristiques à prendre en compte dans l'évaluation du potentiel patrimonial des églises ». Mémoire, université d'architecture catholique de Louvain-la-Neuve. P 50

Figure 8 – Valeur de Riegel - production personnelle

Figure 9 – Evolution des méthodes d'évaluation - production personnelle

Figure 10 – Outil d'évaluation : Tom Perrin - production personnelle

Figure 11 – Merckx + Girod - <https://www.homedsgn.com/2012/07/05/selexyz-dominicanen-bookstore-by-merckxgirod-architecten/selexyz-dominicanen-bookstore-01/#main>

Figure 12 – Merckx + Girod - <https://www.homedsgn.com/2012/07/05/selexyz-dominicanen-bookstore-by-merckxgirod-architecten/selexyz-dominicanen-bookstore-01/#main>

Figure 13 – Acte 59 - <https://acte59.fr/notre-flotte-de-vehicules/>

Figure 14 – Le carnet de Jimidi -  
<https://autrecarnetdejimidi.wordpress.com/2016/05/21/eglise-saint-andre-hem-france-maurice-salembier-architecte-1968/>

Figure 15 – Bruxelles secrète - <https://bruxellessecrete.com/maniak-padoue-salle-escalade-eglise/>

Figure 16 – Maniak - <https://padoue.maniak.club/leprojet>

Figure 17 – Architectenweb - <https://architectenweb.nl/nieuws/artikel.aspx?id=47728>



Figure 18 – Architectenweb - <https://architectenweb.nl/nieuws/artikel.aspx?id=47728>

Figure 19 – Karel Teige, existenzminimum traduit et schématisé - production personnelle

Figure 20 – Logements conventionnels - production personnelle

Figure 21 – Co-housing - production personnelle

Figure 22 – Co-living - production personnelle

Figure 23 – Logement kangourou - production personnelle

Figure 24 – Colocation - production personnelle

Figure 25 – La durabilité : fonction de la polyvalence et de l'autonomisation - production personnelle

Figure 26 – Moyen d'exprimer l'autonomisation et la polyvalence - production personnelle

Figure 27 – Les églises appropriées - production personnelle

Figure 28 – Types d'intervention - production personnelle

Figure 29 – Intervention mixte - production personnelle

Figure 30 – Compatibilité entre les espaces des logements collectifs et d'une église - production personnelle

Figure 31 – Logements collectifs à privilégier - production personnelle

Figure 32 – La transcendance par le sacré et la spatialité - production personnelle

Figure 33 – La transcendance par l'usage - production personnelle

Figure 34 – Vision d'intervention (circulation et lumière) - production personnelle

Figure 35 – Vision d'intervention (matérialité et fonctions) - production personnelle

Figure 36 – L'église Saint-Hubert de Watermael-Boitsfort, 1920 - <https://hisciwab.be/histoire-commune-watermael-boitsfort/>

Figure 37 – L'église Saint-Hubert de Watermael-Boitsfort, 1960 - <https://hisciwab.be/histoire-commune-watermael-boitsfort/>

Figure 38 – L'église Saint-Hubert sur le JagersveldEglise St Hubert de Watermeal- Boitsfort <https://hisciwab.be/histoire-commune-watermael-boitsfort/>

Figure 39 – L'église Saint-Hubert de Watermael-Boitsfort, le projet Avenue de Tervuren - Bruxelles - Projet - Inside Development ([inside-development.be](https://inside-development.be))

Figure 40 – Evaluation de la valeur patrimoniale - production personnelle

Figure 41 – Intentions en lien avec le quartier - production personnelle

Figure 42 – Intentions entre public et privé - production personnelle

Figure 43 – Mode d'intervention - production personnelle



## ANNEXE

---

Photos personnelles de l'église Saint-Hubert de Watermael-Boitsfort

Les abords

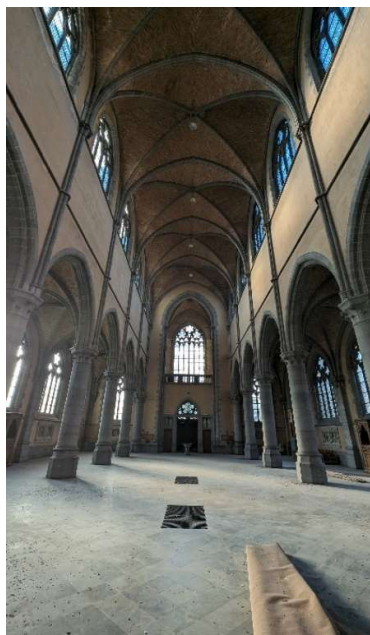


La crypte

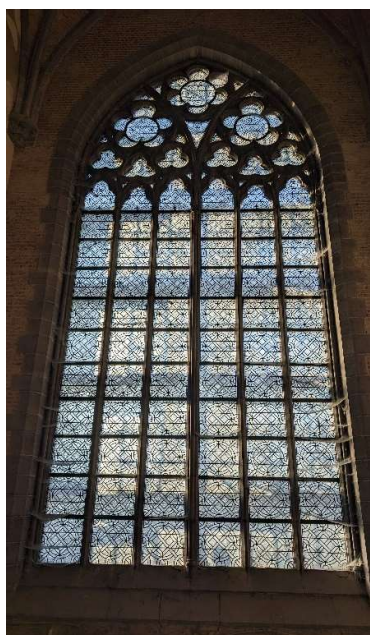




## Les espaces intérieurs



## Les vitraux

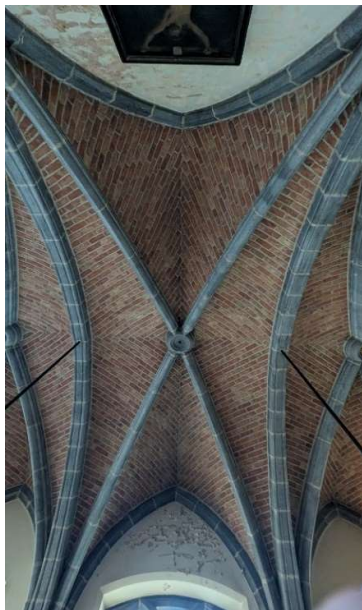




## Les colonnes



## Les voûtes





## Les ornementsations

